

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

NOUVELLE TRADUCTION
DE
L'HISTORIEN JOSEPH,
TOME QUATRIEME.

NOUVELLE TRADUCTION
DE
L'HISTORIEN JOSEPH,
FAITE SUR LE GREC;

Avec des Notes critiques & historiques pour en corriger
le Texte dans les endroits où il paroît altéré; l'expliquer
dans ceux où il est obscur; fixer les tems & les
circonstances de quelques événemens qui ne sont pas
assez développés; éclaircir les sentimens de l'Auteur,
& en donner une juste idée.

*Par le R. P. GILLET, Chanoine Régulier de S. Augustin;
Congrégation de France, Bibliothécaire de l'Abbaye
de sainte Geneviève.*

TOME QUATRIEME.



A P A R I S,

Chez J E A N - L U C N Y O N fils, Libraire quai des Augustins, à l'Occasion.

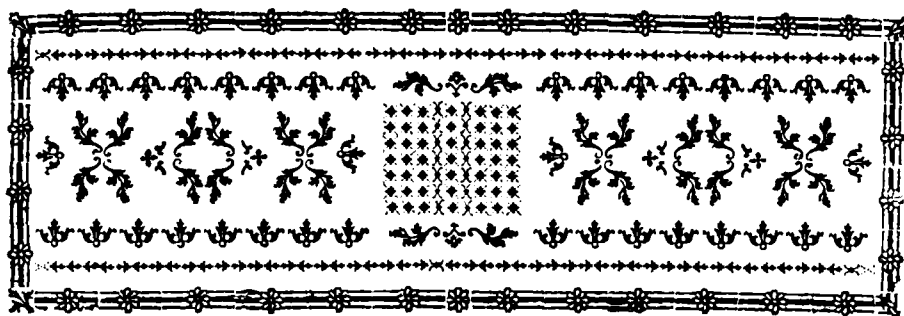
M. DCC. LXVII.

A V E C A P P R O B A T I O N E T P R I V I L E G E D U R O I.

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Une ou plusieurs pages sont omises
ici volontairement.



REPONSE DE FLAVE-JOSEPH

A APPION,

*Qui avoit écrit contre son Histoire des Juifs,
touchant l'antiquité de leur race (a).*

LIVRE PREMIER.

I.  Ai écrit en Grec, illustre Epaphrodite, les antiquités de notre nation que j'ai tirées de nos saints Livres, & qui contiennent ce qui s'est passé pendant cinq mille ans (b). Je me flatte d'avoir prouvé qu'elle est très-ancienne; & que ne devant son origine à aucune autre, elle a toujours eu une forme particulière de gouvernement, & de n'avoir rien laissé à désirer dans mon récit, de la manière dont elle s'est établie dans le pays que nous habitons aujourd'hui. Je sçais cependant que par un effet de la haine qu'on nous porte, plusieurs personnes se laissant prévenir par des discours pleins de malignité que quelques-uns affectent de répandre, ne veulent pas croire ce que j'ai dit de cette antiquité dans mon ouvrage,

(a) Voyez Remarque I.

(b) Voyez M. de Tillemont, Roine Juive, pag. 464. 581.

& s'autorisent, pour me la contester, de ce qu'on ose assurer que les Ecrivains Grecs les plus estimés n'en ont point fait mention. C'est ce qui m'a fait penser que je devois traiter cette matière dans un ouvrage particulier, sans cependant beaucoup m'étendre, afin de confondre ceux qui ne craignent point de mettre en avant de tels mensonges, & en instruisant ceux qui ne connoissent point notre nation, convaincre ceux qui aiment la vérité, que de toutes les nations elle est en effet la plus ancienne. Je justifierai tout ce que j'avancerai par le témoignage des Auteurs, qui passent chez les Grecs pour avoir le mieux écrit des antiquités. Je mettrai ainsi en évidence l'imposture de ceux qui nous ont si outrageusement calomniés. Je tâcherai de rendre sensibles les raisons qui ont fait garder à quelques Historiens Grecs un silence profond sur ce qui nous regarde; mais je ferai exactement connoître ceux qui ont parlé de nous, afin de confondre les personnes qui l'ignorent ou feignent de l'ignorer.

II. Je suis d'abord extrêmement surpris qu'il se trouve des gens si fortement prévenus qu'on ne peut puiser des connoissances certaines sur l'ancienne Histoire que dans les écrits des Grecs, qu'ils refusent toute créance à ce que nous en avons dit, & n'ajoutent pas plus de foi à ce qu'on en lit dans tout autre Historien. J'ai toujours été convaincu que c'est dans la nature même des choses que l'on doit chercher la vérité, & qu'on ne peut éviter de tomber dans l'erreur en se livrant à des systèmes qui ne sont que de pure opinion. Tout ce que nous pouvons recueillir de la lecture des Historiens Grecs, est nouveau. La fondation de leurs villes, l'invention de quelques arts, l'établissement de leurs loix, tout chez eux jusqu'au mérite d'écrire l'Histoire avec quelque soin, date, s'il est permis de s'exprimer ainsi, d'hier ou d'avant-hier. Ne sont-ils pas obligés d'avouer eux-mêmes que, sans faire ici une mention expresse des Juifs, c'est chez les Egyptiens, les Chaldéens & les Phéniciens, que s'est conservé avec le plus de soin la mémoire des événemens de la plus haute antiquité, par l'extrême attention qu'ont eue de tout tems les peuples qui ont le bonheur de vivre sous un ciel pur & serein, de faire consigner dans des actes, & sur des monumens publics, par les plus sages & les plus habiles d'entre eux, tout ce qui pouvoit avoir trait à l'histoire particulière de leur nation? Les Grecs au contraire, chez lesquels l'intempérie de l'air a souvent causé * des mortalités générales, perdant à chacune de ces révolutions le souvenir du passé, ont pu regarder les nouveaux établissemens qu'elles occasionnoient, comme le commencement de toutes choses: ils n'ont connu que tard & avec peine l'art d'écrire: car ceux de leurs Auteurs qui en font remonter la connoissance plus haut, se font honneur de l'avoir reçue des Phéniciens & de Cadmus. Encore ne peuvent-ils produire aucun monument de ce tems-là, qui se soit conservé dans des Temples ou dans des inscriptions publiques. Car c'est un grand problème de sçavoir, si pendant la guerre de Troie qui est postérieure à ces tems, ils avoient l'usage de l'écriture; & le sentiment.

* A la lettre, une infinité de corruptions, ou de mortalités qui ont affligé la Grèce, &c.

REPONSE A APPION.

le plus véritable & le mieux établi est qu'ils ne l'avoient pas. Il est certain qu'on ne trouve pas chez les Grecs d'ouvrage plus ancien que les Poësies d'Homère qu'on sçait n'avoir vécu qu'après cette guerre. On croit même qu'il ne les avoit pas écrites, & qu'elles ne sont venues jusqu'à nous que parce qu'ayant été mises sur différens airs, l'habitude où l'on étoit de les chanter, en a fait conserver la mémoire, & que c'est même à cela qu'on doit attribuer les diverses contrariétés qui s'y rencontrent. Aussi ceux des Grecs qui ont voulu écrire des histoires, comme Cadmus de Miler, (a) Acusilaüs d'Argos, & les Ecrivains qui les ont suivis, n'ont guere remonté plus haut que la guerre contre les Perses. On convient que ceux des Grecs qui ont écrit les premiers de la nature du Ciel & de celle des Dieux, comme Phérécide de Syros, Pythagore & Thalès, ont pris des Egyptiens & des Chaldéens le peu qu'ils en ont dit. Ce sont les plus anciens ouvrages que les Grecs puissent produire. Encore ne sont-ils pas bien assurés qu'ils ont été composés par ceux dont ils portent les noms.

III. Comment ces peuples peuvent-ils donc se vanter d'être les seuls qui connoissent l'antiquité, & qu'il n'y a qu'eux qui en puissent parler avec certitude? On peut leur faire voir par le témoignage de leurs Ecrivains, qu'assez peu convaincus de ce qu'ils écrivoient, ils se sont souvent livrés à des conjectures vagues, & à des opinions qui n'ont aucun fondement: ils se réfutent mutuellement, & ne se font pas la moindre difficulté d'avancer des choses absolument contraires à ce qu'on lit sur ces mêmes sujets dans quelques autres de leurs Auteurs. Ce seroit perdre du temps, que de m'arrêter à faire voir à des personnes qui le sçavent mieux que moi, combien Hellanicus diffère dans les généalogies d'Acusilaüs, en combien de rencontres Acusilaüs corrige Hésiode, de quelle manière Ephore convainc Hellanicus de mensonge en plusieurs endroits. Timée en use de même à l'égard d'Ephore; & ceux qui sont venus après Timée, ne le traitent pas avec plus de ménagement. Tous les Auteurs Grecs accusent Hérodote de faux. Timée n'a pas cru devoir suivre dans l'histoire de Sicile Antiochus, Philistus & Callias. Ceux qui ont écrit l'histoire d'Athènes, comme les Auteurs de celle d'Argos, ne s'accordent pas davantage.

Mais pourquoi m'arrêter à parler de ceux qui ont écrit l'histoire des villes particulières, ou des événemens peu considérables, tandis que les plus célèbres Ecrivains s'accordent si peu? Quoique (b) Thucydide paroisse avoir raconté avec exactitude les choses qui se sont passées de son tems, il y en a cependant qui l'accusent d'avoir blessé la vérité.

(a) Quant à Cadmus, Milès, Argée, Acusilaüs, [*M. d'Andilly*,] ce Sçavant prend le nom du pays de Cadmus & d'Acusilaüs pour deux noms d'Auteurs. C'est par la même inadvertence qu'il appelle Pherecide le Syrien.

(b) Joseph est le seul qui ait osé ébranler l'autorité de ce grand Historien dans

sa Réponse à Appion. C'est ce que fait dire à M. Temple Sraniam le Traducteur François de son Histoire de Grèce. (3. vol. in-12. *Briaßon*.) Que ce soit l'Auteur, que ce soit son Interprète qui fasse ce reproche à Joseph, c'est une preuve qu'une citation exacte est une chose assez rare.

REPOSE A APPION.

IV. Je me persuade que cette contrariété qu'on remarque entre les Historiens Grecs, vient principalement de deux sources ; & je ne doute pas que ceux qui voudront examiner les choses de plus près, n'en découvrent plusieurs autres : mais celles que je me propose d'indiquer, sont à mon avis les plus essentielles. La première, & celle qui me paroît y avoir plus contribué, est que dans les commencemens les Grecs n'avoient pas soin de tenir des registres publics de ce qui arrivoit chez eux. Cette négligence a occasionné bien des erreurs, par l'espèce de droit dans lequel le défaut d'écrits antérieurs semble avoir mis ceux à qui il est venu en pensée de publier quelque corps d'histoire, de donner carrière à leur imagination, & de débiter, sans craindre d'être contredits, toutes les faussetés qu'un goût décidé pour la fiction pouvoit leur suggerer. Indépendamment de presque tous les peuples de la Grèce en général, on ne trouve chez les Athéniens même, peuple lettré, & qui se vante de ne tirer son origine d'aucune autre nation, nulle sorte de ces monumens publics, seuls capables de guider un Historien scrupuleusement ami de la vérité. Ils conviennent eux-mêmes que les plus anciennes écritures qu'ils aient, sont les Loix contre l'homicide que leur donna Dracon, peu de tems avant la tyrannie de Pisistrate. Je n'abstiens de faire ici mention des Arcadiens : ils se glorifient de leur antiquité, & ils n'ont eu connoissance de l'écriture que depuis les tems dont je viens de parler.

V. C'est ainsi que, faute de monumens publics qui pussent instruire ceux qui vouloient écrire l'histoire, & convaincre de fausseté ceux qui en écrivant se sont écartés de la vérité, les Historiens se sont si hardiment contrariés dans le récit des faits qu'ils rapportent. Une seconde cause de ces contrariétés, est que peu occupés du soin de rechercher la vérité, quoique protestant le contraire, tous ceux qui se sont livrés à ce genre de travail, ne songeoient qu'à faire montre de l'élégance de leur style, & se proposoient pour but d'établir leur réputation, de quelque manière que ce pût être, sur la ruine de celle des autres. Les uns se sont attachés à remplir leurs compositions de fictions agréables : d'autres avides de faveur y ont fait entrer tout ce qu'ils ont pu imaginer de flateur pour les villes, & pour les Rois. Le vain desir de se faire une haute réputation a fait prendre à quelques-uns le présomptueux parti de critiquer les événemens en eux-mêmes, & la manière dont jusqu'à eux ils avoient été rapportés. Tous en un mot ont pris une route précisément contraire à celle qui peut seule conduire l'histoire au degré de certitude qui lui est essentielle. Ils semblent si peu convaincus que la plus solide preuve de la vérité des événemens est l'accord unanime de tous les Historiens dans la manière de les rapporter, qu'ils n'accordent le mérite de l'exactitude qu'à celles des histoires qui sont les moins conformes aux autres dans le récit des faits. Je conviendrai volontiers qu'ils sont plus éloquens que nous, & que leurs écrits l'emportent sur les nôtres par la vivacité du style & l'énergie des expressions ; mais je soutiendrai toujours que pour ce qui regarde l'ancienne histoire de quelque pays que ce soit, nous avons des

REPONSE A APPION.

5.

connoissances qui nous autorisent plus qu'eux à en discuter & à en fixer la vérité.

VI. Que les Egyptiens & les Babyloniens aient dès les temps les plus reculés pris un très-grand soin de perpétuer par l'usage de l'écriture le souvenir des événemens qui les intéressoient : que les Phéniciens aient eu la même attention, sur-tout depuis que mêlés parmi les Grecs ils eurent enseigné à ceux-ci l'art d'écrire, tant pour se former des règles fixes & invariables de conduite, que pour constater par des actes les événemens dont il importoit de conserver la mémoire ; ce sont des faits dont je me crois dispensé de produire des preuves, puisque tout le monde en convient. Je me borne à faire brièvement connoître que nos ancêtres ont avec le même zèle, si même il n'a été plus grand, fait consigner tous les faits mémorables dans des archives publiques ; qu'ils ont toujours chargé de ce soin les Prêtres & les Prophètes, & que cette utile & précieuse pratique a été très-scrupuleusement observée jusqu'à nos jours, & ainsi que j'ose l'espérer, ne cessera jamais de l'être.

VII. Afin que la race de ces hommes, que leur éminente vertu & leur attachement particulier au service de Dieu a fait choisir dès le commencement pour s'acquitter de cette importante fonction, se conservât pure & sans mélange, nos ancêtres ont encore pourvu à ce qu'il ne fût permis à nos Prêtres de se marier qu'à des femmes de notre nation (a), sans regarder ni au bien, ni à tout autre avantage : ils doivent seulement s'assurer par le témoignage de gens dignes de foi, que celles qu'ils recherchent descendent d'une ancienne famille Juive. Ce n'est point dans la Judée seulement que ce règlement s'observe. En quelque endroit que nous nous trouvions, soit en Egypte, soit à Babylone, soit par-tout ailleurs, nous le pratiquons très-exactement ; & ceux de nos Prêtres qui veulent se marier, sont tenus d'envoyer à Jérusalem le nom des personnes qu'ils choisissent pour épouses, avec leur généalogie certifiée véritable par des témoins d'une probité reconnue. Si nous sommes en guerre, ce qui nous arrive souvent, comme du temps d'Antiochus Epiphane, du grand Pompée, de Quirinius Varus, & particulièrement de nos jours, les originaux de nos Archives (b) sont remis aux Prêtres avec l'état des femmes qui se trouvent alors ; car ils font un dénombrement exact des femmes qui ont eu le bonheur de ne pas tomber en la puissance des ennemis, afin de les distinguer de celles qui ayant été captives sont toujours présumées avoir eu quelque commerce avec les étrangers ; parce que nos Prêtres ne peuvent épouser que des vierges. Une preuve de l'extrême attention que nous apportons dans la pratique de toutes ces choses, c'est que les noms de tous nos Grands-Prêtres de

(a) » Ceux qui exercent le Sacerdoce, » ne peuvent se marier qu'à des femmes » de leur même tribu. » [*M. d'Andilly.*] Si Joseph avoit dit cela, il auroit blessé la vérité, » qu'elles sont descendues de ces anciennes familles de

» Lévi. » Joseph ne parle point de famille de Lévi.

(b) Autrement : » Dressent sur le modèle des anciens, de nouveaux Actes » de ce qui s'est passé. »

REPONSE A APPION.

pere en fils se trouvent conservés sans interruption dans nos Archives avec ceux de leurs parens depuis deux mille ans. Ceux à qui il manqueroit quelqu'une des choses dont je viens de parler (a) seroient aussitôt séparés de l'Autel, ne pouvant faire aucune fonction du Sacerdoce (b).... Cela est bien vraisemblable, & même nécessaire : car n'étant pas permis à tous d'écrire ces monumens publics, il ne s'y peut glisser aucune sorte de contrariété. Il n'y a que les Prophètes à qui Dieu veut bien, par une inspiration particulière, faire connoître les choses anciennement arrivées, qui écrivent ces actes publics, & qui y rapportent ce qui s'est passé de leur tems.

VIII. Nous n'avons point chez nous une multitude de livres tellement opposés entr'eux, que les uns semblent n'avoir été composés que pour détruire, par une contrariété affectée, ce qu'on lit dans les autres. Nous n'en avons que vingt-deux (c), qui contiennent l'histoire de tous les tems passés, & dans lesquels nous faisons gloire de reconnoître un caractère de divinité : cinq de Moïse qui renferment les loix qu'il nous a données, & l'histoire des événemens arrivés depuis la création du monde jusqu'à la mort de ce divin Législateur ; ce qui comprend un espace de près de trois mille ans. Depuis ce tems-là jusqu'au règne d'Artaxerxès qui a succédé à Xerxès, les Prophètes ont écrit en treize livres ce qui arrivoit de leur tems. Nos autres quatre livres contiennent des hymnes en l'honneur de Dieu, & des règles de conduire pour les hommes. Ce qui s'est passé depuis ce Prince jusqu'à nos jours, a été écrit exactement ; mais il n'a pas la même autorité que les histoires que nous avons des tems qui ont précédé son règne, parce qu'il n'y a pas eu depuis une suite aussi exacte de Prophètes.

Nous avons toujours eu pour ces saints livres un si profond respect, & nous y ajoutons une foi si religieuse, que depuis un si grand nombre d'années que nous les conservons, aucun de nous n'a été assez hardi pour y ajouter, y changer, ou en ôter quelque chose. Les Juifs sont intimement persuadés dès leur tendre jeunesse, & ce sentiment leur est comme naturel, que ce que contiennent ces livres, est la parole de Dieu, qu'on doit l'observer inviolablement, & être disposé à mourir plutôt que de l'enfreindre en aucun point. On a vu souvent plusieurs captifs de notre nation souffrir au théâtre toutes sortes de tourmens & différens genres de mort, pour ne vouloir rien dire contre nos loix & nos autres Ecritures (d). Trouveroit-on quelqu'un parmi les Grecs, qui voulût, je ne dis pas en endurer rien de semblable, mais souffrir la moindre peine,

(a) En substituant *λεγουμένων* à *εργαζομένων*, & en lisant *εἰς* au lieu d'*ἐν*, le sens seroit, ce semble, meilleur. » Si quel-
» qu'un des Prêtres transgresse ces ré-
» glemens, il est exclus de l'Autel, & il
» ne peut faire aucune fonction sacer-
» dotale. «

(b) Je soupçonne qu'il manque ici quelque chose, & je conjecture que Joseph avoit dit qu'il n'y avoit aucune diversité dans ces registres publics, où l'on

conservoit les faits qu'il étoit de l'intérêt de la nation de connoître. Ce qui suit se lie fort bien avec ce qu'on conjecture s'être perdu : » Cela est bien vrai-
» semblable, & même nécessaire, &c. «

(c) Voyez Remarque II.

(d) ... » Contre le respect dû à nos
» loix & aux traditions de nos peres. «
C'est à peu-près le sens de S. Gélénus ;
ce n'est pas celui de *τῶν μὲν τῶν*
ἀρχαίων.

REPONSE A APPION.

7

pour maintenir en honneur les ouvrages des Auteurs de la nation, surtout ne pouvant se dissimuler que ce ne sont que des compositions hasardées dont l'origine & la conduite ne sont dues qu'au caprice de ceux qui les ont produites ? Et ne peuvent-ils pas se croire autorisés à juger de leurs anciens Historiens par le téméraire procédé des nouveaux ? Ils entreprennent d'écrire l'histoire d'événemens auxquels ils n'ont eu aucune part, sans se mettre en peine de faire la moindre des recherches nécessaires pour s'instruire de ce qu'ils en doivent penser. Ceux qui se sont avancés de publier ce qu'ils ont écrit de notre dernière guerre, ont-ils vu les lieux où elle s'est faite ? S'en sont-ils seulement jamais approchés ? Cependant ils ont osé décorer du titre d'Histoire les misérables rapsodies qu'ils en ont construites sur quelques rapports vagues qui leur en ont été faits.

IX. Pour moi, qui ai eu part à divers événemens de cette guerre, j'en ai écrit l'histoire avec beaucoup de fidélité, & dans un assez grand détail. J'ai commandé dans la province que nous appelons Galilée, & m'y suis maintenu, autant qu'il m'a été possible. Fait prisonnier par les Romains, Vespasien & Tite ont toujours voulu m'avoir auprès d'eux, même dans le tems que j'étois encore dans les fers. Ils me furent enfin ôrés ; & je fus envoyé avec Tite, lorsqu'il partit d'Alexandrie pour aller faire le siège de Jérusalem. Aucune des circonstances de ce siège n'a échappé à ma connoissance : j'écrivois exactement tout ce qui se passoit dans le camp des Romains, & tout ce que rapportoient les transfuges de l'état & des manœuvres des assiégés, dont j'avois l'avantage d'être seul instruit. Je profiterai du loisir que me procura mon séjour à Rome, pour mettre tous mes mémoires en ordre ; & avec le secours de quelques personnes que je consultois sur ce qui regarde la Langue Grecque, j'en formai un corps d'histoire ; & je suis si assuré qu'elle ne présente rien qui ne soit de la plus exacte vérité, que je n'ai point craint de prendre pour témoins de tout ce que j'ai rapporté, Vespasien & Tite qui commandoient en chefs dans cette guerre. Ils ont été les premiers auxquels j'ai présenté mon ouvrage : j'en ai aussi donné des copies à plusieurs Officiers Romains qui avoient servi sous leurs ordres, & à quelques personnes de notre nation (a) qui entendent fort bien le Grec. De ce nombre sont Ju-

(a) *Plurimis, verò nostrorum eos etiam venumdedi.* C'est ainsi que l'ancien Interprète de Joseph rend *πολλοὶ δὲ τῶν ἡμετέρων ἰστέπαρον*, en quoi il a été suivi par S. Gélénus & par M. Havercamp. L'expression seroit très-indécente dans notre langue. M. d'Andilly qui la sçavoit trop bien pour l'ignorer, a traduit : « Plu- » sieurs de notre nation qui avoient con- » noissance de la Langue Grecque, le » virent aussi, &c. » Le sens propre de *ἑστέπαρον* est *vendre*, & je ne me souviens pas de l'avoir vu pris pour *marquer*, *donner*, *faire présent*. Mais Joseph a pu

croire qu'il en étoit de ce mot comme de *ἑστέπαρον*, qui ne signifie quelquefois que *livrer*, *donner*. Quand on vend quelque chose, on le livre, on le donne à celui qui le paye. Pour faire passer ce mot de cette signification à celle de donner simplement & sans retour, il n'a fallu que ne pas faire attention à la circonstance du prix, du paiement. C'est ainsi que l'Auteur du I. Livre des Machabées (chap. 1. v. 15.) dit des mauvais Juifs, καὶ ἐστέπαρον τὸ πῶλον τὸ πῶλον. Personne ne les avoit achetés pour faire le mal. Ainsi *ἐστέπαρον* veut dire seulement qu'ils s'é-

lius Archélaüs, le grave & vertueux Hérode, & le Roi Agrippa Prince très-respectable. Ils ont tous témoigné, & ouvertement déclaré que mon histoire étoit marquée au coin de la plus exacte vérité; ce qu'ils n'auroient assurément point fait, s'ils avoient reconnu que je l'eusse blesée, en dénaturant certains faits, ou en en omettant quelqu'un par ignorance ou par flatterie.

X. Il s'est néanmoins trouvé quelques mauvais génies qui ont eu la méchanceté d'entreprendre de la décrier, & de la faire regarder comme l'exécution d'un de ces sujets de pure imagination, sur lesquels on exerce le génie des jeunes gens dans les écoles: calomnie atroce & de la plus incroyable ridicule. Qu'ils apprennent, ces faux ou mal-adroits critiques, qu'un Historien qui s'engage à faire un récit fidèle des événemens qu'il veut transmettre à la postérité, doit lui-même en être exactement instruit, soit pour les avoir vu se passer sous ses yeux, soit pour en avoir appris toutes les circonstances de quelqu'un qui n'a pu les ignorer. C'est la conduite que j'ai tenue dans la composition des deux Histoires que j'ai publiées. J'ai tiré de nos saintes Ecritures celle des antiquités de notre nation. Prêtre, comme je le suis par ma naissance, j'ai été nécessairement instruit de la divine Philosophie contenue dans ces Livres sacrés.

Quant à celle de la guerre que nous avons eue avec les Romains, j'ai conduit moi-même cette guerre en très-grande partie: j'ai de plus été témoin oculaire de la plupart des choses mémorables qui s'y sont passées, & me suis très-soigneusement assuré de tout ce que je n'ai pu voir. On ne peut donc, sans une condamnable témérité, vouloir contester la vérité des faits que j'ai rapportés. Les imposteurs qui osent le faire, se vantent d'avoir vu les mémoires des Généraux: mais ont-ils eu la moindre connoissance de la manière dont les choses se sont passées du côté des Juifs?

XI. Cette digression m'a paru nécessaire, pour rendre sensible la ridicule présomption de plusieurs Auteurs qui n'hésitent point à se donner pour Historiens. Je crois avoir assez clairement prouvé que les Juifs qu'on affecte d'appeler barbares, ont toujours observé bien plus religieusement que les Grecs l'usage constant de conserver des mémoires de tous les événemens. Je veux maintenant réfuter ceux qui pour enlever à notre nation l'ancienneté dont elle se glorifie, osent soutenir que les Auteurs Grecs n'ont point parlé de nous. J'en constaterai la vérité par des témoignages authentiques tirés des Ecrivains des autres nations, & je mettrai dans le plus grand jour l'injuste malignité de ceux qui s'efforcent de nous décrier de la sorte.

XII. Comme les principales villes du pays que nous habitons, sont éloignées de la mer, nous nous occupons peu du commerce, & nous ne nous trouvons que rarement dans l'occasion de nous faire connoître aux

toient donnés, qu'ils s'étoient livrés à faire le mal. Le Prophète Isaïe (*chap. 52. v. 3.*) dit de même: *Venumdati estis gratis, δωρεαν επωραθητε*. On donne gratui-

tement, mais on ne dit pas vendre gratuitement. Voyez *Jug. chap. 2. v. 14. chap. 4. v. 9. &c.*

autres

autres nations : nous nous bornons à cultiver nos terres qui sont très-fertiles ; notre grande application à ce travail général est nécessaire : nous y joignons le soin particulier de bien élever nos enfans , & celui de veiller à l'observation de nos saintes Loix , & au maintien de la Religion qu'elles nous prescrivent , persuadés que dans tout le cours de notre vie nous ne pouvons nous appliquer à rien de plus utile. Ce genre de vie qui nous est singulièrement propre , joint à tout ce que j'ai dit précédemment , fera aisément concevoir que rien , dans ces tems anciens , n'a pu nous mettre dans un commerce tel que l'ont eu les Egyptiens & les Phéniciens : les Egyptiens , par la nécessité où se sont souvent trouvé les Grecs de tirer d'eux les denrées qui leur manquoient , en échange de diverses sortes de marchandises qu'ils étoient en état de leur faire passer : les Phéniciens , par la facilité que leur donnoient les pays maritimes qu'ils habitoient , de se lier d'intérêts avec ces peuples non moins animés qu'eux du désir de s'enrichir. Et quoique nos peres aient toujours été en très-grand nombre & très-vaillans , on ne les a point vus , comme d'autres peuples , entreprendre des guerres dans la seule vue d'étendre les limites de leur Etat , en s'emparant des possessions de leurs voisins. C'est donc par la voie du commerce , que les Grecs ont connu d'abord les Phéniciens , & que ceux-ci leur ont peu après fait connoître les Egyptiens & les autres peuples dont ils leur apportoit des marchandises , en traversant de vastes étendues de mer. Ils ont connu dans la suite les Medes & les Perses qui ont régné dans l'Asie , singulièrement ces derniers par les guerres qu'ils ont portées jusqu'en Europe. Les Thraces dont ils sont proches voisins , n'ont pu échapper à leur connoissance. Ils ont dû celle des Scythes aux fréquentes navigations que plusieurs d'entr'eux ont faites sur la mer de Pont. En un mot , leurs Ecrivains ont pu facilement être instruits de tout ce qui regarde les peuples qui habitoient sur le bord de la mer , soit au levant , soit au couchant. Quant à ceux qui habitent des provinces éloignées de la mer , ils leur ont été long-tems inconnus : c'est précisément ce que nous voyons être arrivé par rapport à l'Europe. Herodote , Thucydide & nul de ceux qui ont écrit dans le même tems , n'ont parlé des Romains , ce peuple dès long-tems élevé à une si haute puissance , & célèbre par tant de guerres glorieusement soutenues & heureusement terminées. Ce n'a été que fort tard qu'enfin les Grecs en ont eu quelque connoissance : ils ont été dans la même ignorance sur ce qui regarde les Gaulois & les Espagnols , de sorte que leurs Historiens les plus exacts , comme Ephore , ont cru que l'Espagne qui occupe une si grande partie de l'Europe , n'étoit qu'une ville , & n'ont pas craint , en décrivant les mœurs des peuples qui composent ce vaste Etat , de leur prêter des usages qui leur sont absolument étrangers. Le peu de commerce qu'ils avoient avec ces peuples , ne leur permettoit pas de s'instruire exactement des coutumes qui leur sont véritablement propres & particulières : & le désir de paroître sçavoir des choses qu'ils vouloient faire croire que d'autres ignoroient , leur a fait débiter ces faussetés. On a donc tort d'être surpris que plusieurs Ecrivains Grecs n'aient pas connu notre nation : une trop grande étendue de mer nous sépare d'eux ; & le genre particulier de vie

que nous avons toujours mené, ne leur a point fourni d'occasion de parler de nous.

XIII. Les Grecs se moqueroient de moi sans doute, si, refusant de reconnoître l'antiquité de leur origine, j'avançois pour toute preuve de mon opinion, que nos Ecrivains n'ont pas même fait mention de leur existence; ils ne manqueroient pas de se servir contre moi de ce que je leur oppose : ils invoqueroient le témoignage des peuples qui leur sont voisins : c'est la méthode que je vais suivre. Je produirai d'abord celui des Egyptiens & des Phéniciens : le témoignage de ces peuples ne peut être suspect. On sçait qu'en général ils sont prévenus contre nous, & que les Tyriens ont été particulièrement nos ennemis.

Je ne puis pas dire la même chose des Chaldéens; car c'est d'eux que nous tirons notre origine. Aussi parlent-ils de nous dans leurs histoires. Après avoir tiré des écrits des Egyptiens & des Phéniciens, les preuves de ce dont je parle, je passerai aux Ecrivains Grecs; & pour détruire jusqu'au moindre prétexte de soupçonner de fausseté les faits que j'avance, je rapporterai ce que quelques-uns d'entr'eux ont dit de notre nation.

XIV. Je commence donc par les Egyptiens; mais il n'est pas possible que je rapporte en leur langue les témoignages que j'ai à en tirer. Manethon né Egyptien s'est rendu très-sçavant dans la langue Grecque, ainsi que le prouvent ses ouvrages, & en particulier l'Histoire de sa nation qu'il a écrite en cette langue. Il l'a tirée, comme il le dit lui-même, des Annales sacrées, & il y convainc Hérodote d'avoir avancé plusieurs faits contraires à la vérité, pour n'avoir pas été assez instruit des affaires de l'Egypte. Voici ce que cet Auteur dit de nous dans le second livre de son histoire de ce royaume. Comme c'est un témoin que je produis, je rapporte ses propres termes : « Nous avions pour Roi un Prince » qui s'appelloit Timan (a), lorsque Dieu irrité contre nous, je ne sçais pour » quelle offense particulière, permit qu'une nation inconnue jusqu'alors » vînt du côté de l'Orient se jeter brusquement & avec une singulière » audace dans notre pays, & le conquît. Elle soumit presque sans com- » battre ceux qui y commandoient, brûla leurs villes, ruina les temples de » leurs Dieux, traita tous les habitans avec beaucoup de cruauté, tua les » hommes, & fit esclaves les femmes & les enfans. Elle se donna un Roi » qui s'appelloit Salatis. Ce Prince renoit sa Cour à Memphis, & tiroit » tribut des pays au dessus & au dessous de cette ville. Il mit garnison » dans les lieux qui lui parurent les plus propres à en recevoir, & fortifia » principalement les places du côté de l'Orient; car il prévoyoit que les » Assyriens dont la puissance étoit grande, pourroient entreprendre un » jour de lui enlever la couronne. Ayant trouvé dans la contrée de » Saïte une ville, à l'Orient du fleuve Bubaste, avantageusement située,

(a) Je ne sçai si le nom de ce Roi ne s'est point perdu, & si Τιμανος n'est point l'interprétation de ce qu'il signifioit en Egyptien; mais j'ai cru devoir suivre l'exemple du P. Vigier : *In nomine Ti-*

μανος nihil mutandum putavi, quod mihi de vera illius appellatione non constaret. Note sur le Chap. 13. du Livre 10. de la Préparation Evang. d'Eusèbe.

« & que l'ancienne Théologie appelloit Avaris , il s'en déclara le fondeur , la fit fortifier de murailles , & y mit une garnison de deux cens quarante mille soldats. Il y alloit dans l'été , pour distribuer le grain , & payer ses troupes qu'il avoit grand soin d'exercer , afin de tenir les étrangers en respect. Il mourut après dix-neuf ans de règne , & eut pour successeur Béon qui régna quarante-quatre ans. Apachnas qui lui succéda , en régna trente-six & sept mois. Apophis & Janias regnèrent ensuite : le premier soixante-un , & le second cinquante & un mois. Assis monta après sur le trône qu'il occupa quarante-neuf ans & deux mois : ce sont les six premiers Rois qui regnèrent sur cette nation. Elle eut toujours les armes à la main , & il n'y eut rien qu'elle ne fit pour détruire entièrement l'Egypte. Elle s'appelloit Hycsos , c'est-à-dire , Rois Pasteurs. Hyc signifie dans la langue sainte, Roi ; & Sos , dans le dialecte commun, Pasteurs. Ces deux syllabes jointes ensemble composent le mot Hycsos.

« Quelques-uns disent que c'étoient des Arabes. J'ai trouvé dans d'autres livres que le terme Hycsos ne signifioit pas Rois Pasteurs , mais Pasteurs captifs ; car Hyc en Egyptien , & Hac prononcés avec aspiration , signifient proprement captifs. « Ce sens me paroît plus naturel , & convenir mieux à l'ancienne histoire. Manethon dit que ces Rois qu'on appelloit Pasteurs , dont il vient de parler , avec ceux qui leur succédèrent , regnèrent en Egypte cinq cens onze ans ; qu'ensuite les Rois de Thebes & les autres provinces de l'Egypte se liguerent contre ces Pasteurs , & qu'ils leur firent une guerre longue & cruelle ; que sous le règne d'un de ces Rois , nommé Alisphragmuthosis , ils furent défaits & chassés de l'Egypte , & qu'ils furent renfermés dans un lieu de dix mille arpens d'étendue , qui s'appelloit Avaris. Il ajoute que les Pasteurs l'avoient entouré d'une grande & forte muraille , afin d'y pouvoir mettre en sûreté tous leurs effets & tout le butin qu'ils avoient fait ; que Thumosis , fils d'Alisphragmuthosis les assiégea à la tête de quatre cens quatre-vingt mille hommes ; mais que désespérant de les pouvoir forcer , il traita avec eux , & convint qu'ils sortiroient de l'Egypte en toute sûreté , & se retireroient où ils voudroient ; qu'en conséquence de ce traité ils en sortirent ; & qu'il s'en étoit rendu environ deux cens quarante mille avec leurs familles & leurs effets par le desert dans la Syrie ; que craignant la puissance des Assyriens qui régnoient alors en Asie , ils allèrent s'établir dans le pays qu'on appelle maintenant Judée , & y bâtirent une ville capable de contenir cette grande multitude de peuple , & lui donnerent le nom de Jerusalem.

Manethon dit dans un autre livre de son Histoire d'Egypte , que la nation qu'on appelloit les Pasteurs , est nommée les Captifs dans les livres sacrés des Egyptiens : ce qui ne doit point paroître étonnant , puisque la principale occupation de nos ancêtres ayant été de garder leurs troupeaux , la vie qu'ils menaient , a dû leur faire donner le nom de Pasteurs , & que d'autre part Joseph que nous nous faisons gloire de regarder comme le principal auteur de notre origine , se donna lui-même la dénomination de

Captif, lorsqu'il demanda & obtint du Roi d'Egypte la permission de faire venir ses freres dans ses Etats. Je traiterai plus particulièrement ailleurs ce point de critique.

XV. Je m'attache uniquement ici à justifier ce que j'ai dit de l'antiquité de notre race par le témoignage des Auteurs Egyptiens ; je reviens donc à Manethon, & transcris un passage de cet Auteur, dont les époques s'accordent merveilleusement avec notre chronologie. » Après que les Pasteurs furent sortis d'Egypte, pour s'aller établir à Jerusalem, Tethmosis qui les avoit chassés, régna vingt-cinq ans quatre mois. Chébron son fils lui succéda, & régna treize ans. Le regne d'Aménophis son successeur fut de vingt ans & sept mois. Après lui sa sœur Amesès régna vingt-un ans & neuf mois ; Mephrès ensuite douze ans neuf mois. Après lui Mysphragmutosis vingt-cinq ans dix mois, Thmosis neuf ans huit mois, Aménophis trente ans dix mois, Orus trente-six ans cinq mois ; la Princesse sa fille, nommée Achencherès, douze ans un mois, son frere Rathoris neuf ans, Achencherès douze ans cinq mois, un autre Achencherès douze ans trois mois, Armaïs quatre ans & un mois, Ramesès un an quatre mois, Amesès fils de Miamus soixante-six ans deux mois, Aménophis dix-neuf ans six mois. Sethosis & Ramesès vinrent après. Ce dernier entreprit de puissantes armées sur terre & sur mer. Sethosis (a) confia l'administration générale de l'Egypte à son frere Armaïs, & ne limita le pouvoir absolu dont il le revêtit, que par la seule défense de prendre le diadème, de manquer à aucun des égards dûs à la Reine mere de ses enfans, & d'approcher de ses concubines. Il marcha ensuite contre les Cypriots, les Phéniciens, les Assyriens & les Medes. Il subjuguâ tous ces peuples, les uns par la force, & les autres par la seule crainte de ses armes. Ces heureux succès lui enflèrent le cœur. Déjà il avoit étendu fort avant, & vouloit pousser encore plus loin ses conquêtes dans l'Orient, lorsque le Grand-Prêtre d'Egypte lui donna avis par ses lettres que son frere Armaïs contrevenoit formellement & sans pudeur aux défenses particulières qu'il lui avoit faites en lui confiant l'usage de toute son autorité ; qu'il maltraitoit la Reine, jouissoit sans aucun ménagement de ses concubines ; & qu'ayant, à la sollicitation de ses courtisans, pris le diadème, il se dispoisoit à faire éclater sa révolte. Ces nouvelles l'obligèrent de retourner promptement à Peluse, & de reprendre les rênes du Gouvernement. Ce fut ce Prince qui donna le nom d'Egypte à cet Etat ; car outre le nom de Sethosis, il

(a) M. Haverkamp marque avoir trouvé à la marge de quelques manuscrits cette note : » On lit ainsi dans un autre manuscrit : « Μετ' ὧν Σίθωσι καὶ Ραμίωσι δύο ἀδελφοί, ὅμιν ταυτίαν ἔχοντο δυνάμει τὴν κατὰ θάλασσαν ἀπαντήσας διεχειρόμενοι πολιορκῶν. Μετ' ὧν πολὺ ὃ καὶ τὸν Ραμίωσιν αἰών, Ἀρμαῖν ἄλλοι αὐτῷ ἀδελφὸν ἐπέτερον

πὸν τῆς Αἰθιοπίας κατέστησεν. » Après lui » régnerent Sethosis & Ramesès, qui » étoient freres. Ramesès eut une flotte, » il assiégea & subjuguâ les peuples vers » lesquels il aborda. Quelque temps après » Sethosis l'ayant fait mourir, il établit » Armaïs son autre frere Gouverneur » d'Egypte. «

« portoit encore celui d'Egyprus , comme son frere joignoit au nom d'Ar-
 « mais celui de Danaüs.

XVI. C'est ainsi que s'exprime l'Historien Manethon. Il est clair par ce qu'il dit, que si l'on suppose les tems dont il parle, ceux qu'il appelle Pasteurs, étoient nos ancêtres qui, trois cens quatre-vingt treize ans avant que Danaüs abordât à Argos, sortirent d'Egypte pour aller s'établir dans la terre de Chanaan. Et cependant l'on vante beaucoup à Argos l'extrême ancienneté de Danaüs. Manethon atteste donc, comme les ayant tirés des livres des Egyptiens, deux faits qui sont décisifs en notre faveur. Le premier est l'entrée de nos ancêtres en Egypte : le second, leur sortie qui arriva dans des tems si reculés, qu'elle est antérieure de près de mille ans à la guerre de Troye. A l'égard de ce qu'il ajoute, & que de son aveu il n'a pas tiré des livres des Egyptiens, mais de quelques Auteurs sans autorité, je le réfuterai dans la suite, & démontrerai que ce sont de pures fables dénuées même de toute vraisemblance.

XVII. Je passe maintenant à ce que les Phéniciens ont dit de nous ; & le témoignage que je tirerai de leurs écrits, ne peut être équivoque. Les Tyriens ont des mémoires très-anciens, tant de ce qui s'est passé de remarquable chez eux, que chez les peuples avec lesquels ils ont eu des relations : mémoires dressés par l'autorité publique, & qu'ils conservent fort soigneusement. On y trouve que Salomon bâtit un temple à Jérusalem, cent quarante-trois ans huit mois avant que les Tyriens fondassent Carthage, & il y est parlé des préparatifs qui conduisirent à la construction de ce temple.

Hiram Roi de Tyr étoit ami de Salomon, comme il l'avoit été du Roi David son pere. Pour contribuer à la magnificence que Salomon vouloit donner à cet édifice, il lui fit présent de six vingt talens d'or, & il lui envoya le bois nécessaire pour la charpente, qu'il fit couper dans une très-belle forêt sur le mont Liban. A un grand nombre de riches présens que Salomon fit par reconnaissance au Roi Hiram, ce Prince joignit le don de la terre de Chabul, située dans la Galilée. L'amour de la sagesse étoit le lien principal de l'amitié qui unissoit ces deux Princes : ils s'envoyoient réciproquement des problèmes à résoudre. Mais dans ce genre d'exercice Salomon avoit ordinairement sur Hiram l'avantage que ne pouvoit manquer de lui donner la supériorité de ses lumières & de sa pénétration. On conserve encore à Tyr plusieurs de leurs lettres ; & pour preuve que je n'ai rien avancé que de vrai au sujet des mémoires des Tyriens, je l'appuyrai du témoignage de Diodore, Historien qui passe pour avoir plus fidèlement traité des affaires de cet Etat. Voici ses propres paroles, je les tire de son Histoire de Phénicie.

« Abibal étant mort, son fils Hiram lui succéda. Ce Prince augmenta
 « beaucoup l'étendue de la ville, par le moyen des grandes chauffées dont
 « il entourait le côté qui étoit tourné à l'Orient : il lui joignit le temple de
 « Jupiter Olympien, qui étoit isolé dans l'isle, en comblant le terrain qui
 « jusqu'alors l'en avoit séparé, & enrichit ce temple de magnifiques pré-
 « sents en or. Il fit couper des cédres dans la forêt du mont Liban pour la

» construction des temples. Salomon Roi de Jérusalem lui envoya des
 » énigmes (a) à expliquer, à la charge que ce Prince lui en proposeroit
 » aussi ; & que celui qui ne pourroit pas les expliquer, payeroit à l'autre une
 » somme d'argent. Qu'Hiram y avoit consenti ; mais que ne pouvant expliquer
 » les énigmes proposées par Salomon, il lui avoit payé les sommes conve-
 » nues ; que dans la suite un Tyrien nommé Abdémone en proposa
 » d'autres que Salomon n'ayant pu non plus expliquer, il avoit été obligé
 » à son tour de donner une grande somme d'argent à Hiram ». C'est ainsi
 que la vérité de ce que j'ai avancé, se trouve confirmée par le témoignage
 de l'Historien Dios.

XVIII. J'y joins celui de Ménandre. Cet Auteur qui étoit d'Ephèse, a écrit
 l'Histoire des Rois, tant Grecs que Barbares, & l'a tirée des mémoires & des
 monumens publics des Etats de chacun de ces Rois. Il s'exprime ainsi dans son
 Histoire des Rois de Tyr, lorsqu'il fait celle du Roi Hiram. » Abibal étant mort,
 » son fils Hiram lui succéda. Il vécut cinquante-trois ans, & en régna
 » trente-quatre. Il combla ce qu'on appelloit (b) le grand terrain, fit met-
 » tre une colonne d'or dans le temple de Jupiter, & fit couper beaucoup
 » de cédres sur le mont Liban pour servir à la couverture des temples, il
 » détruisit les anciens pour en construire de nouveaux, & consacra ceux
 » d'Hercule & d'Astarte. Celui d'Hercule fut bâti le premier dans le mois
 » de Péritis, & celui d'Astarte lorsqu'il fit la guerre aux Tyriens (c). Ils
 » refusoient de lui payer le tribut ; mais il les soumit, & retourna dans ses
 » Etats. C'étoit sous son règne que vivoit le jeune Abdémone, qui expliqua
 » les énigmes (d) qu'avoit proposées Salomon Roi de Jérusalem. »

On suppose ainsi le tems qui s'est écoulé de puis ce Prince jusqu'à la
 fondation de Carthage. (e) » Baléas fils d'Hiram, qui lui succéda,
 » vécut quarante-trois ans, & en régna sept : il eut pour successeur son fils
 » Abdastarte qui vécut vingt-neuf ans, dont il régna neuf. Les quatre
 » fils de sa nourrice conspirèrent contre lui, & l'assassinèrent. L'aîné de
 » ces traîtres, régna douze ans en sa place : il eut pour successeur
 » Astarte fils de Délxastarte, qui vécut cinquante-quatre ans, & en ré-
 » gna douze. Son frere Alérinus lui succéda, & vécut cinquante-quatre
 » ans : il fut assassiné après un règne de neuf ans par son frere Phélès,
 » qui s'empara du trône, mais ne le posséda que huit mois. Il fut tué dans

(a) L'expression Grecque est ici, *αἰνίσματα*. Plus haut on lit dans le Grec *προβλήματα*, problèmes à résoudre.

(b) » Il joignit à la ville de Tyr par
 » une grande chaussée l'Isle Erycore. »
 Cette Isle est de la création de l'élégant
 Traducteur. Malheureusement S. Gélé-
 nius avoit traduit *eurychoron*, qui signifie
 large, vaste, par *eurychorum* ; mais il
 n'avoit parlé ni d'Isle, ni de la ville de
 Tyr. » Les Carthaginois convertirent en
 » ateliers les bois sacrés, les temples,

» & tout autre lieu spacieux »... *καὶ
 ἐν τοῖς ἄλλοις εὐρυχωροῖς*. Appien, Guerre Pu-
 nique, page 91.

(c) Voyez la note 16. du Liv. 8. An-
 tiquités Juives.

(d) Encore ici le Grec porte *προβλέ-
 ματα*, problèmes.

(e) Voyez Theophile *ad Autolic.* pa-
 ge 394.

Le Syncelle, page 183. rapporte la mê-
 me liste tirée de ce fragment ; mais elle
 n'est pas tout-à-fait semblable.

» la cinquantième année de son âge par son frere Ithobal Prêtre de la Déesse
 » Astarte. Celui ci vécut soixante-huit ans, & mourut après un règne de
 » trente-deux ans. Son fils Badezor lui succéda, & mourut âgé de qua-
 » rante-cinq ans, dont il en avoit régné six. Il eut pour successeur son fils
 » Margenus qui régna neuf ans, & en vécut quarante-un. Pigmalion lui
 » succéda : son règne fut de quarante-sept ans, il en vécut cinquante-six.
 » Ce fut la septième année du règne de ce Prince que sa sœur s'enfuit,
 » & passa dans la Lybie, où elle bâtit la ville de Carthage.

On compte donc cent cinquante-cinq ans huit mois, depuis le règne
 d'Hiram jusqu'à la fondation de Carthage : & Salomon n'ayant jetté les fon-
 demens du Temple de Jérusalem que la douzième année du règne de ce
 Prince, il s'enfuit que ce fut cent quarante-trois ans huit mois avant que
 cette ville fut bâtie. Il n'est pas nécessaire que je cite un plus grand nombre
 de témoignages d'Auteurs Phéniciens. Ceux que je viens de rapporter, suf-
 fisent pour prouver que très-véritablement nos ancêtres sont entrés dans la
 Judée long-tems auparavant qu'ils y bâissent un Temple : car ils ne l'ont pu
 faire qu'après s'être solidement établis dans ce vaste Etat par la force de
 leurs armes, comme je l'ai fait voir clairement dans mes Antiquités Judaï-
 ques, par l'autorité de nos saintes Ecritures.

XIX. Il est tems de passer aux écrits des Chaldéens, & de faire voir qu'ils
 ont autant de conformité avec mon Histoire que sur plusieurs autres sujets
 avec nos saints livres : j'emploierai pour cela le témoignage de Bérofe. Cet
 Auteur Chaldéen d'origine (a), si connu & si estimé de tous ceux qui aiment
 & cultivent les lettres, par les sçavans traités d'astronomie & de philoso-
 phie Chaldéenne, que pour l'usage des Grecs il a écrit en leur langue,
 rapporte d'après les plus anciens monumens le fameux événement de la
 destruction du genre humain par le déluge, conformément à ce qu'en a
 écrit Moïse. Il parle de l'arche qui s'arrêta sur le sommet des montagnes
 d'Arménie, & y porta Noé auteur de notre race ; il fait ensuite l'his-
 toire de chacun des descendans de ce Patriarche, fixe & suppute le tems
 qu'ils ont vécu, jusqu'à Nabopolassar Roi de Babylone & de Chaldée ;
 & dans le récit qu'il fait des événemens de son règne, il dit qu'il envoya son
 fils Nabuchodonosor avec une puissante armée contre notre nation, & contre
 les Egyptiens qui s'étoient révoltés ; que ce Prince soumit l'un & l'autre
 peuple ; qu'il brûla notre Temple, & emmena nos ancêtres captifs en Ba-
 bylonie ; que Jérusalem demeura déserte & abandonnée pendant soixante-
 dix ans, jusqu'au règne de Cyrus Roi des Perses. Il ajoute que le Roi de
 Babylone conquit l'Egypte, la Syrie, la Phénicie & l'Arabie, & qu'il sur-
 passa par l'éclat de ses grandes actions, tous les Rois des Babyloniens &
 des Chaldéens qui l'avoient précédé. Un peu après Bérofe reprend cette
 narration dans ses antiquités, & dit : (je rapporte ses propres termes.) » Son
 » pere ayant appris que le Satrape qu'il avoit établi en Egypte (b), dans la

(a) Voyez Remarque IV.

(b) Nabopolassar put remporter quel-
 ques avantages sur le Roi d'Egypte ; mais
 il ne paroît pas qu'il l'ait détroné, &

qu'il ait mis un Satrape à sa place : car
 quelques avantages qu'eut ce Prince sur
 les Egyptiens, ils avoient conservé leur
 Roi ; puisque l'Ecriture dit qu'il n'a

» Céléfyrie, & dans la Phénicie s'étoit révolté; & n'étant plus dans un âge
 » pouvoir supporter les fatigues de la guerre, il donna au Prince Na-
 » buchodonosor son fils qui étoit jeune, une partie de ses troupes, & l'en-
 » voya contre ce Satrape. Nabuehodonosor donna bataille au rebelle, le défit,
 » & fit rentrer dans le devoir tous les pays qui s'étoient soustraits de l'obéif-
 » sance du Roi son pere. Nabopolassar mourut en ce tems-là de vieillesse à
 » Babylone, après un règne de vingt-neuf ans (a). Aussi-tôt que Nabucho-
 » donosor l'eût appris, il régla les affaires de l'Egypte & des autres Provin-
 » ces, chargea quelques-uns de ses Officiers de conduire dans la Babylonie
 » les esclaves de la Judée, de la Phénicie, de la Syrie, & de l'Egypte, le gros de
 » l'armée, & tous les bagages. Pour lui, il se rendit promptement avec peu
 » de suite à Babylone, où il trouva que les Chaldéens dont les plus confidé-
 » rables lui avoient conservé le Royaume, avoient administré les affaires avec
 » sagesse. Maître alors de tous les Etats du Roi son pere, il ordonna qu'on
 » assignât aux esclaves qu'on avoit amenés, des terres dans les endroits de
 » la Babylonie qu'on jugeroit les plus convenables. Il orna magnifiquement
 » le Temple de Bélus & tous les autres des dépouilles qu'il avoit enlevées
 » pendant la guerre; joignit une nouvelle ville à l'ancienne Babylone
 » qu'il rebâtit; & afin que des ennemis venans pour l'assiéger ne pussent
 » facilement y entrer, en détournant le fleuve, il fit entourer l'une & l'au-
 » tre d'un triple mur, dont partie étoit bâtie en brique enduite de bi-
 » tume, & l'autre partie seulement en brique. Après qu'il les eût ainsi mises en
 » état de défense & décorées, il fit construire, & joignit au Palais de ses
 » peres un nouveau Palais qui surpassoit de beaucoup l'ancien en grandeur,
 » en élévation, & en tout autre genre de beautés. La description détaillée
 » en seroit trop longue.

» Je me contente de remarquer qu'on n'employa que quinze jours à le
 » bâtir * pour complaire à la Reine son épouse qui avoit été élevée
 » dans les montagnes de la Médie, & aimoit à voir des objets qui lui en
 » renouvellassent la mémoire. Il fit élever dans ce Palais de hautes ter-
 » rasses formées de piques posées les unes au dessus des autres, en sorte
 » qu'elles figurassent des montagnes, & les fit garnir d'arbres de toute

plus sortir de ses Etats. (Liv. 4. des Rois, chap. 24. v. 7.) Et on lit dans Jérémie (chap. 37. v. 4.) que l'armée de Pharaon étant sortie d'Egypte, les Chaldéens qui assiégeoient Jérusalem, leverent le siège pour la combattre. Nabopolassar n'avoit donc pas détruit le Royaume d'Egypte; & Bérose qui le dit, blesse la vérité, pour flatter la nation dont il écrit l'histoire. Mais peut-être y a-t-il quelque dérangement dans ce fragment de Bérose. Un Critique croit qu'on doit lire Οἱ τελευτῶντες Σάραωνι, ἀποσταλῆς αὐτῷ, ἐπ' Αἰγύπτῳ καὶ τοῖς περὶ τὴν Κοίλην Συρίαν τόποις γέγονεν, ἡ δυνάμενος εἶναι καὶ κρατεῖν, &c. Dans le sens que donne

cette correction, le Satrape qui se révolta contre Nabopolassar, n'étoit pas Gouverneur d'Egypte, mais s'appuyoit sur le secours des Egyptiens & des peuples de la Céléfyrie. Le sens est bon, & Bérose a dû dire quelque chose d'approchant pour ne pas blesser la vérité; mais la correction est un peu dure. Léonard Offerhaus, *Spicileg. Historico-Chronolog.* lib. 3. Groningæ 1739. in-4. æff. Lipsæ 1742. pag. 113. *ἡ τριγυνηδὴν* peut signifier, selon la remarque du Scholiaste de Thucydide, *ἡ τριγυνηδὴν τὰς ἐλπίδας*, page 393. edit. Duckeri.

(a) Antiq. Juiv. Liv. 10.

* L'exagération est outrée.

espèce,

« espèce , avec tant d'art qu'elles présentoient l'idée d'un jardin suspendu en l'air.

XX. Outre ce que Bérose dit ici de Nabuchodonosor , il en rapporte plusieurs autres choses dans son troisième Livre des antiquités des Chaldéens : il y relève l'erreur des Historiens Grecs qui ont avancé que c'est Sémiramis qui a bâti Babylone , & qui a fait faire les admirables ouvrages dont cette ville est décorée. On doit d'autant mieux s'en rapporter en cela à l'Histoire des Chaldéens , que ce qui s'en est conservé dans les archives des Phéniciens , est conforme à ce qu'en a écrit Bérose , sur-tout en ce qu'il dit que ce Prince conquit la Syrie & la Phénicie. Philostrate dit la même chose dans l'endroit de son Histoire , où il parle du siège de Tyr , aussi-bien que Mégasthène dans le quatrième Livre de son Histoire des Indes , où voulant prouver que le Roi de Babylone a surpassé Hercule par son courage & ses grandes actions , il dit qu'il a conquis la plus grande partie de l'Afrique & l'Ibérie.

J'ai dit que le Temple de Jérusalem avoit été brûlé par les Babyloniens , & qu'on avoit commencé à le rebâtir sous le règne de Cyrus , lorsque ce Prince se fût rendu maître de l'Asie. Bérose en fournit une preuve incontestable dans le passage de son troisième Livre que je vais citer ; voici comme il s'en exprime (a). » Lorsque Nabuchodonosor eût commencé le mur dont » j'ai parlé , il tomba malade , & mourut après avoir régné quarante-trois » ans. Il eut pour successeur son fils Evilmerodach qui ne régna que deux ans. Les injustices qu'il commettoit , & la manière outrageante dont il traitoit les sujets , donnèrent lieu au mari de sa sœur Nériglissor de conspirer » contre lui , & de le faire mourir. Son meurtrier fut son successeur , & il tint » l'Empire quatre ans. Son fils Laborosochord qui lui succéda , ne régna » que neuf mois. Il étoit fort jeune lorsqu'il monta sur le trône ; mais » ceux mêmes qui l'y avoient porté , ayant découvert en lui de très-mau- » vaises inclinations , le firent cruellement mourir , & convinrent entr'eux » de déferer l'Empire à Nabonide qui étoit de Babylone , & avoit eu » part à la conjuration. Ce fut sous son règne que les murs de Babylone » qui étoient le long du fleuve , bâtis seulement en brique , furent récré- » pis de bitume. La dix-septième année de son règne , Cyrus Roi » de Perse , après avoir conquis l'Asie , entra avec de grandes forces dans » la Babylonie. Dès que Nabonide en fut informé , il alla à sa rencontre , » lui livra bataille ; & l'ayant perdue , il s'enfuit peu accompagné dans la

(a) Comment Joseph a-t-il pu dire que le fragment qu'il va rapporter de Bérose prouve que le Temple de Jérusalem avoit été brûlé par les Babyloniens , & rebâti sous Cyrus ? Bérose ne dit rien de l'un , ni de l'autre. Il est vrai que l'on a une infinité d'exemples , que des Ecrivains font souvent dire à un Auteur qu'ils citent , ce qu'il ne dit point ; mais du moins parle-t-il en général de la chose dont il s'agit. L'erreur de l'allé- gation ne consiste ordinairement qu'à la lui faire raconter quelques circon-

tances qui lui ont été inconnues , ou qu'il a cru ne devoir pas rapporter. Mais ici c'est une citation de Bérose , pour prouver qu'il raconte que le Temple a été détruit par les Babyloniens , & rebâti sous le règne de Cyrus : & dans le fragment qu'en rapporte Joseph , il n'est parlé ni du Temple de Jérusalem détruit par Nabuchodonosor , ni qu'il ait été rebâti sous le règne de Cyrus. Cela donne lieu de conjecturer qu'il est mutilé , & que ce que Bérose disoit de ce second événement , s'est perdu,

» ville de Borsippe. Cyrus se rendit maître de Babylone ; mais remarquable
 » que les Babyloniens étoient remuans, (a) & leur ville difficile à forcer,
 » il résolut d'en détruire le mur extérieur. Il marcha ensuite contre Borsippe pour y assiéger Nabonide. Cet infortuné Prince se rendit avant
 » que d'être assiégé, & Cyrus le traita avec bonté & humanité. Car
 » après l'avoir fait sortir de la Babylonie, il lui assigna pour demeure la
 » Carmanie. Nabonide s'y retira, & y passa le reste de ses jours.

XXI. Ce récit de Bérose s'accorde avec ce que nous lisons dans nos Ecritures. Elles portent que Nabuchodonosor détruisit notre Temple dans la dix-huitième année de son règne, & qu'il demeura cinquante ans sans être rebâti ; que les fondemens en ayant (b) été repris la seconde année du règne de Cyrus, la reconstruction ne fut achevée que dans la seconde de celui de Darius. J'ajoute à ces témoignages ce que les histoires des Phéniciens peuvent fournir de preuves pour l'antiquité de notre nation : on ne peut trop les multiplier. Je tire celle-ci de leur conformité avec les autres peuples pour la supputation des années.

» Sous le règne du Roi Ithobal, Nabuchodonosor fit le siège de Tyr, qui
 » dura treize ans. Baal succéda à Ithobal, & régna dix ans. Après sa mort,
 » des Juges furent substitués aux Rois. Ecnibal fils de Bastach gouverna
 » na deux mois en cette qualité ; Chelbès fils d'Albdarius dix ; Abbare
 » Grand-Prêtre trois ; Mitgone, & Gérastrate fils d'Abdéleme six ans.
 » Après eux Balator fut revêtu du titre de Roi, & régna un an. Lorsqu'il fut mort, on fit venir de Babylone Merbal, qui régna quatre
 » ans. Après sa mort, on fit encore venir de Babylone son frère Iram,
 » qui en régna vingt. De son tems Cyrus régnoit en Perse. La réunion
 de ces différentes sommes fait cinquante-quatre ans trois mois. Le siège de Tyr commença la septième année du règne de Nabuchodonosor, & Cyrus monta sur le trône la quatrième du règne d'Iram. Ainsi les antiquités des Chaldéens & des Tyriens se rapportent à nos Ecritures, preuve que l'antiquité de notre nation est au dessus de toute contestation. Je suis persuadé que ce que j'en viens de dire, satisfera toutes les personnes raisonnables.

XXII. Mais je veux aussi contenter celles qui ne veulent pas s'en rap-

(a) » Mais ayant trouvé beaucoup
 » plus forte qu'il ne pensoit, il changea
 » de dessein. « Ce n'est pas ce que dit
 Joseph, & l'Editeur de la dernière édition de M. d'Andilly eût pu facilement corriger cet endroit : il lui eût suffi de consulter l'ancien Interprète & la version de S. Gélenius.

(b). Dans les anciennes éditions, Joseph ne compte que sept ans entre la destruction du Temple & son rétablissement. Quelque sensible que soit la faute, M. d'Andilly ne l'a pas remarquée, ou n'a pas jugé à propos d'en avertir. Le Sçavant qui promettoit de corriger les

fautes de cette nouvelle traduction, dont quelques Libraires associés donnoient une nouvelle édition, ou ne s'en apperçut pas, ou ne crut pas qu'elle méritât qu'il s'y arrêtât. Le nouvel Editeur a lu, sur l'autorité d'Eusebe & de Syncelle, cinquante. Il auroit pu suivre la conjecture de Lowthius, qui vouloit qu'on lût 70. C'est assurément ce que disoit Joseph : car après avoir raconté plus haut que Jérusalem avoit été déserte pendant soixante & dix ans, il n'a pu dire que le Temple ne fût détruit que pendant sept.

porter au témoignage de peuples qu'ils appellent barbares ; & qui ne veulent ajouter foi qu'à celui des Grecs. Je veux donc leur faire voir que plusieurs Ecrivains de cette nation ont connu la nôtre, & qu'ils en ont parlé lorsque l'occasion s'en est présentée.

Pythagore qui étoit de Samos , & vivoit il y a si long-tems, ce Philosophe singulièrement recommandable, & si généralement estimé pour sa profonde sagesse, & son éminente piété envers Dieu, n'a pas seulement connu nos loix, nos mœurs, & la forme de notre gouvernement ; mais il s'est fait gloire de les suivre, & de les imiter en bien des choses. On convient qu'il n'a rien écrit ; mais plusieurs Auteurs ont parlé de lui. Le plus célèbre de ces Ecrivains est Hermippus, qu'on sçait avoir fait une étude particulière de l'Histoire, & s'être piqué de l'écrire avec la plus scrupuleuse exactitude. Il rapporte dans son premier Livre de celle de Pythagore, que ce Philosophe disoit qu'un de ses amis appelé Calliphonte, qui étoit de Crotone, étant mort, son ame conversoit de nuit & de jour avec lui de Philosophie ; qu'elle lui avoit ordonné de ne point passer par un lieu où un âne seroit tombé, de ne point boire de l'eau trouble, de s'abstenir de toute espèce de médisance, & de ne proférer jamais de termes injurieux... Il disoit & faisoit cela, ajoute-t-il, en se confortant aux sentimens des Juifs & des Thraces, & en se les appropriant. On prétend qu'en effet ce grand homme avoit puisé dans les loix des Juifs la plupart de ses maximes philosophiques. Notre nation a donc été anciennement connue ; & nos mœurs ont paru si dignes d'estime, qu'elles se sont depuis très-long-tems introduites chez diverses nations ; Théophraste, dans son Traité des Loix, dit que celles des Tyriens défendoient d'employer dans les sermens des formules étrangères. Au nombre de ces sermens il met entre plusieurs autres celui qu'on appelle *Corban*, qui n'est constamment en usage que dans notre nation. Car dans la langue Hébraïque, c'est comme si l'on disoit le *don de Dieu*.

Nous n'avons point aussi été inconnus à Hérodote d'Halycarnasse. Car il est bien vraisemblable que c'est de nous qu'il parle, lorsqu'il dit dans son second Livre que la Colchide, l'Egypte, & l'Ethiopie sont les seuls pays où l'on observe de toute antiquité la circoncision (a). Les Phéniciens & les Syriens de la Palestine avouent l'avoir reçue des Egyptiens. Les Syriens qui habitent sur les bords des fleuves Thermodonte & Parthénus, & les Macrons leurs proches voisins, disent qu'ils la tiennent assez récemment des peuples de la Colchide. Ces peuples sont les seuls qui se font circoncire, & ils le font à l'imitation des Egyptiens. Quant aux Egyptiens & aux Ethiopiens, je ne puis décider lequel de ces deux peuples a pris de l'autre l'usage de cette pratique. Hérodote dit que la circoncision se pratiquoit chez les Syriens de la Palestine : or il n'y a que les Juifs dans la Palestine qui se circoncisent, il est donc plus que vraisemblable que c'est des Juifs que parle Hérodote.

Chœrile très-ancien Poète fait aussi mention de nous ; & dans l'énu-

(a) Remarque XI, du I. Livre des Antiq. Juiv.

mération qu'il fait des différentes nations qui fournirent des troupes à Xerxès lors de son expédition contre les Grecs, il y compte la nôtre. « Venoit après une nation d'une figure particulière : la langue Phénicienne sort de sa bouche. Elle demeure dans les montagnes Solymes (a), proche d'un grand lac. Elle néglige sa tête : ses cheveux sont faits en rond, & son visage ressemble à une peau de cheval desséchée à la fumée. « A ces traits pourroit-on ne nous pas reconnoître ? Les montagnes Solymes sont dans la terre que nous habitons, ainsi que le lac qu'on appelle Asphaltite : & ce lac est le plus grand & le plus large de tous ceux qui sont dans la Syrie. Il est donc évident que c'est de nous que ce Poète a parlé.

Mais il est facile de faire voir que les Grecs les plus renommés pour leur sagesse ont non-seulement connu les Juifs, mais qu'ils en ont, dans l'occasion, extrêmement estimé plusieurs. Cléarque (b) disciple d'Aristote, & le plus célèbre des Philosophes Péripatéticiens, rapporte dans son premier Livre des Songes, que son maître Aristote racontoit ceci d'un Juif :

(a) Scaliger (*not. fragment.*) Cunæus (*Rep. Hebraeor. Liv. 2. chap. 2.*) Bochart (*Geogr. sacr. pag. 1. chap. 2.*) Saumaïse (*Ling. Hellenist.*) *Histoire Universelle*, tome 3. page 497. & quelques autres Sçavans ont cru que les Solymes dont le Poète Chœrile parloit, étoient de Pisidie. Saumaïse au contraire, & les Auteurs de l'Histoire universelle du monde prétendent que Joseph ne s'est pas trompé, lorsqu'il les a regardés comme les ancêtres. Peut-être que l'ouvrage entier du Poète décidoit de quel côté est l'erreur ; mais comme il n'est pas venu jusqu'à nous, je me contente de faire deux réflexions. La première, qu'il est plus vraisemblable que Xerxès levât des troupes chez les Juifs ses sujets, dont une grande partie demouroit dans ses États, que d'en aller chercher dans la Pisidie. La seconde, que le langage Phénicien indique plus naturellement des Juifs que des Pisidiens. Ce que Leydesker dit, que les Pisidiens pouvoient trafiquer avec ceux de Cilicie, & avoir appris par ce commerce la langue Phénicienne, s'avance sans preuve, sans vraisemblance même. Car quelque commerce qu'un peuple ait avec un autre, on ne voit pas qu'il lui fasse quitter sa langue pour prendre la sienne. Manethon appelle les Rois Pasteurs qui au sortir d'Egypte s'étoient établis en Judée, Ζωυμισταί. *Contre Appion*, Liv. 1. num. 26. page 461.

M. Rigord pouvoit croire que c'est des Juifs dont parle Chœrile, sous le nom de

Solymes : mais il n'a pu dire « que les » Hébreux se servoient des caractères » Phéniciens, selon Chœrile, Eupolémus, Ctesias dans Joseph & dans Eusebe, « sans s'écarter de la vérité. Ce n'étoient pas, selon ce Poète, les caractères des Phéniciens, mais leur langue qui sortoit de la bouche des Solymes. *Mém. pour l'Hist. Trévoux* 1704. page 1183. *Diplomat. Tome 1. page 602.*

(b) M. Simon a regardé Cléarque comme un Auteur supposé par les Juifs Ellenistes. Si son sentiment est qu'il n'y a jamais eu un Ecrivain de ce nom, & disciple d'Aristote, l'erreur est sensible. Voyez Vossius, *Histor. Græc.* Elle ne seroit pas si décidée, si l'on se bornoit à traiter de supposé le *Traité des Songes* de cet Auteur que Joseph cite ici ; mais elle ne seroit pas moins réelle. Il n'est pas croyable que les Juifs aient voulu se donner la peine de composer un traité des Songes : traité qui demande naturellement beaucoup de recherches, pour avoir la satisfaction d'y insérer le passage dont il s'agit. La peine l'eût emporté sur l'avantage qu'ils en auroient prétendu tirer. Ce n'est point aussi une pièce détachée qu'ils aient glissée dans le véritable ouvrage de Cléarque : car outre l'impossibilité de le faire, quand on accorderoit qu'ils ont pu commettre cette infidélité, ils n'auroient pas dit qu'ils descendoient des Philosophes Indiens qu'on appelle *Galanæ*.

Il cite ses propres paroles. « Il seroit peut-être inutile de vous entretenir de tout le reste ; mais il ne sera pas inutile de vous faire particulièrement connoître les caractères distinctifs de sagesse & de Philosophie qu'on admiroit dans cet homme. Je suis cependant obligé, Hypérocide, d'avouer que ce que j'en dirai vous paroîtra un songe. C'est par cette raison-là même, répondit respectueusement Hypérocide, que nous souhaitons tous de l'entendre. Il faut donc, reprit Aristote, pour pratiquer le précepte des Rhéteurs, & ne pas paroître intervertir l'ordre établi par les Maîtres en l'art de narrer, commencer par dire de quelle nation il étoit. Dites-le, répondit Hypérocide. Puisque vous le voulez, continua Aristote, il étoit Juif de la Célésyrie. Ces Juifs tirent leur origine des Philosophes des Indes, (a) que les Indiens appellent *Calanés*, & les Syriens Juifs du nom de la Judée qu'ils habitent. Celui de leur métropole est rude & difficile à prononcer ; ils la nomment Jérusalem. Ce Juif, lorsqu'il descendit des hauts lieux dans les contrées voisines de la mer, étoit bien reçu par-tout où il se présentoit. La facilité avec laquelle il parloit notre langue, & l'affection extrême qu'il avoit pour notre nation, l'eussent fait prendre pour un Grec. Lors d'un voyage que nous fîmes en Asie, le hasard l'y conduisit aussi : & comme il mettoit soigneusement à profit toutes les occasions de s'instruire avec les personnes qu'il sçavoit faire une étude particulière de la Philosophie, il vint nous trouver ; & je puis dire que nous tirâmes plus de lumières des conférences que nous eûmes avec lui, que nous ne lui fournîmes de nouvelles instructions. « C'est ainsi qu'Aristote s'exprime dans Cléarque. Il parle ensuite de l'extrême frugalité de ce Juif, & loue sa tempérance. Ceux qui seroient curieux d'un plus long détail, peuvent consulter l'ouvrage de Cléarque. Je ne dois rapporter que ce qui est précisément de mon sujet. Au reste cet Auteur ne rapporte cela, & ne parle des Juifs que par une espèce de digression, la mention qu'il fait de notre nation n'entrant point dans son plan.

Mais Ecatée Abderite (b), qui étoit non-seulement grand Philosophe, mais habile politique, qui vivoit du tems d'Alexandre le Grand, & fut dans la suite attaché à la Cour de Ptolomée fils de Lagos, ne s'est pas contenté de parler de nous par occasion, il a composé un livre entier de ce qui nous regarde. Je vais en extraire quelques endroits, & commencer par indiquer le tems auquel il rapporte les événemens de la bataille qui se donna auprès de Gaza entre Ptolomée & Dénétrius,

(a) Voyez Remarque V.

(b) J. Scaliger (*Ep. i. Casaubon.*) a prétendu qu'il paroît manifestement par Origène (*Liv. 1. contr. Cels. n. 25.*) qu'Ecatée étoit un Auteur supposé par les Juifs Ellenistes. Scaliger étoit très-sçavant, il étoit encore plus présomptueux ; & il assuroit avec la même confiance une chose douteuse ou même fautive, qu'il auroit pu alléguer une vérité incontestable.

ble. Il suffit de consulter Origène, pour voir que le passage qu'il cite d'Erennius Philon, ne prouve point que l'ouvrage d'Ecatée soit manifestement supposé. Cet Auteur, après avoir marqué qu'il doutoit que l'ouvrage fût d'Ecatée, ajoute que s'il est véritablement de lui, il est vraisemblable qu'il s'étoit laissé persuader par les Juifs, & qu'il avoit embrassé leur religion.

en la onzième année après la mort d'Alexandre, & en la cent dix-septième Olympiade, suivant la supputation de Castor. Après avoir fixé cette époque, il ajoute : » Alors Ptolomée fils de Lagus vainquit auprès de » Gaza, Démétrius surnommé Poliorcete, fils d'Antigone. « On convient qu'Alexandre est mort en la cent quatorzième Olympiade. Il est donc certain que notre nation florissoit du tems d'Alexandre & de Ptolomée (a). Ecatée ajoute encore qu'après cette victoire Ptolomée se rendit maître de la Syrie ; que la bonté & la douceur de ce Prince engagea beaucoup de monde à le suivre en Egypte, pour le servir au besoin, chacun selon son pouvoir. De ce nombre fut Ezéchias Grand-Prêtre des Juifs : il avoit environ soixante-six ans, & étoit en très-grande considération parmi ses compatriotes. Il avoit l'esprit juste, le cœur droit, beaucoup d'éloquence ; & étoit si habile, que nul autre n'étoit plus capable que lui de conduire les affaires les plus importantes. Ecatée remarque, comme en passant, que les Prêtres des Juifs, qui sont au nombre de quinze cents (b), perçoivent la dîme de tous les biens, & gouvernent la nation. Revenant ensuite à Ezéchias, il dit : » Cet homme si justement » honoré, & qui vivoit en société avec nous, tenant un des livres qu'il » avoit apportés avec lui, lisoit à ceux qui le venoient voir, la police » & la forme du gouvernement des Juifs, qui y étoient décrites (c). « Ecatée ajoute ensuite qu'il n'y a rien que nous n'aimions mieux souffrir, que de transgresser nos loix. » C'est pourquoi, dit-il, & ce sont ses propres termes, quelques injurieux mépris qu'ils aient souvent à essuyer » de la part de leurs voisins, & des étrangers qui passent dans leurs » pays, quelques mauvais traitemens que leurs aient faits les Rois de » Perse & leurs Satrapes, jamais on ne les put réduire à changer de sentimens : ils y sont si fortement attachés, qu'ils souffriroient les plus » cruels tourmens, & la mort même, plutôt que de renoncer à la religion de leurs peres. « Entr'autres exemples que produit cet Historien, de l'héroïque & merveilleuse fermeté des Juifs dans ces occasions, il raconte qu'Alexandre étant à Babylone, & voulant faire rebâtir le temple de Bélus qui étoit tombé, il ordonna à toutes ses troupes de porter de la terre ; mais que les Juifs refusant constamment de le faire, avoient été maltraités & condamnés à de grosses amandes ; qu'ils souffrirent toutes ces peines avec soumission : ce qui toucha ce Prince, & le porta à leur faire grace & à les décharger de ce travail. Que les Macédoniens étant entrés dans leurs pays, & y ayant élevé des temples & des autels, pour les avoir détruits, les Satrapes les condamnerent à

(a) Si les Copistes n'ont rien omis entre *τεσσαρεσκαί & δεκατης Ολυμπιαδος* & *δ'ηλίου νοστή*, Joseph raisonne très-mal : car assurément ce qu'il dit d'Ecatée, ne lui donne pas le droit de conclure : Donc notre nation florissoit du tems d'Alexandre & de Ptolomée ; mais il avoit peut-être rapporté quelque chose d'Ecatée, qui rendoit cette conclusion légitime,

me, & que les Copistes ont omis.

(b) Joseph (Liv. 2. contre Appion, n. 7.) compte plus de vingt mille Prêtres. Ce nombre excède bien celui d'Ecatée. Il y a dans l'un ou dans l'autre Auteurs défaut d'attention, ou précipitation dans leurs Copistes.

(c) Voyez Remarque VI.

des amandes considérables, qu'ils payerent, à l'exception de quelques-unes qui leur furent remises; & en cela, remarque l'Historien, la conduite des Juifs est certainement admirable. Il ajoute que notre nation a été très-nombreuse; que les Perses emmenerent une multitude infinie de Juifs à Babylone; & qu'après la mort d'Alexandre on en fit passer un très-grand nombre en Phénicie & en Egypte, à cause des guerres qu'il y avoit en Syrie. Le même Auteur a parlé de la grandeur & de la beauté du pays que nous habitons. Il dit qu'il contient trois millions d'aroures (a), & que c'est peut-être le plus beau & le plus fertile qu'il y ait sur la terre. La Judée a en effet cette étendue: il parle aussi de la beauté, de la grandeur & de l'ancienneté de la ville de Jérusalem, du nombre prodigieux de ses habitans & de la magnificence de son Temple. Voici ce qu'il en dit. » Les Juifs ont dans leur pays plusieurs places » fortes & plusieurs bourgades: ils en ont une très-forte, qui a bien » cinquantes stades de circuit, & qui contient six vingt mille habitans (b). » Il y a au milieu de cette ville, qu'on appelle Jérusalem, une enceinte » de pierres qui a cinq journaux de longueur, cent coudées de largeur, » avec doubles portiques. Dans cette enceinte est un autel quarré de » pierres blanches qui ne sont pas taillées: on les choisit avec soin, mais » on ne les travaille pas. Ses quatre côtés sont de vingt coudées, & sa » hauteur est de quinze. Au delà est un grand bâtiment dans lequel il y » a un autel & un candelabre; l'un & l'autre d'or, du poids de deux » talens. On entretient jour & nuit, sur l'un de la lumière, & sur l'autre du feu, qui ne s'éteignent jamais. On n'y voit ni statue, ni tout » autre objet particulier de décoration: aucun arbre, aucune plante, ni » rien de ce qui pourroit présenter l'idée d'un bois sacré, n'en garnit le » tour. Jour & nuit des Prêtres, pour lesquels ce seroit un crime de » boire du vin dans le Temple, sont occupés à y faire des expiations. » Ecatee fait une mention particulière de notre service militaire dans les armées d'Alexandre & de ses successeurs. Je le prouve, en rapportant dans ses propres termes le récit qu'il fait de ce qu'il dit avoir vu arriver à un Juif qui servoit dans les troupes d'un de ses Princes. » Dans notre » route vers la mer rouge, entre les cavaliers Juifs qui nous servoient de » guide & d'escorte, il s'en trouva un nommé Mofallame, homme d'une » vigueur & d'une bravoure peu communes, & qui, de l'aveu de tous, étoit » le plus adroit archer qu'il y eût parmi les Grecs & les étrangers. Comme » on étoit en marche, un Devin prit l'augure, & ordonna à toute la » troupe d'arrêter. Mofallame ayant demandé raison de cet ordre, le » Devin répondit que c'étoit pour considérer un oiseau qu'il lui montra.

(a) Note de l'Editeur. Le P. Gilliet n'a point déterminé l'étendue de cette mesure, qu'il rend par le mot *aroures*. Je crois, pour l'intelligence de ce terme, devoir copier la note de M. Havercamp. *Arura mensura est apud Græcos quinquaginta pedes capiens, i. e. octo ulnas & unguem, vel passus decem; ita ut*

ulnam pro senis pedibus, & passum pro quinis accipiamus. Budaus.

(b) Ecatee, selon M. Danville (*Dissertation sur l'étendue de l'ancienne Jérusalem, Paris, 1747.*) faisoit monter le nombre des habitans de Jérusalem à plus de deux millions. Il n'en comptoit que six vingt mille.

» Si cet oiseau, dit-il, demeure en place, nous devons également nous
 » arrêter ; mais s'il prend son vol & s'en va en avant, nous ne risquons
 » rien de continuer notre route : si son vol au contraire le conduit derrière
 » nous, il est sans difficulté que nous devons retourner sur nos pas.
 » Mosallame, sans rien répliquer, banda son arc, & décocha une flèche
 » contre cet oiseau & le tua. Le Devin & quelques autres furent telle-
 » ment indignés de cette action, qu'ils se répandirent contre lui en in-
 » jures & le chargerent de malédictions, auxquelles il ne répondit au-
 » tre chose, sinon : Quelle fureur insensée vous anime & vous fait plaindre
 » si aveuglément le sort de cet oiseau que vous tenez dans vos mains ?
 » Il n'a su prévoir ce qui devoit lui conserver la vie, & vous avez la foi-
 » ble de croire qu'il pouvoit vous présager l'heureuse ou malheureuse
 » issue de votre voyage. La crainte d'être tué d'un coup de flèche par
 » le Juif Mosallame n'auroit-elle pas dû le détourner de venir ici, s'il
 » eût eu quelque connoissance de l'avenir ? «

Je crois avoir produit assez de témoignages tirés de l'Historien Eca-
 rée. Ceux qui seront curieux d'en voir un plus grand nombre, peuvent
 lire son livre. Je me hâte de citer ce qu'Agatharcide dit de notre nation,
 quoiqu'il affecte de ne reconnoître en elle qu'une simplicité qu'il sem-
 ble avoir pris à tâche de ridiculiser. Il raconte de quelle sorte Strato-
 nice ayant abandonné son mari Démétrius, passa de Macédoine en
 Syrie, dans le dessein d'épouser Séleucus qui refusa de se prêter à ses vœux ;
 & dit que frustrée de cette espérance, elle chercha à soulever contre lui
 la ville d'Antioche, tandis qu'il étoit occupé à rassembler son armée
 dans la Babylonie ; que ce Prince ayant à son retour soumis Antioche,
 cette Reine prit le parti de se retirer dans la Séleucie ; mais qu'ayant pris pour
 un avertissement salutaire un songe qu'elle eut, & ayant différé de s'em-
 barquer aussi-tôt qu'elle l'auroit pu, elle fut faite prisonnière & mourut.
 Pour exemple de superstitions semblables auxquelles cet Auteur donne
 tous les caractères de folie qu'il peut imaginer, il cite notre nation, &
 parle d'elle en ces termes :

» Le peuple qu'on appelle Juif, habite une ville très-forte nommée Jérusalem.
 » Ce peuple s'étoit fait une loi de fêter si religieusement cha-
 » que septième jour, qu'il ne portoit point d'armes, ne labouroit point la
 » terre, & ne s'occupoit d'aucune sorte de travail en ces jours qu'il pas-
 » soit jusqu'à la nuit à offrir à Dieu des prières & des adorations dans
 » le Temple. Par une conséquence fatale de cette scrupuleuse obser-
 » vance, lorsque Ptolémée fils de Lagus vint se présenter devant Jérusa-
 » lem à la tête de son armée, ce peuple insensé tomba sans la moindre
 » résistance sous la dure domination de ce maître cruel. Cet événement
 » & le sort funeste de la Reine Stratonice doivent montrer qu'il est peu
 » raisonnable d'ajouter foi à des songes, & de ne pas vaincre les préjugés
 » qui nous décident à observer rigoureusement quelque loi, lorsqu'on se
 » trouve dans des circonstances où son infraction devient d'une absolue
 » nécessité. Ce fut aussi de quoi tout le monde demeura convaincu : les
 » Juifs seuls persistèrent dans leur entêtement : « entêtement qu'Agatharcide traite de folie ; mais ceux qui en jugeront sans prévention, esti-
 meront

meront toujours qu'on ne sçauroit assez louer des hommes disposés à préférer la constante pratique d'un usage pieux, & qui a force de loi, à la propre conservation & au salut de sa patrie.

XXIII. Je crois pouvoir encore facilement prouver que, si quelques autres Ecrivains n'ont point parlé de notre nation, ce n'a pas été pour ne l'avoir pas connue, mais plutôt par quelque sentiment d'envie contre nous, ou par quelqu'autre motif aussi peu équitable.

Jerôme qui a écrit l'histoire des *Successions* (a), vivoit dans le même tems qu'Ecatée. Il étoit Gouverneur de Syrie, & fort aimé du Roi Antigone (b). Cet Ecrivain ne fait aucune mention de nous dans son ouvrage, quoiqu'il eût été en quelque sorte élevé sur les lieux, & qu'Ecatée ait consacré un livre entier à parler de notre nation : tant les différentes affections des hommes peuvent jeter de contrariétés dans leurs vues, puisque l'un a cru que nous méritions qu'il s'attachât particulièrement à nous faire connoître, & que l'autre livré à quelque passion aveugle n'a pas craint de laisser, par un silence contraire à la vérité connue, douter même de notre existence. Mais l'antiquité de notre race est suffisamment prouvée par les témoignages des Tyriens, des Egyptiens, des Chaldéens, des Phéniciens, indépendamment même de ceux de tant d'Historiens Grecs, auxquels on peut ajouter Théodote, Théophile, Mnaseas, Aristophane, Hermogène, Eucmere, Conon, Sopirion, & peut-être plusieurs autres ; car je n'ai pas lu tous les Auteurs Grecs qui ont parlé expressément de nous. La plupart de ceux que j'ai cités, n'ont pas connu la vérité des événemens arrivés dans les premiers siècles, parce qu'ils ne s'en sont pas instruits dans nos saintes Ecritures ; mais tous ont rendu témoignage à l'antiquité de notre origine : & c'est tout ce que je me suis proposé d'établir & de prouver (c). Démétrius de Phalere, Philon l'ancien, & Eupoleme se sont peu éloignés de la vérité ; & les légers écarts dans lesquels ils ont donné, sont d'autant plus excusables qu'ils n'ont pu saisir assez exactement le sens de nos saints Livres pour y puiser toutes les connoissances qui leur eussent été nécessaires.

XXIV. Pour remplir le plan que je me suis formé, il ne me reste plus qu'à mettre en évidence la fausseté & l'injustice de toutes les imputations dont quelques imposteurs chargent notre nation. Et pour les confondre, j'emploierai le témoignage de ceux même qui osent avancer ces indignes calomnies. Qu'il y ait eu des hommes que d'injustes sentimens de haine aient fait tomber dans de tels excès, c'est ce que ne peuvent ignorer ceux à qui une lecture assidue & réfléchie fournit sur l'Histoire les connoissances les plus étendues & les plus capables de les convaincre que plusieurs Historiens se sont efforcés d'obscurcir la gloire de quelques grandes nations, de décrier la forme de leur Gouvernement, & de ternir l'éclat des villes très-considérables. C'est précisément ce qu'a fait Théopompe, à l'égard des Athé-

(a) C'est-à-dire des successeurs d'Alexandre.

(b) Les Traducteurs ont mis Antigone au lieu d'Antiochus, qui est dans l'ori-

ginal ; en quoi ils ont grand tort. Note y. M. Prideaux, *Hist. Juiv.* page 128.

(c) Voyez Remarque VII.

tiens ; Polycrate , à l'égard des Lacédémoniens ; & l'Auteur du Tripolitique (qui n'est pas Théopompe , comme quelques-uns l'ont cru ,) en a usé de même à l'égard des Thébains. Timée a aussi fort maltraité dans son Histoire les peuples que je viens de nommer , & plusieurs autres. Ce sont , sur-tout , les nations les plus dignes d'être préconisées , contre lesquelles ces Auteurs se sont élevés avec tant d'acharnement , les uns par envie , les autres par haine , & quelques-uns par le desir de se faire un nom par leurs vaines déclamations : ce qui leur a réussi parmi les gens d'une forte crédulité , mais leur a attiré le mépris des personnes assez instruites pour juger sainement des choses.

XXV. Les Egyptiens sont les premiers auteurs des indignes calomnies qui ont été publiées contre nous. Par une lâche & fausse complaisance quelques Ecrivains les ont témérairement adoptées , & n'ont pas craint d'altérer la vérité en rapportant très-infidèlement d'après eux de quelle sorte nos ancêtres ont passé en Egypte , & comment ils en sont sortis. Ces deux événemens sont l'époque & la source de la haine que les Egyptiens ont conçue contre notre nation : ils n'ont pu voir sans envie nos peres , à peine arrivés en Egypte , s'y élever au plus haut degré de puissance & d'autorité , & jouir , lorsqu'ils en furent sortis , de la plus constante prospérité dans le pays où ils fixerent leur établissement. Cette haine est sur-tout devenue implacable par la diversité des Religions , la nôtre différant autant de la leur , que la nature de Dieu & celle des plus vils animaux. D'accord entr'eux sur l'usage commun de déférer les honneurs divins à des bêtes brutes , ils ne se partagent que sur le choix de celles que ceux-ci ou ceux-là estiment devoir être l'objet de leur culte : peuple vain & insensé , prévenu dès l'enfance des idées les plus fausses & les plus extravagantes sur la Divinité , jamais il n'a pu comprendre , ni goûter la pureté & la sublimité de notre Théologie , ni voulu souffrir qu'on témoignât la moindre estime pour nos cérémonies religieuses. Plusieurs même ont poussé l'aveuglement & l'extravagance , non seulement jusqu'à démentir par une petitesse d'esprit inconcevable les anciens monumens de leur histoire , mais jusqu'à tomber eux-mêmes , sans s'en appercevoir , dans des contradictions manifestes sur notre compte.

XXVI. Je citerai en preuve celui de ses Ecrivains que ce peuple croit mériter le plus de confiance. J'ai déjà produit son témoignage pour constater l'antiquité de notre nation : c'est Manethon. Cet Historien , après avoir déclaré qu'il tirera des livres saints l'histoire d'Egypte qu'il se propose d'écrire (a) , dit que nos ancêtres entrèrent dans l'Egypte en très-grand nombre , & en firent la conquête ; & qu'obligés dans la suite d'en sortir , ils s'établirent dans la Judée , & y bâtirent la ville & le Temple de Jérusalem. Jusques là il ne s'écarte pas des anciennes histoires ; mais il prend aussi-tôt l'essor : & pour paroître confirmer par son récit toutes les fables inventées depuis contre notre nation , il rapporte sur notre sujet des choses incroyables , dont tout le but est de faire confondre les Juifs avec cette multitude d'Egyptiens affligés de la lèpre & d'autres maux qu'on con-

(a). Voyez Remarque VIII.

traignit, ainsi qu'il l'assure, de sortir de l'Egypte. Il introduit sur la scène un Roi Aménophis; mais comme ce Roi est de la pure création, il n'ose fixer le nombre des années de son règne, quoiqu'il n'ait jamais manqué de le faire, lorsqu'il a parlé des autres Rois. A ces fables il en ajoute encore d'autres, comme s'il eût oublié (a) que, selon lui-même, les Pasteurs étoient sortis d'Egypte cinq cens dix-huit ans auparavant pour aller à Jérusalem; car ce fut sous le règne de Tetmosis qu'ils en sortirent. Depuis ce Prince il y eut une succession de Rois qui dura trois cens quatre-vingt treize ans jusqu'aux deux freres Setos & Hermès, dont il dit que le premier s'appelloit aussi Egyptus, & le second Danaüs; & que Setos ayant chassé son frere, régna cinquante-neuf ans; qu'il eut pour successeur Rampsès l'aîné de ses enfans, qui régna soixante-six ans. Après être convenu que nos ancêtres étoient sortis d'Egypte cinq cens dix-huit ans auparavant, il produit le prétendu Roi Aménophis, & dit de lui que souhaitant de voir les Dieux, comme les avoit vu Orus l'un de ses prédécesseurs, & ayant communiqué son desir au fils d'un nommé Papius, qui s'appelloit comme lui Aménophis, dont la grande sagesse & les prédictions fréquentes faisoient croire qu'il participoit à la nature des Dieux, cet Aménophis lui avoit dit qu'il pourroit les voir, s'il purgeoit son royaume de tous les lépreux & de toutes les personnes affligées de quelques défauts ou souillures corporelles (b): avis dont ce Prince fut tellement satisfait, qu'il ne tarda pas à faire faire dans toute l'Egypte la recherche de tous ceux qui étoient atteints de quelque genre de maladie qui devoit les mettre dans la classe des lépreux, & en rassembla jusqu'à quatre-vingt mille qu'il envoya travailler aux carrières dans un endroit à l'orient du Nil, où ils fussent absolument séparés des Egyptiens (c). Manethon remarque que dans le nombre des rélégués aux carrières il y avoit des Prêtres aussi atteints de la lèpre; & ajoute que le Prophète Aménophis, cet homme si révérend pour sa sagesse, étoit entré en quelque appréhension d'attirer sur le Roi & sur lui la colère des Dieux, si on leur faisoit violence, & avoit prévu en esprit, & prédit

(a) Je lis *επιλαθόμενος*, au lieu d'*επιλαβόμενος*.

(b) Lucrèce dit qu'il n'y avoit qu'en Egypte, que la lèpre se fit sentir: *Est elephas morbus, qui propter flumina Nili*

Gignitur Ægypto in media, neque praterea usquam.

Liv. VI. v. 1113.

Le Poète peut se tromper, quand il avance qu'il n'y avoit que les Egyptiens qui fussent sujets à ce mal; mais son témoignage prouve qu'on le croyoit alors. Ce sentiment pouvoit n'être pas particulier aux Romains, & être bien plus ancien que le tems auquel vivoit Lucrèce. C'est peut-être pour détruire une prévention qui les faisoit mépriser, que leurs Ecrivains débiterent que, loin d'être lé-

preux, ils avoient chassé les Juifs de chez eux dès qu'ils s'étoient aperçus qu'ils étoient atteints de ce mal.

(c) *Ut in eo opere exercerentur pariter ac alii Ægyptii*; c'est la traduction de M. Havercamp; & M. d'Andilly avoit vu le même le même sens. Ce n'est pas celui de Manethon, où il assortit mal les pièces de sa fable. Aménophis n'eût pas rempli la condition à laquelle le Dieu lui avoit promis qu'il verroit les Dieux, en réléguant les lépreux dans un lieu où il y avoit des Egyptiens. Un léger changement d'*οι* en *ει* & *ει* avant *εργαζόμενοι*, la lui fait remplir. « Il les » envoya travailler aux carrières, en un » lieu où ils fussent séparés des autres » Egyptiens, »

même qu'il viendrait du secours aux lépreux , & qu'ils seroient maîtres de l'Egypte pendant treize ans ; mais que n'ayant osé déclarer au Roi la révélation qu'il en avoit eue , il l'avoit laissée par écrit , & s'étoit ensuite tué de sa propre main : ce qui jetta le Roi Aménophis dans une très-grande perplexité. A tout cela Manethon ajoute ce qui suit. Je rapporte ses propres termes :

» Après que les lépreux eurent travaillé pendant un certain tems aux
» carrières , le Roi leur permit de se retirer à Avaris. Cette ville pour lors
» abandonnée avoit été la ville des Pasteurs , & suivant l'ancienne Théo-
» logie , la ville de Tiphon. Les lépreux y allèrent , & trouvant la place pro-
» pre à faciliter une révolte , ils se donnerent pour Chef un Prêtre d'Hé-
» liopolis , nommé Osarsiph , & s'engagerent par serment à lui obéir en-
» tout. La première loi qu'il leur imposa , fut de ne rendre aucun culte aux
» Dieux de l'Egypte , de faire indistinctement tel usage qu'il leur convien-
» droit des animaux qui y sont réputés sacrés , & de ne contracter aucune
» sorte d'alliance avec ceux dont la doctrine & les pratiques différoient
» des leurs.

» Lorsqu'il crut pouvoir se flater que cette loi , ainsi que plusieurs autres ,
» directement contraires aux coutumes des Egyptiens , étoient assez ferme-
» ment établies , il ordonna aux lépreux d'élever les murs d'Avaris , &
» de se préparer à faire la guerre au Roi Aménophis. S'étant ensuite par-
» ticulièrement attaché les autres Prêtres , & quelques-uns de ces lé-
» preux qui l'avoient choisi pour leur chef , il envoya des députés aux
» Pasteurs que Tetmosis avoit chassés , & qui s'étoient établis à Jérú-
» salém , pour les informer de ce qui s'étoit passé d'outrageant pour lui
» & pour ceux à la tête desquels il se trouvoit , & les engager à s'unir
» avec eux pour faire la guerre à l'Egypte : il leur faisoit porter parole ,
» qu'il les recevrait dans la ville d'Avaris , qu'il fourniroit abondamment
» aux troupes qu'ils lui enverroient , toutes les choses nécessaires à leur
» subsistance : il les faisoit de plus assurer que prenant à propos leur tems
» pour combattre , ils se rendroient facilement maître du pays.

Les Pasteurs reçurent avec joie cette députation , s'assemblèrent prom-
ptement , & se rendirent au nombre de deux cents mille à Avaris. La
nouvelle de cette invasion jeta dans l'ame du Roi Aménophis un trouble
d'autant plus inquiétant , qu'il n'étoit point encore guéri de l'impression
» effrayante qu'avoit faite sur lui la prédiction d'Aménophis fils de Pa-
» pius. Il convoqua une assemblée générale de la nation ; & après avoir dé-
» libéré avec les principaux d'entre ceux qui la gouvernoient sous ses or-
» dres , sur l'état où étoient alors les affaires , il se fit apporter les animaux
» sacrés , & particulièrement ceux auxquels on rendoit un culte public
» dans les temples , & ordonna aux Prêtres de cacher soigneusement leurs
» simulacres chez son fils Séthon , qu'on appelloit aussi Rameffès , du nom
» de son grand-père , & qui n'étoit âgé que de cinq ans. Il marcha en-
» suite avec un corps de trois cent mille Egyptiens , tous hommes bien
» aguerris contre les ennemis qui venoient à sa rencontre. Mais crai-
» gnant par réflexion d'avoir à combattre contre les Dieux , il retourna
» à Memphis , d'où ayant pris avec lui Apis , & les autres animaux sacrés

» qu'il s'étoit fait apporter, il se retira avec toutes ses troupes en Ethiopie.
 » Comme il s'en étoit singulièrement attaché le Roi par les services qu'il lui
 » avoit rendus, ce Prince le reçut très-bien, ainsi que ses troupes auxquelles il
 » assigna des villes & des terres où elles ne manquèrent de rien pendant
 » les fatales treize années, durant lesquelles, selon la prédiction du Pro-
 » phète Aménophis, Aménophis le Roi vécut banni de son Royaume. Le Roi
 » d'Ethiopie eut aussi l'attention de tenir sur les frontières de ses Etats
 » des troupes sous les armes pour la sûreté de ce Prince. Tandis que les choses
 » étoient dans cet état en Ethiopie, les Pasteurs venus de Jérusalem (a) trai-
 » toient si inhumainement les habitans du pays, que leur premier gouverne-
 » ment paroissoit d'or à ceux qui étoient témoins des impiétés qu'ils com-
 » mettoient alors; car ils ne se contentoient pas de brûler les villes & les
 » bourgs, & de piller les temples, ils brisoient les simulacres des Dieux,
 » & par une profanation sacrilège, ils s'en servoient pour faire rôtir les
 » animaux sacrés que ces simulacres représentoient: ils forcèrent même
 » les Prêtres & les Prophètes Egyptiens à les égorger, les dépouillant
 » ensuite, & les renvoyant tout nus. On dit que ce Prêtre d'Héliopolis
 » qui forma leur république, & leur donna des loix, changea, lorsqu'il
 » le joignit aux Pasteurs, le nom d'Osarsiph qu'il portoit à cause du Dieu
 » Osiris qu'on adoroit en cette ville, en celui de Moyse.

XXVII. On trouve à notre sujet plusieurs autres fables semblables
 dans les écrits des Egyptiens; mais pour ne pas tomber dans une en-
 nuyeuse longueur, je m'abstiens de les rapporter. Manethon continue ainsi
 son récit. » Aménophis revint d'Ethiopie avec de grandes forces & ac-
 » compagné de son fils Ramesses qui avoit aussi amené des troupes :
 » il livra bataille aux Pasteurs & aux lépreux, les défit & les poursuivit
 » jusques sur les confins de la Syrie. « Je vais démontrer que ce récit
 & plusieurs autres semblables dans lesquels Manethon affecte de nous
 confondre avec ces Egyptiens lépreux, ne sont que de pures fictions de-
 nuées de toute vraisemblance; & pour donner plus de force à ce que
 j'ai à dire, je remarque d'abord que cet Auteur convient avec nous
 d'une vérité essentielle: c'est que les Pasteurs n'étoient point originaires
 d'Egypte, qu'ils y sont venus d'ailleurs, qu'ils s'en sont rendus maîtres, &
 qu'après y avoir fait respecter leur autorité durant un certain tems,
 ils ont été ensuite obligés d'en sortir. J'établirai ensuite contre cet His-
 torien, & prouverai par son propre témoignage, que les Egyptiens lé-
 preux n'ont jamais fait corps de peuple avec nous; & que Moyse sous
 la conduite duquel nos ancêtres sont sortis de l'Egypte, non-seulement
 n'a point été un de ces lépreux, mais qu'il leur est antérieur de plusieurs
 générations.

(a) On lisoit dans les anciennes édi-
 tions *Χευσον*. Le nouvel Editeur dit, *nul-*
lo plane sensu. Un Anonyme conjecture
 qu'il falloit lire *μυσοι*. (*Mém. pour l'Hist.*
1708. pag. 2063.) Ce mot approche plus
 de *Χευσον* que *Χερισον*, que Lowthius lui
 substitue (note A.) mais je ne sçai s'il y

a rien à changer dans cet endroit: *ταρ*
προειρημένων χερισον désigne non les
 lépreux, mais les Pasteurs; & le sens
 est que leur gouvernement paroissoit d'or
 à ceux qui voyoient les impiétés des lé-
 preux.

XXVIII. Le fondement sur lequel cet Historien établit sa fable, est manifestement controuvé & ridicule. Le Roi Aménophis desira, dit-il, de voir les Dieux. Quels Dieux? Etoit-ce ceux que les Egyptiens adoraient, le bœuf, le bouc, les crocodiles & les singes? Il les voyoit tous les jours. Etoit-ce les Dieux du Ciel? Hé! devoit-il se flatter que son desir pût être rempli? Mais pourquoi l'avoit-il formé ce desir? Parce qu'un de ses prédécesseurs les avoit vus. La connoissance qu'il avoit sans doute des circonstances d'un fait aussi intéressant, devoit lui avoir appris de quelle nature étoient ces Dieux, & sous quelle figure ce Prince les avoit vus. Il n'étoit donc pas nécessaire qu'il cherchât à s'en instruire de nouveau. Si le prétendu Prophète par le moyen duquel le Roi espéroit de satisfaire le desir qu'il avoit de voir les Dieux, étoit d'une aussi grande sagesse que le prétend Manethon, comment ne connut-il pas que les desirs de ce Prince ne seroient point remplis, comme dans le fait ils ne le furent pas? Sur quoi se fondeoit-il pour déclarer que c'étoient les lépreux & autres gens affligés d'infirmités corporelles dont l'Egypte étoit pleine, qui empêchoient que les Dieux ne se rendissent visibles? Ignoroit-il donc, ce prétendu Sage, que ce ne sont point les défauts & les infirmités corporelles qui offenient les Dieux, mais les souillures & les vices de l'ame. Comment d'ailleurs concevoit-il qu'il fût possible d'assembler en un seul jour près de quatre-vingt mille hommes infectés de ces tristes & cruelles maladies? Comment entendre ce que dit Manethon, que le Roi se hâta d'exécuter l'avis que lui donnoit le Devin; puisque, selon cet Historien, au lieu de purger entièrement l'Egypte de cette multitude de malades, comme le lui prescrivait ce Devin, il se contenta de les reléguer dans un canton particulier de ses Etats, comme s'il eût eu un assez pressant besoin d'ouvriers pour retenir dans son Royaume tout homme dont il croyoit pouvoir tirer quelque travail? Ce Prophète, dit encore Manethon, prévoyant les maux dont, par l'effet du courroux des Dieux qu'il appréhenda, l'Egypte devoit être affligée, & desirant que le Roi en fût instruit, lui laissa par écrit la révélation qu'il en avoit eue, & se donna ensuite la mort. Mais comment n'avoit-il pas prévu d'abord qu'il en viendrait sur lui-même à cette fatale extrémité? Pourquoi ne résista-t-il pas dès le premier moment au desir qu'avoit le Roi de voir les Dieux? Pouvoit-il raisonnablement craindre des maux qui ne le regardoient point, puisqu'il ne devoit pas les voir arriver? Et ces maux étoient-ils pour lui comparables à la mort qu'il se donnoit?

Mais voici quelque chose de bien plus extravagant encore. Le Roi, dit cet Historien, ayant eu connoissance de la révélation que le Prophète avoit laissée par écrit, & craignant tout pour l'avenir de la part des lépreux dont, suivant ce que lui avoit dit le Prophète, il auroit déjà dû purger ses Etats, non-seulement ne les en chassa point alors, mais il se rendit à leurs prières, & leur permit d'aller s'établir à Avaris ville autrefois habitée par les Pasteurs; grace dont les lépreux ne tarderent pas à profiter. Ils prirent donc, suivant son récit, possession d'Avaris, & s'y donnerent pour chef un Prêtre d'Héliopolis, qui leur ayant fait prêter

le serment de lui obéir en tout, leur défendit de rendre aucun culte aux Dieux des Egyptiens, & leur fit une loi de tuer sans ménagement les animaux qu'ils adorent, de se nourrir de leur chair, & de n'avoir de communication qu'avec ceux qui seroient disposés à penser & à agir comme eux. Les choses étant en cet état, dit toujours Manethon, & ce Prêtre d'Héliopolis devenu chef de cette espèce de nouveau peuple, jugeant son autorité bien établie, fit fortifier Avaris, déclara la guerre à Aménophis, & envoya à Jérusalem solliciter ceux qui habitoient cette Ville de venir se joindre à lui, avec promesse de sa part de les recevoir dans Avaris ancienne demeure de leurs ancêtres, d'où il leur faisoit espérer qu'au moyen de leurs forces réunies avec les siennes, il leur seroit aisé de se rendre maître de toute l'Egypte. Le fruit de cette députation fut, continue-t-il, que ceux de Jérusalem lui envoyèrent une armée de deux cent mille hommes, avec laquelle les lépreux firent la guerre au Roi Aménophis. Manethon poursuivant ce récit ajoute que, comme si ce Prince eut eu quelque sujet de se persuader qu'il ne pourroit soutenir cette guerre sans résister aux Dieux, n'osa en venir à une action, & s'enfuit promptement en Ethiopie, laissant à la garde des Prêtres, Apis & les autres animaux sacrés; que les troupes qui étoient venues de Jérusalem, s'étant répandues dans l'Egypte, saccagerent les villes, brûlerent les temples, égorgèrent les Prêtres (a), & commirent par-tout les plus horribles impiétés, & des cruautés inouïes; que le Prêtre qui les avoit reçus à ses ordres & allu-jettis à la même forme de gouvernement que les Egyptiens lépreux qui l'avoient choisi pour chef, étoit d'Héliopolis, & s'appelloit Osarsiph, cause du Dieu Osiris qu'on adoroit en cette ville; mais qu'il cessa de porter ce nom, & prit celui de Moyse: que les treize ans durant lesquels le Prophète avoit prédit que les lépreux seroient maîtres de l'Egypte, étant révolus, Aménophis revint d'Ethiopie avec de très-grandes forces, leur livra bataille, en tua un grand nombre, & poursuivit le reste jusques sur les frontières de la Syrie.

XXIX. Manethon n'a sans doute point senti que toutes ces vaines fictions étoient absolument dénuées de toute vraisemblance. Car quelques animés que les lépreux & la multitude d'autres malades qu'on avoit cru devoir confondre avec eux, pussent être contre le Roi, & contre ceux qui par ses ordres les avoient si cruellement maltraités, sur l'avis qu'en avoit donné le Prophète, n'auroient pas dû reprendre les sentimens de respect & de soumission qu'ils devoient à leur Roi, lorsqu'ils eurent obtenu de ce Prince, non-seulement d'être déchargés d'un travail aussi pénible que celui des carrières, mais encore la faculté de se retirer dans

(a) Joseph fait dire à Manethon que les lépreux égorgèrent *κατα*, les cavaliers: il ne le dit pas dans le fragment qu'il en rapporte plus haut. Et quelle raison Manethon eût-il eu de dire que les lépreux tuèrent les cavaliers plutôt que les gens de pied? Il dit qu'après avoir obligé

les Prêtres d'être les meurtriers & les victimes des animaux sacrés, ils les dépouilloient. Peut-être que Joseph veut dire qu'ils égorgèrent les Prêtres, *κατα*, en exagérant un peu la manière dont les lépreux les traitaient.

une contrée particulière de ses Etats , & de s'y cantonner dans une ville considérable qu'il leur abandonna. Et quand même ils n'eussent pu cesser de les haïr à cause des maux qu'il leur avoit d'abord fait souffrir , cette haine pouvoit bien être pour eux un motif de chercher à s'en venger par quelque attentat secret contre sa personne , mais nullement de prendre les armes contre toute la nation , dans le sein de laquelle , étant en aussi grand nombre qu'ils étoient , chacun d'eux devoit avoir des parens & des amis.

Mais supposons encore avec cet Auteur , qu'ils ayent aussi inconsidérément voulu porter le fer & le feu dans leur patrie , seroit-il raisonnable de croire qu'ils eussent été assez impies pour s'attaquer à leurs Dieux , & pour se soumettre à des loix qui détruisoient celles , de l'exacte observation desquelles l'éducation qu'ils avoient reçue de leurs peres , leur faisoit un devoir ? Ne devons-nous donc pas sçavoir beaucoup de gré à Manethon de ce que ce ne sont point ceux qui étoient venus de Jérusalem qu'il charge d'avoir été les auteurs d'un si criminel désordre , mais les Egyptiens eux-mêmes , & particulièrement leurs Prêtres qui s'étoient asservis le peuple par le serment d'obéissance à ces nouvelles loix qu'ils en avoient exigé ? (a) Est-il moins absurde de vouloir faire croire qu'aucun des parens , qu'aucun des amis de ces lépreux n'ait voulu prendre part à leur révolte , ni venir se joindre à eux ; & que ceux-ci furent obligés d'envoyer à Jérusalem , demander du secours à un peuple , qui ne leur étoit ni ami ni allié , & qu'une opposition marquée de mœurs & de coutumes devoit au contraire leur faire considérer comme ennemi ? Manethon néanmoins avance hardiment que ceux de Jérusalem se rendirent avec confiance aux invitations de ces lépreux , dans l'espérance qu'unis avec eux , ils se rendroient facilement , ainsi qu'ils osoient les en faire assurer , maîtres de l'Egypte , comme s'ils n'eussent pas connu par eux-mêmes les forces de ce Royaume d'où ils avoient été chassés (b). Un tel fait pourroit paroître plus vraisemblable , si leur situation présente eût été moins avantageuse ; mais ils habitoient une ville riche , puissante , & située dans un pays abondant en toute sorte de biens , & plus fertile que l'Egypte. Et comment supposer qu'ils se soient déterminés , en le quittant , à s'exposer aux plus grands dangers pour aller secourir d'anciens ennemis avec lesquels ils devoient craindre de se mêler , les maladies dont ils étoient infectés , ayant contraint leurs propres compatriotes à les cantonner dans un lieu particulier de l'Etat , pour n'avoir plus aucune communication avec eux ? Comment supposer encore , qu'étant instruits de la marche d'Aménophis , qui , selon Manethon , vint à la rencontre des révoltés jusqu'à Péluse à la tête de trois cens mille hommes , ils ayent pu prévoir que ce Prince changeroit tout à coup de sentimens , & s'enfueroit en Ethiopie ? Quant au crime que leur fait cet Auteur de s'être em-

(a) Ce qui suit dans l'ancien Interprète , & qui consiste en dix ou douze lignes , n'est rien moins que la traduction de Joseph. Tout le reste manque jusqu'au

commencement du second Livre. Je ne crois pas que l'on en doive conclure qu'il ne l'avoit pas dans son exemplaire.

(b) Voyez Remarque VIII.

parés de tous les greniers publics , & d'avoir par cet acte d'hostilité fait souffrir de très-grands maux aux Egyptiens , avoit-il donc oublié qu'il les a fait entrer dans leur pays comme dans une terre ennemie ? Et n'est-il pas absurde de faire un crime à des étrangers appelés dans un pays par des révoltés , de s'y livrer aux mêmes excès de cruauté , auxquels avant leur arrivée se livroient , & avoient juré de se livrer ces révoltés.

Aménophis rentre , suivant ce même Historien , quelques années après dans ses Etats : il défait l'armée combinée de ceux de Jérusalem & des Egyptiens lépreux , en fait un grand carnage , & les pousse jusqu'en Syrie , leur tuant toujours beaucoup de monde. Le Royaume d'Egypte est-il donc un pays si ouvert , & dans lequel on puisse facilement faire une irruption sitôt qu'on en conçoit le projet ? Est-il d'ailleurs concevable que ceux qui en étoient alors les maîtres par le droit de la guerre , sachant qu'Aménophis vivoit , n'ayent pensé ni à fortifier & faire exactement garder les endroits par lesquels ce Prince pouvoit en tenter l'invasion en venant d'Ethiopie , ni à rassembler de nouvelles troupes pour se mettre en état de lui résister , quoique tout cela leur fut assurément très-facile ? Mais par quelle route Aménophis les pousse-t-il dans le récit de Manéthon jusqu'en Syrie ? Par le désert. Et ce désert est si rempli de sables & si dépourvu d'eau , qu'une armée qui n'auroit point à se défendre contre une poursuite d'ennemis , ne pourroit que très-difficilement le traverser.

XXX. Il est donc absolument certain qu'en suivant avec quelque réflexion le récit même de cet Auteur , nous ne tirons point notre origine d'Egypte , & qu'en aucune occasion les Egyptiens ne se sont trouvés mêlés avec nous. Il est d'ailleurs très-naturel de penser que de ces Egyptiens séquestrés pour cause de lèpre , ou autres maladies de même genre , outre qu'il a dû en mourir beaucoup dans les carrières , où ils ont eu long-tems de très-grands maux à souffrir , il en a péri un très-grand nombre dans la dernière bataille que leur a livrée Aménophis , & beaucoup encore dans la fuite que le reste de leurs troupes fut obligé de prendre après l'avoir perdue.

XXXI. Il ne me reste plus qu'à réfuter ce que Manéthon dit de Moïse. Les Egyptiens le reconnoissent pour un homme admirable , & en qui il y avoit quelque chose de divin ; mais par une imposture outrageante & grossière ils veulent faire croire qu'il étoit de leur nation , en le supposant l'un de ces Prêtres d'Héliopolis qui avoient été chassés d'Egypte , parce qu'ils étoient lépreux , quoiqu'il soit incontestablement prouvé par l'Histoire qu'il vivoit cinq cents dix-huit ans auparavant , & que ce fut sous sa conduite , que nos peres , contraints alors de sortir de l'Egypte , se sont venus établir dans les pays que nous habitons. Car il y défend aux lépreux de demeurer dans les villes ou dans les bourgades , leur ordonne de marcher avec des habits déchirés , & il déclare impurs ceux qui les touchent , ou qui demeurent avec eux dans les mêmes maisons. Que s'ils viennent à guérir de cette maladie , & que leur corps reprenne son état naturel , il leur prescrit de certaines purifications , comme de se

laver dans de l'eau de fontaine, de se raser tout le poil du corps, & de n'entrer dans la Ville sainte qu'après avoir fait divers sacrifices. Il est à présumer qu'une personne qui auroit éprouvé un pareil malheur, auroit traité avec humanité ceux qui étoient atteints de la même maladie, & qu'il auroit pourvu à leurs besoins. Mais ce ne fut point contre les lépreux seuls qu'il fit de pareils réglemens, il défendit même à ceux qui avoient le moindre défaut corporel, de faire aucune fonction sacerdotale; & il dégrada les Prêtres à qui il arrivoit de semblables accidens. Est-il donc croyable que Moïse eût voulu porter des loix qui lui eussent été préjudiciables, & qui l'eussent couvert d'opprobre? Bien plus, cet Auteur a changé son nom contre toute vraisemblance: il s'appelloit dit-il Osarsiph, ce qui n'a aucun rapport avec son vrai nom. Moïse signifie qui a été sauvé de l'eau; car les Egyptiens appellent l'eau moï.

Je crois avoir suffisamment prouvé que Manéthon ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité, lorsqu'il suit les anciens monumens; & qu'il ne s'en écarte, que lorsque se livrant à son imagination, il invente des fables, ou qu'il s'en rapporte à des Ecrivains, qui en ont débité par haine contre notre nation.

XXXII. Examinons maintenant ce que dit Chérémon (a). Car cet Auteur s'est mis à écrire une Histoire d'Egypte; où il donne, de même que Manéthon le nom d'Aménophis au Roi, & celui de Ramsès à son fils. » Isis, dit-il, ayant apparu en songe à Aménophis, elle lui reprocha que » son temple avoit été détruit pendant la guerre. Phritiphante Secrétaire des choses sacrées, interrogé là-dessus, lui répondit qu'il seroit délivré de ses frayeurs nocturnes, s'il purgeoit l'Egypte de ceux » qui étoient impurs. Aménophis en ayant assemblé deux cent cinquante » mille, les chassa de ses Etats; ils avoient pour chefs les Secrétaires » Moïse (b) & Joseph; celui-ci l'étoit des choses sacrées: il s'appelloit » en Egyptien Péréséph, & Moïse Tisithen. Etant arrivés à Péluse ils trouverent trois cents quatre-vingt mille hommes qu'Aménophis y avoit » laissés (c), & qu'il n'avoit pas voulu faire entrer en Egypte; Moïse & » Joseph firent alliance avec eux, & porterent la guerre en Egypte. Sans » les attendre, Aménophis se sauva en Ethiopie, & laissa la Reine son » épouse qui étoit enceinte. Cette Princesse s'étant cachée, accoucha » dans une caverne d'un fils, à qui elle donna le nom de (d) Ménés-

(a) Strabon parle d'un Cherémon qui accompagnoit Aelius Gallus en Egypte. Il se piquoit de Philosophie & d'Astronomie; mais Strabon remarque qu'on le méprisoit comme un ignorant & un homme vain. *Liv. 17. page 1159.*

(b) Moïse est par-tout appelé Secrétaire des choses sacrées; mais Chérémon pouvoit avoir eu d'autres Mémoires, ou le confondre avec Joseph [l'Editeur.]

(c) On pourroit lire καλακλεισμεναι, au lieu de καλαειμμεναι: » aux- » quels Aménophis avoit fermé l'entrée. »

(d) Le nouvel Editeur cite un manuscrit qui porte Ramsès. C'est ainsi qu'il l'appelle quelques lignes plus haut. Les noms propres sont extrêmement défigurés dans cet ouvrage de Joseph.

« sès. Ce Prince étant devenu grand chassa les Juifs dans la Syrie au nombre de deux cents mille , & fit revenir d'Ethiopie le Roi son pere. »

XXXIII. C'est ainsi que s'exprime Chérémon. Mais il est clair par le simple exposé des choses , que ces deux Auteurs débitent des fables. En effet , si dans leurs récits ils eussent pris la vérité pour guide , ils ne seroient pas si opposés l'un à l'autre. Mais quand on écrit des fables comme on les imagine suivant son caprice , il est impossible de s'accorder avec les autres. Manéthon nous dit que l'envie qu'eut le Roi de voir les Dieux , fut la cause qui lui fit chasser les lépreux d'Egypte , & Chérémon nous donne une apparition d'Isis de son invention. Le premier prétend que ce fut Aménophis qui dit au Roi qu'il falloit purifier l'Egypte ; le second , que ce fut Phritiphante. Ils ne s'accordent pas davantage sur le nombre des lépreux (a) qui sortirent d'Egypte. Car l'un en compte quatre-vingt mille , & l'autre deux cents cinquante mille.

De plus, Manéthon commence par réleguer les lépreux , dans les carrières , il leur donne ensuite la ville d'Avaris , pour y aller demeurer ; & les mettant après aux prises avec les Egyptiens , il les fait envoyer demander du secours à Jérusalem. Chérémon raconte , au contraire , qu'après avoir été chassés d'Egypte , ils trouverent à Péluse trois cents quatre-vingt mille hommes qu'Aménophis y avoit laissés ; qu'ils rentrèrent en Egypte avec eux , & que le Roi s'enfuit en Ethiopie. Ce qu'il y a de plus admirable , c'est que cet Auteur ne nous dit point d'où venoient ces troupes , ni si c'étoient des Egyptiens ou des étrangers. Il ne nous instruit pas davantage du motif qui avoit engagé le Roi à ne les pas laisser entrer en Egypte , lui qui invente l'apparition nocturne d'Isis au sujet des lépreux.

Cet Auteur joint Joseph avec Moïse , comme s'ils avoient été chassés ensemble d'Egypte , quoique Joseph fût mort quatre générations avant Moïse , qui font à-peu-près cent soixante-dix ans (b). Ramsès fils d'Aménophis combat avec son pere , selon Manéthon , perd la bataille , & se sauve avec lui en Ethiopie ; tandis que Chérémon (c) le fait naître après la mort du Roi son pere dans une caverne , qu'il le fait remporter la victoire sur les Juifs , & les repousser jusqu'en Syrie , quoiqu'ils fussent près de deux cents mille combattans. Quelle heureuse imagination ! Il

(a) *Numero sanè non multùm discrepant.* On ne peut pas dire que quatre-vingt mille ne diffèrent pas beaucoup de deux cents cinquante mille. Outre qu'il n'y a point de particule négative dans le Grec , je conjecture que l'expression de Joseph est ironique , mais qu'elle n'est pas assez développée. Après avoir remarqué que Manéthon & Chérémon se contredisent sur ce qui donna occasion à Aménophis de chasser les lépreux de ses Etats , & sur le nom de celui qui lui donna ce conseil , il ajoute iro-

niquement : » Mais le nombre de ces lépreux , peu s'en faut qu'il ne soit le même. « Oui , l'un le fait de quatre-vingt mille , & l'autre de deux cents cinquante mille.

(b) On croit que Joseph est mort l'an du monde deux mille trois cents soixante-neuf , & que les Israélites sont sortis d'Egypte l'an du monde trois mille cinq cents treize. Il n'y a entre l'un & l'autre de ces termes que cent quarante-quatre ans.

(c) Voyez Remarque VIII.

nous débite ce conte sans nous apprendre qui étoient ces trois cents quatre-vingt mille hommes *trouvés à Péluse*, ni comment périrent quatre cents trente mille hommes, si ce fut dans la bataille, ou s'ils se rendirent à Ramsès? Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'on ne peut sçavoir qui sont ceux qu'il appelle Juifs, si c'est aux deux cents cinquante mille lépreux qu'il donne ce nom, ou aux trois cents quatre-vingt mille hommes qui étoient à Péluse. Mais il y auroit peut-être de la folie à se servir de beaucoup de raisons pour réfuter quelqu'un qui se réfute soi-même.

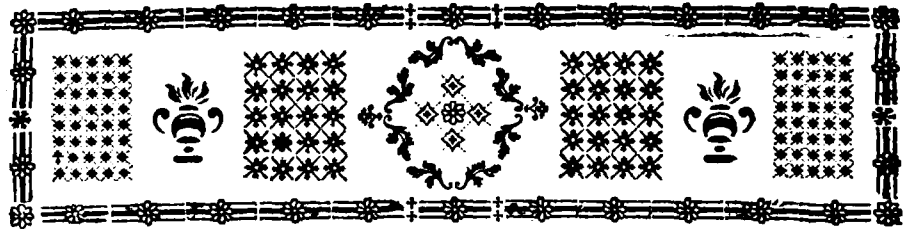
XXXIV. A Manéthon & Chérémon je joins Lyfimaque. Cet Auteur a bâti sur la même fable que ces deux Ecrivains; à cela près, que ce qu'il avance, est encore plus incroyable: preuve qu'il n'y a eu que la passion qui ait pu le porter à l'inventer. Sous le règne de Bocchoris, » dit-il, le peuple Juif étant attaqué de la gale, de la lèpre, & d'autres maux, se retira dans les temples pour y demander l'aumône. » Grand nombre de personnes étant tombées malades, la disette se fit » sentir en Egypte. Bocchoris ayant envoyé consulter Ammon sur ce fléau, » le Dieu répondit qu'il falloit chasser des temples les impies & les profanes, & les reléguer dans des déserts; qu'à l'égard des lépreux & des » galeux, on devoit les noyer: que le Soleil étoit indigné de les voir » en vie: qu'il falloit purifier les temples, & qu'alors la terre reprendroit » sa fertilité ordinaire. Bocchoris ayant reçu cet oracle, manda les Prêtres » & les Sacrificateurs; leur ordonna de rassembler tous les gens impurs, » & de les remettre à ses soldats, afin qu'ils les conduisissent dans des déserts; qu'à l'égard des lépreux, ils leur attachassent des lames de plomb, » & qu'ils les jettassent dans la mer: qu'après avoir noyé les lépreux & les galeux, ils laissassent les impurs dans des déserts pour y périr de » faim. Ces pauvres malheureux s'étant assemblés délibérèrent entr'eux » sur ce qu'ils avoient à faire. La nuit étant venue, ils allumerent des » feux pour veiller à leur sûreté; la nuit suivante (a) ils jeûnerent pour » se rendre les Dieux favorables, & les engager à avoir compassion d'eux; le jour d'après, un nommé Moïse leur conseilla de marcher » hardiment en tenant toujours le même chemin, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un pays habitable; & les exhorta à ne montrer jamais d'affection à personne, à ne donner jamais que de mauvais conseils, & à » renverser les temples & les autels des Dieux qu'ils rencontreroient. » Ayant pris cette résolution, ils marcherent par le désert, & arriverent » après bien des peines à une terre habitée: ils en maltraiterent les habitants; & après avoir pillé & brûlé les temples, ils pénétrèrent dans » le pays qu'on appelle maintenant Judée; ils y fondèrent une ville où ils s'établirent: ils l'appellerent Hiérosyla (pillage de choses saintes), à » cause de la disposition où ils étoient à leur égard. Etant devenus dans la suite plus puissans, & craignant de se voir déshonorés, ils changerent son nom en celui de Hiérousaleme, & ils prirent celui de Hiérosolymes.

(a) Ce jeûne ne paroît singulier qu'à ceux qui ignorent les usages anciens. Autrefois on ne faisoit qu'un repas sur

le soir. Jeûner, c'est se priver de ce repas, ou du moins ne manger que peu.

XXXV. Lyfimaque ne nomme point le même Roi que Manéthon & Chérémon. Il lui donne un nom plus nouveau ; & laiffant à part la vifion & le Devin d'Egypte , il a recours au Dieu Ammon dont il rapporte l'oracle au fujet des galeux & des lépreux. Suivant cet Ecrivain , une nombreufe multitude de Juifs fe raffembla dans les temples. Donne-t-il ce nom aux lépreux ? Ou n'y avoit-il que les Juifs qui fuflent attaqués de la lèpre ? Il dit le peuple Juif. Mais quel étoit ce peuple ? Etoit-il étranger ? Etoit-il originaire d'Egypte ? S'il étoit Egyptien , pourquoi l'appeller Juif ? S'il étoit étranger , pourquoi ne pas dire d'où il étoit ? Comment en refta-t-il une fi grande multitude ? Le Roi en ayant fait noyer beaucoup dans la mer , & ayant chaffé le refte dans les déferts , comment purent-ils paffer ces déferts , fe rendre maîtres du pays que nous habitons aujourd'hui , y fonder une ville , & y bâtir un Temple fi renommé par toute la terre ? Il ne devoit pas non plus fe contenter de dire le nom de notre légiflateur , il falloit auffi nous faire connoître fa perfonne , fon origine & fes parens , nous apprendre pourquoi dans fa marche il avoit donné aux Juifs une loi fi impie envers les Dieux , & fi injufte envers les hommes. S'ils avoient été Egyptiens , ils n'auroient pas abandonné fi facilement leurs loix. S'ils avoient été étrangers , ils n'auroient pu être abfolument fans loix , auxquelles une longue habitude les auroit attachés. S'ils s'étoient contentés de s'engager par ferment à haïr ceux qui les avoient chaffés , il n'y auroit en cela rien que de vraifemblable ; mais cette guerre cruelle qu'il leur fait faire au genre humain , & cela , dans le tems même , comme il le dit , qu'ils font malheureux , & qu'ils ont befoin du fecours de tout le monde , cela dénote moins leur extravagance que celle de l'auteur d'une pareille impofture. Il a la hardieffe d'avancer qu'ils donerent à leur ville un nom pris du pillage qu'ils faifoient des temples , mais qu'ils l'avoient changé dans la fuite. Ce fut fans doute parce que leurs defcendans crurent que ce nom les rendoit odieux , & les couvroit de honte ; tandis que ceux qui l'avoient fondé , avoient penfé qu'il leur étoit glorieux. Ce galant homme ne voit pas , tant la paffion de nous décrier l'aveugle : le terme qui fignifie le pillage des chofes faintes , n'eft pas le même en Hébreu qu'en Grec. Qu'auroit-on de plus à dire contre un homme qui avance des fauffetés avec fi peu de pudeur ? Comme mon difcours eft d'une jufte étendue , je réferved pour le fuivant ce que je dois dire pour remplir mon defsein.





REPONSE DE FLAVE-JOSEPH

A APPION,

*Qui avoit écrit contre son Histoire des Juifs,
touchant l'antiquité de leur race.*

LIVRE PREMIER.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Du titre de cet Ouvrage. Joseph ne l'a point composé pour répondre à ce qu'Appion avoit écrit contre ses Antiquités Juives.

LE titre sous lequel nous connoissons les deux Livres que Joseph a composés pour réfuter ce que les Grecs disoient de

l'antiquité de sa nation, & les calomnies qu'ils en débitoient, n'est point celui qu'il leur avoit donné. Car ce n'est pas en particulier contre Appion qu'ils ont été écrits, mais en général contre les Grecs qui avoient écrit des fables & des mensonges, tant contre l'antiquité des Juifs, que contre leurs sentimens de religion. Ce que Joseph y dit contre ce Grammairien, en fait à peine la quatrième partie. Aussi Eusebe

& les Anciens (a) ne citent cet Ouvrage que sous le titre de discours, ou de Livre de Joseph touchant l'antiquité des Juifs. Eusebe (b) en fait connoître le sujet, lorsqu'après avoir dit qu'il avoit composé deux Livres de l'antiquité des Juifs, il ajoute : « Dans lesquels » il réfute ce qu'Appion en avoit » dit, & les autres Grecs qui avoient » attaqué les mœurs & les usages » de sa nation. »

M. d'Andilly dit dans le titre qu'il a mis à la tête de la traduction de cet Ouvrage, « que c'est » une réponse à ce qu'Appion avoit » écrit contre son Histoire des Juifs » touchant l'antiquité de leur race. » Mais outre que les Anciens qui ont parlé de cet Ouvrage, ne le désignent que par réfutation de ce que les Grecs & Appion en particulier avoient écrit contre les antiquités de sa nation, on a lieu de croire que ce Grammairien étoit mort avant que les antiquités Juives parussent. On croit qu'elles furent composées l'an de notre Seigneur quatre-vingt-treize, & qu'Appion fut député en quarante-un à l'Empereur Caius Caligula par les Grecs d'Alexandrie. Il ne put avoir connoissance de cet Ouvrage qu'un ou deux ans après qu'il eût été composé, & Joseph ne le rendit peut-être pas public aussi-tôt après l'avoir achevé : ajoutez le tems qu'il auroit fallu à Appion pour le réfuter. Il avoit au moins quarante ans lorsqu'il alla à Rome,

à la tête de la députation que les Grecs d'Alexandrie envoyèrent à l'Empereur. Ainsi pour dire que l'Ouvrage qu'il composa contre les Juifs, est une réfutation de l'antiquité que Joseph leur avoit attribuée dans son Histoire, il faudroit supposer qu'il vécut un siècle ou environ. Cela peut être : mais comme il n'est pas ordinaire que l'on vive si long-tems, & qu'on n'a aucune preuve que ce Grammairien soit parvenu à un si grand âge, on croit devoir s'en tenir à l'idée générale que nous donnent les Anciens de l'objet que Joseph s'étoit proposé dans l'Ouvrage qu'ils ont connu sous le titre de l'Antiquité des Juifs. Ce fut probablement pendant la persécution que les Grecs d'Alexandrie firent sous le regne de Caligula aux Juifs qu'Appion écrivit contre eux : & on rapporte la mort de ce Prince à l'an quarante-un, c'est-à-dire, plus de cinquante ans avant que les Antiquités Juives de Joseph parussent. Peut être qu'Appion étoit mort alors : mais quand il eut encore été en vie, Claude avoit donné le Royaume de Judée à Agrippa, celui de Calcide à son frere Hérode. Ainsi le tems n'étoit plus d'écrire contre les Juifs, comme il l'avoit été sous le regne de Caligula.

Joseph dit (c) dans l'élégant Traducteur « qu'il n'a entrepris cet Ouvrage que pour répondre à Appion. » Mais l'Historien Juif dit

(a) Eusebe, Prépar. Evang. Liv. 8. chap. 7. page 361. Liv. 10. chap. 6. page 476. Porphir. de abst. Liv. 2. page 381.

(b) Δύο τὰ περὶ τῆς Ἰουδαίας ἀρχαίων τοις ἰσὶ καὶ ἀντιθέσει πρὸς Ἀππιόνα τὸν Γραμματικὸν καὶ τὰ Ἰουδαίων τινὰ ὅσιν ἰδέσθαι λόγον πεποιήται καὶ πρὸς ἄλλους, οἱ διαβάλλουσιν, ἃ αὐτοὶ τὰ πάτρια τῆς Ἰουδαίας ἴθις ἰσχυρόμενοι. Hist. Eccles. Liv. 3. chap. 9.

(c) Page 407. Τὸ μὲν Ἀππιὸν τὸ βίβλιν τὸ τέλος ἰστέον, καὶ τὸ παρ' ἡμῶν ἐν ταῦτα τὸ πῖναξ ἴσθαι τὸ λόγῳ. Liv. 2. §. 13. page 480.

» seulement : Telle fut la fin de la
» vie d'Appion, & ce sera aussi celle
» de ce discours. »

M. Bafnage rapporte dans son Histoire des Juifs (a), » qu'un Auteur sifflait son Ouvrage contre » Appion, & trouvoit l'Auteur heureux que cet Egyptien soit mort » avant que de l'avoir vu. « Joseph peut s'être trompé sur quelqu'un des témoignages qu'il allégué, & n'en avoir pas bien pris le sens ; mais on ne peut disconvenir que l'Ouvrage en général ne soit solide, & qu'il ne prouve bien que sa nation n'est point nouvelle, comme le prétendoient les Grecs, & qu'il ne réfute parfaitement les calomnies qu'ils en débitaient.

REMARQUE II.

De ce que dit Joseph des Livres de l'Ecriture.

IL eut été à souhaiter que Joseph, qui entre quelquefois dans des détails dont on l'eût volontiers dispensé, nous eût dit quelque chose de moins vague sur ce que sa nation pensoit de son tems des Livres de l'Ecriture, de leur nombre, & de leur inspiration ; quels étoient ceux qui avoient été composés après le regne d'Artaxerxès, & ce dont ils traitoient. Ce détail auroit été à sa place, & il nous auroit fait connaître bien des choses auxquelles la piété n'auroit pas été indifférente. Mais une discussion des différens

systèmes qu'on s'est faits sur le peu qu'il en dit, seroit déplacée dans une traduction de cet Auteur. Ainsi je me borne à remarquer qu'on lui a fait dire ce que je n'ai pu trouver dans ses Ouvrages, ou plus qu'il ne dit.

Hunc canonem Artaxerxe & Esdrâ posteriorem non esse disertè docet Josephus. (b) Dire que les Livres composés après le regne d'Artaxerxès n'ont pas la même autorité que l'Ecriture, n'est pas dire que le canon des Livres saints n'est pas postérieur à ce Prince & à Esdras : Joseph ne parle pas même du dernier. Il est certain qu'il ne fût fermé que long-tems après : car on trouve dans les Paralipomènes (c) dix générations de Zorobabel, qui ne doivent avoir fini que long-tems après la mort d'Esdras & d'Artaxerxès. Quelques Sçavans (d) en ont pris occasion de reprocher à Joseph d'avoir dit que ce que l'on avoit écrit depuis Artaxerxès, n'avoit pas la même autorité que ce qu'on avoit écrit auparavant. Mais ces généralogies sont, si j'ose m'exprimer ainsi, un si petit objet en comparaison de tout le reste de l'Ecriture, qu'il a pu croire qu'elles ne devoient pas l'empêcher de dire en général que les Livres que les Juifs conservoient depuis le regne d'Artaxerxès, n'avoient pas la même autorité que ceux qui avoient été composés auparavant, ni l'obliger d'entrer dans un détail que n'exigeoit pas son dessein.

Je ne trouve point non plus dans cet Auteur ce qu'un illustre Sça-

(a) Livre 1. page 25.

(b) Le Pere Gillot s'est sans doute servi de la première édition de la Démonstration Evangélique de M. Huet, page 174. n. 2. On ne trouve rien de pareil dans la seconde.

(c) I. Paralip. chap. 3. v. 20. &c.

(d) Mémoires pour l'Histoire, &c. 1719. page 111.

vant (a) lui attribue, que les Juifs ont pris le parti de regarder les Livres Deutero-canoniques comme inspirés, & je ne crois pas qu'il l'ait dit. Il se borne en effet à leur accorder de l'autorité, mais inférieure à celle des vingt-deux Livres de l'Ecriture, dont il venoit de parler.

Le religieux Auteur (b) du Traité de la Providence, dont les Journaux de Trévoux font beaucoup d'éloges, prétend qu'on ne sauroit même prouver qu'il y ait eu des Livres écrits avant le Pentateuque. Philon & Joseph ont entrepris de montrer ce fait. L'anonyme seroit-il en état de détruire leurs preuves? Il est certain que le Pentateuque est le plus ancien Livre que nous ayons. Je ne crois pas que le plus déterminé libertin ait jamais osé le nier. Mais que les Chaldéens & les Egyptiens n'aient rien écrit avant Moïse, c'est ce qui n'est pas vraisemblable, & ce que Joseph ne s'est point proposé de montrer. Ce que cet Auteur dit des deux colonnes que l'on voyoit encore de son tems dans la Siriade, (c) & sur lesquelles les enfans de Seth avoient écrit leurs observations astronomiques, peut n'être qu'une fable. Mais tout fabuleux qu'on suppose le fait, Joseph ne l'eût pas avancé, s'il avoit cru qu'on n'avoit rien écrit avant Moïse.

REMARQUE III.

Des Rois Pasteurs dont parle Manethon. Le zèle de Religion n'a point fait illusion à Joseph, quand il dit que c'étoient ses ancêtres.

QUE Manéthon ait tiré les mémoires sur lesquels il a écrit l'Histoire d'Egypte, des inscriptions que Thot le premier Hermès avoit fait graver sur des colonnes, & que le second Hermès avoit fait traduire en grec, ou qu'il ne les ait tirés que des anciens Historiens de cette nation, la chose est également indifférente : & quand le Docteur Stilling Fleet auroit prouvé que le second Hermès ne fit point traduire ces inscriptions, de quelques monumens que Manéthon se soit servi pour écrire son Histoire, il n'est pas moins vrai qu'en général il n'a point inventé les faits qu'il rapporte; que c'étoit le sentiment commun des Egyptiens, qu'une nation peu connue étoit entrée autrefois en Egypte, & qu'elle étoit sortie longtemps après pour aller s'établir dans un pays que l'on a appelé dans la suite Judée. Qu'à l'égard des autres circonstances dont il accompagne

(a) Le P. Tournemine, Eclaircissement sur la ruine de Ninive.

(b) Vitringa. tome 2. page 312.

(c) Voyez Volume I. page 84. & les Remarques sur cet endroit.

Je pense que le tems de Siriade dont parle Joseph, n'est autre chose que l'Egypte : ce qui me le persuade, c'est que le Nil s'appelloit dans le langage des Ethiopiens Siris.

Σίρις ἀπ' Αἰθιοπῶν καλεῖται.

Dionys. Pericq. 223.

Il y a grande apparence que les Ethiopiens appelloient l'Egypte Siriade, de Siris nom du principal fleuve qui l'arrosait, de même qu'elle a été appelée Egypte, du Nil qu'Homère nomme par-tout Egyptus.

ces deux faits incontestables, elles portent pour la plupart un caractère de fausseté, trop marqué pour ne se pas faire sentir.

Nous avons un secret éloignement pour tout ce qui a trait au service de Dieu; & par une suite de ce malheureux éloignement, nous nous portons avec une espèce de zèle à effacer toutes les particularités des événemens que l'ancienne Histoire nous a conservés, qui ont quelque rapport à ce que l'Ecriture raconte. Quelque marqués qu'ils soient, nous tâchons d'en détourner le sens par des explications forcées, & sans aucune vraisemblance. Si ce funeste penchant est une espèce d'apanage de la nature humaine, la piété des peuples des premiers siècles a su y résister. Car autant quelques Critiques se font-ils aujourd'hui mérite de ne rien reconnoître dans l'Histoire profane, qui appuie & justifie ce que nous lisons dans nos saints Livres, autant se font-ils fait un religieux devoir d'y recueillir tout ce qui peut en confirmer la vérité & en relever l'excellence. Plusieurs ont vu après Joseph des traits trop marqués dans les Rois Pasteurs dont parle Manéthon, pour n'y pas reconnoître les Israélites. Mais ces traits confirmeront ce que l'Ecriture raconte de la grande autorité que le saint Patriarche Joseph eut en Egypte; & c'est une raison pour quelques Critiques de s'appliquer à les effacer, & à tâcher de les rendre méconnoissables. Si Hérodote semble dire que les Juifs ont reçu la

circconcision des Egyptiens, le fait est certain, & il n'est pas permis d'en douter. Si l'on reconnoît les Israélites dans ce que Manéthon dit des Rois Pasteurs, on se fait illusion; & Joseph qui l'a cru, s'est trompé.

Ces Rois Pasteurs, dit-on, s'emparèrent les armes à la main de l'Egypte, y commirent mille désordres, & en renversèrent les temples. (a) Le petit nombre de personnes qui composoient la famille de Jacob lorsqu'il y entra, ne répond point à cette nombreuse multitude de peuple qui accompagnoit les Rois Pasteurs lorsqu'ils s'en emparèrent. Leur foiblesse ne leur permettoit pas de pouvoir conquérir un Royaume aussi puissant que l'Egypte; encore moins leur piété, d'y commettre les désordres dont Manéthon charge les Rois Pasteurs.

Jacob ne conquiert point l'Egypte en y entrant, & ses enfans n'y regneront pas: mais Joseph y eut une autorité égale à celle d'un Roi, quoiqu'il n'en portât pas le nom. Tout le peuple, (b) lui dit Pharaon, obéira à votre commandement. Je suis Pharaon, ajouta ce Prince; personne ne remuera ni pied, ni main en Egypte que par votre ordre. L'Ecriture ne nous marque point quel sentiment fit naître dans l'esprit des Egyptiens une si grande élévation; mais il suffit de connoître l'homme pour être convaincu qu'elle excita en eux les plus grands sentimens d'envie & de jalousie. Un étranger né d'un peuple que l'on ne connoissoit point, ou qu'on mé-

(a) Ce trait leur est commun avec les lépreux, que Manéthon convient être les ancêtres des Juifs.

(b) Ad tui oris imperium cunctus populus obedit. Absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Egypti. *Genes.* 41. 7. 40--44.

prisoit ; que l'on avoit vu entrer esclave en Egypte pour y être vendu ; le voir vêtu de pourpre , orné d'un collier d'or , monté sur le second char du Roi , précédé d'un héraut qui crioit que l'on se prosternât devant lui : quels murmures , quels mauvais discours , quelles satyres ne dût pas produire un spectacle si accablant pour les grands d'Egypte , si humiliant pour leur orgueil , si désespérant pour leur ambition ? Les maux que l'opiniâtreté de Pharaon à résister aux ordres de Dieu attira sur lui & sur son peuple , la mort de leurs premiers nés , le Roi & toute son armée ensevelie dans les eaux de la mer rouge ; de si terribles fléaux durent mettre le comble à la haine des Egyptiens , & les faire charger les Israélites de tout ce que la rage & le désespoir peuvent inventer de plus humiliant & de plus odieux.

Quoique les Israélites fussent d'une manière toute particulière le peuple de Dieu , ils n'en ont pas toujours eu les sentimens. Leur conduite dans le désert en est une preuve formelle. Mais les grands éloges que l'Ecriture fait de Joseph , ne permettent pas de le soupçonner de s'être oublié dans le haut degré d'élévation auquel Dieu l'avoit élevé. Cependant quoiqu'il ne fit rien que pour le bien & l'avantage du Royaume , tout l'argent des Egyptiens qu'il fit porter au trésor royal , tout leur bétail , tous leurs fonds qu'il les obligea de vendre pour avoir du grain , furent des opérations qui le durent rendre en

quelque sorte odieux à la nation. La nécessité où elle se trouvoit , l'obligea de s'y soumettre , peut-être même avec quelque reconnoissance pour celui qui les tiroit des portes de la mort. Mais le danger de périr de faim passé , un peuple qui se voit dépouillé de tout l'argent qu'il avoit , auquel on a ôté la cinquième partie de son bien , feroit un exemple d'une patience héroïque , s'il n'eût pas murmuré contre celui qui en étoit l'auteur.

L'Ecriture ne nous apprend rien de ce qui arriva aux Israélites pendant leur demeure en Egypte , que ce qu'elle a cru nécessaire pour nous faire adorer les grandes miséricordes de Dieu sur son peuple. Un peu plus de détails eut contenté notre curiosité , & levé bien des difficultés qui nous arrêtent ; mais elle n'a pas jugé à propos d'y entrer. On peut conjecturer sans témérité , ce me semble , que les Israélites purent donner quelque occasion à la haine que les Egyptiens conçurent contre eux , & à la persécution que leur fit souffrir le Roi. Est-il croyable que Pharaon eût pris l'étrange résolution de détruire une portion considérable de ses sujets , si par leurs discours ou par leur conduite ils ne l'avoient pas forcé à prendre un parti si préjudiciable au bien de son Royaume ? Comme le haut degré de puissance auquel Joseph fut élevé , (a) put , quoiqu'innocemment , donner occasion de le calomnier , comme si lui & ses frères se fussent emparés du Royaume : de même le mépris qu'ils faisoient

(a) Le terme de Roi n'a pas toujours représenté l'idée que nous y attachons dans notre langue. Saint Epiphane ne pouvoit ignorer que Joseph n'avoit jamais régné en Egypte ; il exprime cependant la grande puissance qu'il y eut par βασιλευς , & les enfans de Herh disent à Abraham : « Ecoutez ; vous êtes parmi nous un Roi de la part » de Dieu , « βασιλεὺς παρὰ θεοῦ ἡμεῖς ἐσμ' . Génés. chap. 15. v. 6.

des Dieux d'Egypte , put être un prétexte aux Prêtres de les accuser de détruire leurs temples, de brûler les Dieux, & d'égorger les ministres de leurs autels. Le mépris que les Israélites avoient des idoles d'Egypte, les railleries qu'ils en faisoient, les instructions qu'ils donnoient du véritable Dieu, de son unité, & de ses autres attributs, purent faire impression sur les Egyptiens, & cette impression faire que les temples fussent moins fréquentés, les offrandes moins abondantes, & les Prêtres moins respectés. C'en fut assez, dans le chagrin où les mettoit la perte de leur crédit & la diminution de leurs revenus, pour se plaindre, par des exagérations calomnieuses, mais que la passion ne rend que trop fréquentes, que les Israélites détruisoient les temples, brûloient les Dieux, & faisoient mourir les Prêtres.

Si ce que le sçavant M. Huet (a) & le P. Calmet (b) prétendent, étoit véritable, que Manéthon dit dans Joseph que les Rois Pasteurs étoient des Juifs; les Critiques qui ont accusé cet Historien de s'être fait illusion par attachement pour sa nation, lorsqu'il a cru que ces Rois Pasteurs étoient ses ancêtres, n'eussent peut-être pas nié le fait, ou eussent tourné leur critique contre l'Auteur qui le rapportoit; mais il ne le dit pas dans le fragment que Joseph nous en a conservé. Ce qui peut avoir trompé ces Sçavans, est vraisemblablement ce que l'Historien Juif dit au num. 26. mais ce n'est pas Manéthon qui parle, c'est

Joseph qui tâche de tirer parti du fragment qu'il a rapporté, & qui lui prête les conclusions qu'il en tire.

J'ai soupçonné d'abord qu'Apollonius avoit pris la place d'Eschylus: quelques réflexions me faisoient trouver cette conjecture assez vraisemblable. Mais ce qu'allégué Joseph au num. 20. me l'a fait rejeter; car après avoir dit: « Ce que nous avons » avancé que le Temple de Jérusalem avoit été brûlé par les Babylo niens, & qu'il avoit été rebâti » lorsque Cyrus regnoit en Asie, » se prouve invinciblement par ce » que nous allons ajouter de Béruse. » Après, dis-je, avoir pris cet engagement, il rapporte un assez long passage de cet Auteur, dans lequel il ne parle ni de la destruction du Temple, ni de son rétablissement. Ainsi il faut reconnoître que l'Historien Juif, emporté par la chaleur de la dispute, ne s'est pas toujours aperçu qu'il raisonnaît quelquefois peu juste dans sa réfutation de ce que disoient les Grecs contre les Juifs, & qu'il donnoit pour leur témoignage même les conclusions qu'il tiroit de leurs paroles. Mais si Manéthon ne dit pas expressément que les Rois Pasteurs étoient Israélites, ce qu'il en dit leur convient si parfaitement, que l'esprit national n'a point fait illusion à Joseph, lorsqu'il a cru que c'étoient ses ancêtres.

Quelques-uns (c), selon Manéthon, vouloient que ce fussent des Arabes. Les Egyptiens si attentifs à conserver des monumens publics de ce qui leur arrivoit, n'avoient-ils point mis dans leurs archives de

(a) Démonstration Evang. page 62.

(b) Sur l'Exod. chap. 1. v. 8.

(c) M. Vissac fait dire à Manéthon que les Rois Bergers étoient Arabes; légère inadvertance. On le disoit seulement, selon cet Auteur. *Sacram. Euch. tome 1. page 73.*

quel pays étoit le peuple dont ils se plaignoient ? L'ignoroient-ils ? Cela n'est pas vraisemblable. Pourquoi donc Manethon affecte-t-il de ne le pas dire , & se contente-t-il de rapporter que quelques-uns disoient qu'ils étoient Arabes ? La réserve est affectée , & décèle un Auteur qui veut charger les Juifs de tous les maux qu'on imputoit aux Rois Pasteurs , mais qui tâche en même tems d'épargner à sa nation la honte d'avoir été subjuguée par un peuple aussi peu nombreux que celui des Juifs , qui faisoit une aussi petite figure dans le monde , & pour lequel on n'avoit que du mépris.

Manethon convient que le nom que l'on donnoit à ceux qu'il prétend avoir autrefois conquis l'Egypte , peut signifier Pasteurs esclaves. Joseph prend avec raison avantage de cet aveu. En effet le trait est si propre aux Israélites , que quelques efforts que l'on ait faits jusqu'ici pour trouver une nation autre que la Juive à laquelle il pût convenir , ils ont toujours été inutiles. Le Patriarche Joseph entra en Egypte pour y être vendu en qualité d'esclave ; & ses frères après sa mort y vécurent dans l'esclavage le plus rigoureux. Le trait ne peut convenir ni aux Arabes , ni aux Horréens , que quelques Sçavans (a) ont voulu être les Rois Pasteurs esclaves que l'on suppose avoir conquis l'Egypte. C'est un avantage dont se glorifient les Arabes , de n'avoir jamais été soumis à des Princes étrangers. L'Histoire nous les représente en effet comme un peuple libre , que

l'on a pu quelquefois battre , mais jamais soumettre. On ne connoît les Horréens que par le chapitre trente-sixième de la Genèse. On en conclut qu'ils furent chassés de leur pays par les descendans d'Esau. Un peuple qui ne peut pas se maintenir dans son pays , est peu en état d'aller conquérir un royaume aussi grand & aussi puissant que l'Egypte. On a cru parer l'objection , en disant que ce fut par surprise qu'il s'en empara ; mais ce que Manethon rapporte qu'Aménophis eut dessein d'attaquer l'ennemi avec des troupes bien aguerries & au nombre de trois cent mille hommes , ruine absolument cette défaite. On ne peut pas dire qu'un Prince qui se trouve à la tête d'une si grosse armée , ait été surpris.

Quelques autres Sçavans (b) ont été chercher les conquérans de l'Egypte dans la Palestine ou dans la Phénicie , mais inutilement. Tant qu'on ne fera pas voir que ce qu'en dit Manethon leur convient , on ne peut les regarder comme les bergers esclaves ; & aucun des Sçavans qui ne veulent pas que ce soit les ancêtres des Juifs , n'a pu jusqu'à présent faire remarquer aucun des traits dont il les caractérise , dans les Arabes , les Horréens , les Phéniciens ou les Philistins.

Un sçavant Interprète (c) conjecture que la haine que les Egyptiens portoient à ceux qui gardoient les troupeaux , venoit des maux que les Rois Pasteurs leur avoient faits ; mais on a remarqué ailleurs que l'on prend trop à la lettre ce que l'Ecriture dit du sentiment que ce peu-

(a) Usher. Shuckford , Histoire du monde , tome 1.

(b) Le Chevalier Newton dans sa Chronologie prétend que c'étoient les Cananéens que Josué chassa de leur pays. Mais que devinrent-ils , lorsqu'après un règne de cinq siècles ils furent obligés de sortir d'Egypte ?

(c) Le P. Calmet , Génés. chap. 46. v. 34.

ple avoit de ceux qui gardoient les troupeaux : & on a fait voir qu'à la reserve des pâtres de cochons, ceux qui gardoient d'autre bétail, n'y étoient point méprisés : ç'auroit été une grande imprudence à Joseph de dire à Pharaon que ses freres étoient d'une profession qui eût été en exécration aux Egyptiens. Si les Rois Pasteurs leur eussent fait tous les maux dont se plaint Manethon avant l'arrivée des freres de Joseph en Egypte, on n'eût pas voulu les recevoir, les voyant exercer la même profession que ceux qui leur avoient fait tant de mal. Des étrangers qui cherchent à s'établir dans un pays, n'ont garde de dire, de dessein prémédité, comme Joseph le fit, qu'ils sont de la même profession qu'un peuple qui y a commis une infinité de maux. Cette réflexion seule fait voir que ce que rapporte Manethon des Rois Pasteurs ne peut pas être antérieur à l'entrée des Israélites en Egypte, comme le prétendent quelques Scavans.

L'Historien d'Egypte rapporte que le premier Roi des pasteurs s'appelloit Salatis (a) : & l'Ecriture dit que Joseph y étoit Salit, puissant maître. Ces deux mots sont visiblement les mêmes ; & il y a toute apparence que ses freres continuèrent à l'appeller ainsi, lorsqu'ils furent établis en Egypte, & que les Egyptiens qui n'entendoient pas leur langue, crurent que c'étoit son nom propre. Ce Roi demouroit à Memphis ; mais il avoit mis ses troupes dans Avaris qui étoit à l'orient de l'Egypte. Joseph demouroit auprès de Pharaon à Memphis, & ses freres à Gessen qui étoit dans la même position qu'Avaris, par rapport

à l'Egypte. Salatis étoit dans le tems de la moisson à Avaris pour faire distribuer le grain à ses troupes. Le saint Patriarche ne manquoit pas sans doute de rendre visite tous les ans à son pere & à ses freres, & de leur faire porter le grain dont ils avoient besoin. Joseph n'a pas de peine à faire voir les grandes absurdités & les étranges contradictions dans lesquelles tombe Manethon dans ce qu'il avance des Rois Pasteurs, des Jérôsolymitains & des lépreux : mais au milieu de ces impertinences il lui échape toujours quelques traits qui décèlent les Israélites. Il faut fermer les yeux pour ne pas appercevoir que ce qu'il dit (b) que les Jérôsolymitains s'emparèrent des greniers publics, n'est qu'un déguisement de ce que l'Ecriture dit que Joseph fit pendant les années d'abondance pour prévenir celles de disette qui devoient suivre. La remarque que les Jérôsolymitains s'étoient emparés des greniers publics est singulière ; & je doute qu'aucun Historien en ait fait une semblable. A quoi bon faire mention de cette circonstance ? N'étoit-ce pas une suite nécessaire de la conquête qu'ils venoient de faire de l'Egypte ? Et cela méritoit-il en soi-même d'être remarqué ? Non assurément. Mais les grands amas de bled que Joseph avoit faits dans les années d'abondance, & la distribution qu'il en avoit faite dans celles de disette, étoit un des principaux événemens de son administration. Si la haine des Egyptiens contre les Juifs le leur a fait déguiser & défigurer, la Providence ne lui a point permis de le rendre entièrement méconnoissable.

(a) שלטי.

(b) Page 464. num. 29.

Manethon se trompe, lorsqu'il met la fondation de Jérusalem immédiatement après l'entrée des Rois Pasteurs dans la terre de Canaan ; mais l'erreur dans quelques circonstances d'un fait ne l'affecte pas tellement qu'il le rende faux. Les Egyptiens ne purent ignorer que les Israélites, au sortir de chez eux, étoient allés dans la Palestine, & qu'ils y avoient bâti Jérusalem : mais peu curieux de s'instruire exactement de ce qui regardoit un peuple qu'ils méprisoient autant qu'ils le haïssoient, ils se soucièrent peu de s'informer quand ils fondèrent leur Capitale. Mais le trait en général est si frappant, & démasque si bien les Rois Pasteurs, que pour ne pas reconnoître les Israélites, il faut ne pas vouloir se rendre à l'évidence. Je finis par cette réflexion. C'est dans un livre composé contre les Juifs, que Manethon parle des maux prétendus que les Rois Pasteurs avoient faits en Egypte, ou du moins dans le dessein de leur en faire un reproche. Si c'étoient des Arabes, des Horréens, des Phéniciens, ou des Philistins, cela regardoit-il les Juifs ; & le récit des désordres qu'y auroit commis un de ces peuples, pouvoit-il entrer dans un Ouvrage composé pour rendre les Juifs odieux & méprisables ? Si ce n'avoit pas été les Juifs que l'Historien d'Egypte chargeoit de ces désordres, Joseph auroit donné dans un écart aussi déplacé en y répondant. Manethon auroit mis ridiculement les Rois Pasteurs sur la scène ; & Joseph auroit répondu aussi peu sentément à ce qu'il en dit.

REMARQUE IV.

Joseph ne dit pas que le Temple fut bâti la quatrième année du règne de Salomon ; & la onzième de celui d'Hiram Roi de Tyr.

LE P. Calmet (a) après avoir avancé qu'Hiram Roi de Tyr qui envoya du bois de cédre à David pour le palais qu'il se bârissoit, étoit fils d'Abibal, dit dans un autre endroit (b) : Cet Hiram étoit fils » de celui qui avoit été l'ami de David, supposé ce que dit Joseph, » que le Temple ait été bâti la onzième année de ce Prince, & la quatrième de Salomon. »

Le passage de l'Historien Dîus que cite le sçavant Interprète dans le premier endroit, n'étoit pas présent à sa mémoire dans le second. Cet Auteur faisant Hiram fils d'Abibal, & n'y ayant qu'un Hiram dans la liste que Menandre nous a laissée des Rois de Tyr, il s'ensuit que le contemporain de Salomon n'a pas pu être le fils de l'ami de David. Il faudroit pour cela qu'il y ait eu deux Rois de Tyr de ce nom.

C'est une autre petite inattention de faire dire à Joseph que le Temple a été bâti la quatrième année du règne de Salomon, qui concourt avec la onzième de celui d'Hiram. Ce fut, selon cet Auteur, non la onzième, mais la douzième que le Temple *ἐκδοξάνθη* ; ce qui peut signifier qu'on commença à le bâtir alors,

(a) Commentaire sur le second Livre des Rois, chap. 5. v. 11.

(b) Sur le troisième Livre des Rois, chap. 5. v. 1.

ou que l'on acheva d'y travailler. Ce que Joseph ajoute sur l'autorité de Dios & de Menandre, détermine au premier sens. C'est le sentiment de M. Des Vignoles qui fait concourir la quatrième année du règne de Salomon avec la douzième de celui d'Hiram ; mais il prétend que le Roi de Tyr de ce nom , contemporain de Salomon , est non l'ami de David , mais son petit-fils par Abibal (a). La conjecture suppose qu'il y a eu deux Rois de Tyr qui se sont appelés Hiram. On ne voit rien qui puisse l'autoriser , & elle contredit l'Ecriture qui dit au verset premier du chapitre cinquième du troisième livre des Rois, qu'Hiram Roi de Tyr envoya des Ambassadeurs à Salomon , parce qu'il avoit toujours été ami de David. Ce qui a porté le sçavant Chronologue à faire cette supposition , c'est qu'il trouvoit que c'étoit donner un règne bien long à l'ami de David ; mais outre que l'Ecriture dit que l'Hiram contemporain de Salomon étoit l'ami de son pere , on a l'exemple de plusieurs Princes qui ont vécu & régné plus long-tems. On croit communément que ce fut l'an du monde deux mille neuf cents cinquante-huit que le Roi de Tyr envoya du bois de cédre à David pour lui faire un palais ; & on rapporte la quatrième année du règne de Salomon à l'an du monde deux mille neuf cents quatre-vingt douze. Si Hiram en avoit trente , lorsqu'il fournit du bois de cédre à David , il en avoit soixante-quatre la quatrième année du règne de Salomon , & quarante , si l'on veut , de son élévation au trône. L'un & l'autre n'a rien d'extraordinaire ; & on a l'exemple de plusieurs Rois qui ont vécu & régné plus long-tems. On convient d'ailleurs que l'Ecriture ne rapporte pas toujours les événemens qu'elle raconte dans l'ordre des tems qu'ils sont arrivés. C'est ainsi qu'avant d'avoir raconté les grandes guerres que David eut à soutenir contre les Philistins , les Moabites , les Syriens & les Iduméens , elle dit que se voyant par la bonté de Dieu en paix avec tous ses ennemis , il forma le dessein de lui bâtir un temple. Il ne put jouir de la paix , qu'après avoir forcé ces peuples à la lui donner,

REMARQUE V.

Sur ce qu'Aristote dit que les Juifs descendoient des Philosophes Calanes des Indes.

Plusieurs Anciens ont parlé des Philosophes des Indes : mais soit qu'ils ne fussent pas assez instruits de leurs mœurs , de leurs ouvrages & de leurs sentimens , ce qu'ils en disent est peu exact , & souvent ne se concilie pas ensemble. Ils se réunissent à reconnoître que ces Philosophes étoient partagés en deux sectes ; que les premiers s'appelloient Brachmanes ou Brachmines ; mais on ne s'accorde pas sur le nom que portoit la seconde secte. Megasthène les appelle dans Strabon (b) Germanes, Γερμαναι : Clément d'Alexandrie (c) met dans leur nom un ξ au lieu d'un τ ; car il les appelle

(a) Hunc (amicum Davidis) enim non confundendum cum Hiramo posteriori , ex annorum intervallo manifestum ait. *Act. Lips.* 1739. page 496, Extrait de la Chronologie de M. des Vignoles.

(b) Liv. 15. tome 2. page 1040. Amstelod. 1707.

(c) Stromat. Liv. 1. page 359. Oxonii 1715.

Sarmanes,

Sarmanes, Σαρμανης. Porphyre (a) y fait un plus grand changement; car ils s'appelloient, selon lui, Samanéens Σαμαναῖος : mais toute cette différence n'empêche pas qu'on ne reconnoisse que c'est le même nom dans ces trois Auteurs, ou différemment prononcé, ou un peu défiguré.

Il est fait mention d'un de ces Philosophes dans l'histoire de l'expédition d'Alexandre aux Indes. Les Historiens qui en ont parlé, l'appellent *Calanus*; mais Plutarque (b) observe dans la vie de ce Prince que ce n'étoit pas son vrai nom, mais qu'il s'appelloit *Sphines* : qu'ayant dit en Indien à ceux qui l'étoient allé trouver de la part d'Alexandre, Καλὸν, *Callé*, pour, Je vous salue, ils crurent que c'étoit son nom qu'il leur disoit. Plutarque ne cite point l'Auteur de qui il tient ce fait. Qui que ce soit, ce qu'il rapporte est bien vraisemblable : mais ce que Plutarque ajoute de la cause de la méprise des Envoyés d'Alexandre, le paroît peu. Ce Prince ne manquoit pas d'Interprètes pour la langue d'un pays dont il étoit le maître, & il eut sans doute l'attention d'en donner à ceux qu'il envoyoit vers les Philosophes Indiens. Comment donc auroient-ils pu se méprendre, & croire que ce Philosophe s'appelloit *Calanus*? Les Chrétiens des premiers siècles de l'Eglise, interrogés sur leur nom, répondoient souvent *Chrétiens*, persuadés que le plus beau nom qu'ils pussent porter, étoit celui de leur sainte Religion. Ce put être par un

semblable sentiment que *Sphines*, au lieu de dire son nom aux envoyés d'Alexandre qui le lui demandoient, leur dit celui de sa profession : & soit qu'il ne le prononçât pas assez distinctement ; soit que l'Interprète ne le rendit pas exactement, ou que les Historiens qui nous ont rapporté ce fait, en ayant adouci la prononciation pour le rapprocher de leur langue, ils crurent que son nom étoit *Calane*, au lieu que c'étoit celui de sa profession. *Sphines* continuant à se le donner, on se confirma dans la pensée que c'étoit le sien propre.

Les victoires d'Alexandre ayant rendu le commerce des Indes plus fréquent, on put sçavoir que le nom que s'étoit donné ce Philosophe, n'étoit pas son nom propre, mais celui de sa secte. C'est ce que donne lieu de conjecturer ce que dit Aristote dans Cléarque (c), qu'on appelloit les Philosophes des Indes *Calanes*. Je préférerois celui que leur donnent Mégasthène & Clément d'Alexandrie : mais de quelque manière que l'on écrive, ou qu'on prononce ce nom, c'est, ce semble, à quelque petite différence près le même, mais qui signifie la même chose.

Leydecker prétend que les Philosophes Indiens étoient appelés *Calanes* du nom du fameux *Calanus* qui fit tant de bruit à la cour d'Alexandre. C'est une méprise dans laquelle entre plusieurs autres a donné cet Auteur. Ce Philosophe n'étoit peut-être pas encore mort dans le tems qu'Aristote écrivoit

Joseph remarque que les Grecs font presque toujours quelque changement dans les mots d'une langue étrangère, pour les rapprocher de la leur, & en adoucir la prononciation.

(a) De Abstin. Lib. 4.

(b) Vol. I. page 701. Paris 1764. in-fol.

(c) Joseph rapporte le fragment de Cléarque au premier Livre contre Appion, § 22. On le trouve aussi dans Eusebe, Préparat. Evangél. Liv. 9. chap. 5, page 409. Paris 1628. in-fol.

ce que rapporte Cléarque, ou du moins il ne pouvoit y avoir assez long-tems, pour avoir pu donner son nom aux Philosophes Indiens, & pour en être informé en Grèce. Loin qu'il le leur ait donné, nous voyons par le Traité intitulé *Philosophumena* (a) qui se trouve avec les œuvres d'Origène, que les Brachmanes placent Dandamis dans le conseil des Dieux, dont ils chassent Calanus comme un impie qui a apostasié.

Les Grecs n'ont jamais voulu se donner la peine de s'instruire avec quelque exactitude de ce qui regardoit les Juifs. Ils sçavoient en général qu'ils venoient d'au-delà l'Euphrate ; & trouvant d'ailleurs que leurs Esséniens avoient plusieurs pratiques communes avec les Philosophes Indiens, ils concluoient, sans examiner autrement la chose, que c'en étoit une colonie, & qu'ils tiroient leur origine des Calanes ou des Garmanes. On trouve dans un fragment de Mégasthène rapporté par Clément d'Alexandrie (b), tout » ce que les anciens ont avancé sur » la nature. Ceux qui philosophent » hors de la Grèce, les Brachmanes » dans les Indes, & les Juifs dans » la Syrie l'ont dit également.

REMARQUE VI.

On tâche d'expliquer deux ou trois mots du fragment que Joseph rapporte d'Écatee.

DIFFERENTIAM omnem illis exposuit ; & habitationem eorum & civilem rationem quam scriptam habebat, pariter indicavit. Si le Traducteur entendoit son original, il le fait parler d'une manière à ne se pas faire entendre. L'endroit est corrompu. Je crois qu'on peut le rétablir en lisant *διπλάσιον*, au lieu de *διαπορίαν*, *διόμωμον*, en la place de *κατάμωμον*, & en effaçant *τις* qui est entre *τις* & *διαπορίαν*. L'acception de *διπλάσιον* est quelquefois de signifier une membrane, un livre. *κατάμωμον*, qu'on a traduit par *habitationem*, ne fait point de sens. Celui d'*ἀριγν* est ordinairement *il lut*. Je le lui donne, & ce qui suit : » car il avoit la police & » la forme du gouvernement des » Juifs décrites » le demande. Avec ces changemens, je traduis : Ce vénérable vieillard digne de tout respect, & qui étoit » en société avec nous, prenant un » des Livres qu'il avoit avec lui, » lisoit à ceux qui le venoient voir, » la police & la forme du gouvernement des Juifs qui y étoient décrites. »

J'ai suivi dans la traduction la correction que M. Havercamp propose dans la note L. Elle suppose que les Copistes ont transcrit *τις*

(a) Tome I. page 306. Arrien, *expedit. Alexand.* Liv. 7. Pallade de Brachman, page 20.

(b) Stromat. Liv. 2. page 360.

το μὲν pour τὸν Μανδύον, qui étant à moitié effacé, ou mal figuré, a pu être cause de leur méprise. En effet, Mathathias détruisit l'autel qu'Antiochus Epiphane avoit fait élever à Modin, & Judas Machabée toutes les marques d'idolâtrie que ce Prince avoit fait mettre en Judée. Mais si les Copistes ont transcrit τὸν το μὲν pour Μανδύον, la méprise est ancienne; car l'ancien Interprète lisoit dans son manuscrit comme portent nos imprimés. Cette antiquité m'arrête, & m'empêche de les en accuser.

Ecarée avoit dit plus haut que l'attachement des Juifs pour leurs loix leur avoit souvent attiré de mauvais traitemens de la part des Rois de Perse & des Satrapes. Il donne pour exemple du premier ce qu'ils souffrirent pendant le règne d'Alexandre (a) pour n'avoir pas voulu aider à rebâtir le temple de Bélus. Il vient ensuite aux Satrapes, & il dit qu'étant venus en Judée, & y ayant élevé des temples & des autels, les Juifs détruisirent les uns & les autres; que ces Satrapes les en punirent par de grosses amendes, dont cependant ils leur remirent une partie. Cette conjecture suppose que le substantif de τὸν το μὲν est Σατράπων, qui est quatre lignes plus bas. Mais il est certain que Joseph éloigne quelquefois le substantif de son adjectif, plus que l'exactitude & la netteté ne le permettent.

On ne trouve ni dans cet Auteur, ni dans les Machabées qu'aucun autre qu'Antiochus Epiphane ait élevé des temples & des autels dans la

Judée. C'est un fait également inconnu, que les Juifs les ayant détruits, les Satrapes les en punirent par de grosses amendes, & qu'ils leur firent grâces de quelques-unes. Ecarée qui le rapporte, peut s'être trompé; & c'est une preuve assez forte que ce n'est pas un Auteur supposé par les Juifs Ellénistes. Car s'ils avoient composé cet ouvrage, ils n'y auroient pas rapporté un fait dont on ne trouve aucune trace dans leur Histoire.

REMARQUE VII.

Joseph ne paroît pas avoir confondu Démétrius de Phalere avec le Juif Démétrius. Eupolème n'étoit pas Juif.

MONSIEUR Huet (b) croit que Joseph confond ici Démétrius de Phalere avec un autre Démétrius qui étoit Juif. Mais l'illustre Sçavant ne paroît pas avoir fait attention que Joseph auroit eu mauvaise grâce d'alléguer aux payens un Auteur Juif, pour leur prouver l'antiquité de sa nation. Il ne cite en effet, pour réfuter les Grecs, que des Auteurs payens. Joseph ajoute que Démétrius s'étoit un peu écarté de la vérité, parce qu'il ne pouvoit pas suivre avec toute l'exactitude nécessaire nos Ecritures. » On ne voit pas bien ce que Joseph veut dire par ἀντιρρησι γραμμάτων παρακαλῶν : mais quelle que soit la pensée, rien ne

(a) Je ne sçai où l'élégant Traducteur a pris que l'Alexandrie dont Ecarée parle ici, étoit Gouverneur de Babylone; car ni le Grec, ni la Version de S. Gélenius ne disent rien de semblable.

(b) Démonstrat. Evang. page 49.

pouvoit empêcher Démétrius, s'il étoit Juif, de consulter ou de suivre l'Ecriture-Sainte. Démétrius le pouvoit, lorsqu'il eut engagé Ptolémée Philadelphie à la faire traduire; mais le Ministre d'un grand Roi n'a pas le tems de la consulter, *μὴ τὰ πάσης ἀκριβείας.*

Nous avons des remarques sur Eupolème, dans le premier tome (a) de l'Histoire critique de la République des Lettres. L'Auteur de ces remarques prétend qu'Eupolème a écrit sur la fin du règne d'Hérode. Comme cela est étranger à Joseph, je ne m'y arrête pas. Le sçavant Dissertateur croit qu'il étoit Juif; mais cela ne paroît pas pouvoir se concilier avec ce que Joseph en rapporte. Un Juif auroit-il dit que David étoit fils de Saül? Le Sçavant répond que, comme son gendre, il pouvoit être appelé son fils, & que David put appeler Saül son pere. Mais en vérité, c'est une de ces réponses de commande, auxquelles l'on est forcé d'avoir recours lorsqu'on s'est décidé en faveur d'un sentiment moins par jugement que par prévention. M. Masson cite un passage de Clément d'Alexandrie dont il conclut qu'il a pensé qu'Eupolème étoit Juif. Dans ce passage, après avoir rapporté les supputations chronologiques de divers Auteurs Grecs & payens, Clément ajoute qu'il va aussi réciter celles des Auteurs barbares. Après quoi il cite Eupolème. Or dans le style des Grecs, les Juifs étoient un peuple barbare: il est vrai que les Payens leur donnoient ce nom; mais on ne voit pas que les Chrétiens le leur donnassent. D'ailleurs l'opposition que met Clément d'A-

lexandrie entre les Grecs & les Barbares, ne tombe pas sur les Auteurs dont il va parler, mais sur les différentes époques qu'il rapporte. Ces époques sont selon les Juifs que les Grecs appelloient Barbares, sans que pour cela ceux qui les avoient rapportées le fussent. Ctésias a écrit l'Histoire des Rois de Perse, ces Rois étoient barbares; il n'en étoit pas moins Grec. Clément d'Alexandrie met sur la même ligne Eupolème & Démétrius; & nous venons de voir que ce dernier étoit payen.

REMARQUE VIII.

On corrige quelques endroits de Joseph, & on en explique d'autres.

LES Sçavans qui ont traduit Joseph en Latin, ou dans notre Langue, ne font qu'un Prince de Séthos & de Ramessès; & ils donnent au premier le surnom du dernier. L'article *τοῦ* qui est devant *καὶ Ραμῆσσιν*, a probablement donné lieu à cette méprise. Mais c'est une faute qu'il faut effacer. Cela paroît, parce que Manéthon dit plus haut (b) qu'Aménophis eut deux enfans Séthos & Ramessès. C'étoit le nom de son grand-pere que Ramessès portoit. Ainsi Manéthon auroit dû dire, pour parler exactement, *ἀπὸ τοῦ πατρὸς*: mais *πατὴρ* signifie quelquefois grand-pere; & les Copistes ont pu transcrire *πατὴρ*, au lieu de *πάτρις*. Manéthon fait dans le premier passage qu'en rapporte Joseph, Aménophis fils d'Amessès ou d'Emessès; mais

(a) Page 27.

(b) Num. 15. page 447.

on voit bien que c'est le même nom qui pouvoit se prononcer différemment, ou auquel les Copistes ont ajouté ou retranché la première lettre dans l'un ou l'autre endroit.

Saint Gélénus & le nouvel Editeur de Joseph font passer Aménophis en Ethiopie avec tous les vaisseaux, *cum universis navibus*. Le Nil n'est navigable du côté de l'Ethiopie que jusqu'aux cataractes. Joseph le dit dans le quatrième Livre de la guerre des Juifs (a); & M. Maillet (b) qui avoit demeuré long-tems en Egypte, & qui s'étoit fait une étude de bien connoître le pays, le confirme. Il est vrai que *σόλος* signifie ordinairement flotte, armée navale; mais il est aussi pris souvent pour marquer une armée de terre, comme *classis* en latin signifie l'un & l'autre. Les vivres manquèrent aux troupes de Cambyse dans son expédition d'Ethiopie, & ensuite aux bêtes de charge. Elles se nourrirent d'herbes tant qu'elles en trouverent. Mais quand on fut dans les déserts sablonneux (c), il y en eut qui prirent la barbare résolution de se décimer pour ne pas mourir de faim. Cambyse l'ayant appris (d), la crainte des suites de cette cruelle résolution lui fit rompre son expédition : *αἰτίαι τὸν αὐτοῦ Αἰθιοπίας στόλον*. » Cyrus (e) après s'être pourvu de ce qui étoit néces-

» faire pour son voyage de Perse ,
» partir. Nous allons raconter avec
» quel ordre il marchoit & s'arrêtoit,
» quelques nombreuses que fussent
» les troupes, *ὡς πάλυς στόλος ὤν*. Ale-
» xandre (f) retourna en Macédoine,
» & fit les préparatifs de son expé-
» dition d'Asie : *ἐν τῇ παρασκευῇ εἶναι*
» *τῷ εἰς τὴν Ἀσίαν στόλῳ*. »

Ce que dit Manéthon, ou ce que Joseph lui fait dire de la conduite que tint Aménophis lorsqu'il eut appris que les Pasteurs venoient se joindre aux lépreux pour lui faire la guerre, est obscur & embarrassé. Voici comme je conçois que Manéthon racontoit sa fable (g). Aménophis ayant reçu cette mauvaise nouvelle, mit en sûreté ce qu'il avoit de plus cher. Il marcha ensuite contre les ennemis, & s'avança jusqu'à Péluse à la tête de trois cents mille hommes. Mais persuadé, sur ce que lui avoit dit le Devin, que de les combattre, ce seroit combattre les Dieux, il s'en retourna à Memphis.

C'est ce Prince au num. 26. (h) qui s'avança pour combattre les ennemis, & c'est son fils au num. 29. (i) qui fut à leur rencontre jusqu'à Péluse. L'un détruit l'autre, outre que le jeune Prince n'avoit que cinq ans lors de l'irruption des Pasteurs en Egypte. M. Havercamp ne voit rien en cela, qui l'arrête. Mais M. d'An-

(a) Chap. 10. num. 5.

(b) Description de l'Egypte, pag. 42. & 43. Les eaux tombent, selon P. Lucas, de plus de 200. pieds de haut : *Vetuslius fuit tam multitudinem hominum quam navium classem appellari*. Festus, voce *prociñdā*.

(c) Après avoir passé un lac que l'on trouve après l'île de Tachompso, il faut quitter le fleuve & marcher quarante jours sur terre : car il y a dans le Nil des rochers & des pierres qui ne permettent pas de naviguer. *Herod. Liv. 2. page 100.*

(d) Herodot. Liv. 3. page 171.

(e) Cyropéd. page 133.

(f) Arrien. Liv. 1. pag. 3. 4. & 6. Liv. 6. page 167.

(g) Page 464. num. 29.

(h) Page 46.

(i) Page 464.

dilly qui a senti la difficulté, l'a lue en traduisant. « Que le Roi s'enfuirait, puisque cet Auteurl dit qu'il vint avec trois cents mille hommes jusqu'à Péluse. (a) » C'est en effet ce que Joseph doit faire dire à Manéthon ; mais il faut pour cela lire *αὐτοῖς Ἀμένωφις τριακκττα μυριάδας ἔχον*. « Ils ne pouvoient pas prévoir que le Roi s'enfuirait, s'étant avancé jusqu'à Péluse avec trois cents mille hommes. »

Joseph prouve le peu de créance que méritent Manéthon & Chérémon, par la manière opposée & contraire dont ils racontent la conduite que tint Aménophis à l'égard des lépreux, & les suites qu'elle eut. Mais dans l'opposition qu'il reproche à ces deux Auteurs, il ne parait pas s'accorder avec lui-même. Manéthon dit au numéro 26. de la page 461. qu'Aménophis confia à un ami son fils âgé de cinq ans, lorsqu'il fut obligé de se réfugier en Ethiopie ; & cet enfant, à la page quatre cent soixante-six, numéro 33, combat avec le Roi son pere, perd la bataille (b), & se retire avec lui en Ethiopie.

Il est vrai que Manéthon raconte que Ramsès combattit & vainquit avec son pere les lépreux & les Jérusolymitains ; mais ce fut après le retour d'Ethiopie. C'est sans doute de cette même action dont il s'agit au numero 33. mais les Copistes l'ont tellement défigurée, que dans l'état où ils ont mis le texte, Ramsès donne bataille avec le Roi son pere, & la perd avant que de se réfugier en Ethiopie. Pour remettre les choses dans l'ordre, concilier

Manéthon avec lui-même ; & afin que Joseph ne le charge pas de le contredire, je conjecture qu'il faut lire *αὐτοῖς μέρτι* au lieu de *αὐτοῖς τρι*, & effacer *Ἀ' Ἰουδαίαν*, pour lui substituer *Ἰσραήλ*. « Le jeune Ramsès combat avec son pere, tombe sur les ennemis, & les pousse jusqu'en Syrie. » Voyez page 462. numéro 27. Manéthon ayant dit au numéro 26. qu'Aménophis étoit retourné à Memphis sans combattre, il n'a pas pu dire ensuite qu'ayant livré avec son fils bataille aux ennemis, il l'avoit perdue ; & Joseph n'auroit pas manqué de relever une contradiction si sensible.

La contradiction dans laquelle Chérémon tombe, n'est pas moins frappante. Il raconte sur la fin du num. 32. que Ramsès étant devenu grand, chassa les Juifs d'Egypte, « & fit revenir d'Ethiopie Aménophis son pere. » Et ce Prince, qui rentre dans ses Etats après la défaite des ennemis, est mort au num. suivant, lorsque la Reine sa veuve accouche, dans une caverne, de son fils Ramsès. Comme Joseph ne relève pas la contradiction, c'est une présomption qu'elle n'étoit pas dans le manuscrit de cet Auteur dont il se servoit : car son dessein étoit de prouver que les deux Historiens d'Egypte ne méritoient aucune créance, c'en eût été une preuve très-solide, que de faire remarquer que Chérémon ne s'entend pas soi-même. Ainsi je conjecture qu'il faut lire au num. 32. *κατὰ θνήσκειν*, au lieu de *κατὰ δὲ ξασθαι & ἐν τῇ Ἀ' Ἰουδαίαν*, au lieu de *ἐκ τῆς Ἀ' Ἰουδαίας*, « qu'Aménophis étoit mort en Ethiopie. »

(a) Voyez le premier volume de cette traduction, Préface, page 35. n. 3.

(b) Voyez la Préface du premier volume, page 35, n. 3.

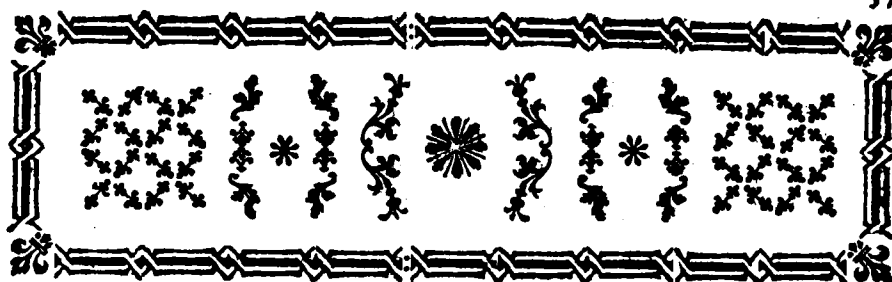
A la première lecture du num. 33. j'ai cru qu'il y avoit quelque altération dans les chiffres. La manière dont MM. d'Andilly & Havercamp ont traduit, me faisoient naître ce soupçon : mais après y avoir réfléchi, je crois qu'il n'y a rien à changer dans le texte, & qu'il suffit de développer la pensée de Joseph. M. Havercamp traduit ἡ τι πῶς αἱ τεσσαράκοντα καὶ τρεῖς διαφάνουσιν : *Neque quomodo centum octoginta millia perierint* (a). Quelques Auteurs qu'il ait pu suivre dans cette traduction, τεσσαράκοντα καὶ τρεῖς ne peut signifier cent quatre-vingt mille. Ce qui a trompé ces sçavans Interpretes, c'est qu'ils n'ont pas fait attention que Joseph sous-entend

μυριάδας après τεσσαράκοντα τρεῖς, ou plutôt qu'il étend le sens de ce mot du premier membre de la phrase dans le second ; & c'est ce que marque l'article féminin qui est devant τεσσαράκοντα : ainsi ajoutant μυριάδας à τεσσαράκοντα τρεῖς, cela fait quatre cents trente mille, qui joints aux deux cents mille que Ramsès chassa en Syrie, font six cents trente mille : nombre qui donne celui que les lépreux firent avec ceux qu'ils trouverent à Péluse. C'est ce que Joseph reproche à Chérémon, de n'avoir pas dit comment étoient périssés ces quatre cents quatre-vingt mille hommes : & ce nombre revient à peu près à celui des Israélites, lorsqu'ils sortirent d'Egypte.

(a) » Et ne dit point ce que les cent quatre-vingt mille autres sont devenus. »



REPOSE



REPONSE DE FLAVE-JOSEPH

A APPION,

*Qui avoit écrit contre son Histoire des Juifs,
touchant l'antiquité de leur race.*

LIVRE SECOND.

I.  J'AI prouvé, illustre Epaphrodite, dans mon discours précédent l'antiquité de notre nation par le témoignage des Phéniciens, des Chaldéens, & des Egyptiens. J'y ai ajouté celui de beaucoup d'Historiens Grecs, & j'ai détruit les calomnies de Manéthon, de Chérémon, & de quelques autres Ecrivains. Je me propose de réfuter dans celui-ci les autres Auteurs qui ont écrit contre nous. J'ai douté pendant quelque tems si je devois prendre la peine de répondre au Grammairien Appion. En effet une partie de ce qu'il dit contre nous, n'est qu'une répétition de ce que les autres ont avancé. Ce qu'il ajoute de son fond, est d'un froid à glacer. Ce ne sont en grande partie que des plaisanteries indécentes : & puisqu'il faut dire la vérité, cela décele un grand fond d'ignorance. On diroit que c'est la production d'un homme de mauvaises mœurs, & d'un charlatan qui a cherché toute sa vie à amuser le peuple par ses bouffonneries. Mais comme par un travers de l'es-

H

prit humain la plupart des hommes se laissent plutôt prendre à de pareilles productions qu'à des ouvrages exacts, les injures piquantes leur font plaisir, & qu'ils ne souffrent qu'avec peine les éloges; j'ai cru nécessaire de ne point laisser sans réponse un homme qui forme contre nous des accusations, comme s'il plaidoit en justice réglée. Je sçais d'ailleurs que la plupart des hommes voient naturellement avec plaisir relever un injuste agresseur, & le convaincre de ses propres fautes. Il est difficile de parcourir le discours de notre Censeur, & de comprendre ce qu'il veut dire, tant il y a de confusion dans les fables qu'il avance. Ici, il donne un sujet de la sortie de nos peres d'Egypte dans les idées que nous venons d'examiner. Là, c'est une accusation qu'il forme de son chef contre les Juifs d'Alexandrie. Par-tout enfin il attaque nos loix & les cérémonies que nous observons dans nos temples.

II. Je n'ai pas seulement fait voir, mais je pense avoir démontré (a) que nous ne tirons point notre origine d'Egypte, & que nos ancêtres n'en ont point été chassés à cause de la lèpre ou de quelques autres infirmités corporelles. Je passe donc à ce qu'Appion a ajouté, & j'y vais répondre succinctement. Voici ce qu'il en dit dans le troisième Livre de son Histoire d'Egypte. (b) » Moïse, comme je l'ai appris des anciens d'Egypte, étoit » d'Héliopolis: au mépris des loix de son pays, il porta les oratoires de » la campagne dans l'enceinte de la ville, & il les tourna vers le lever » du soleil, qui est le point du ciel que regarde Héliopolis; au lieu de » gnomons, il se servit de colonnes; sous ces colonnes il plaça des globes. Comme elles étoient en plein air, l'ombre du sommet de ces colonnes venant à tomber sur les globes, y marquoit constamment le cours du soleil. « Tel est l'admirable langage de notre Grammairien. Il n'est pas besoin de faire de grands raisonnemens pour en faire voir le faux: il suffit de rapporter le fait.

Lorsque Moïse éleva le premier Tabernacle que nous ayons consacré à Dieu, il n'y mit point de pareils globes, & il n'ordonna point d'y en mettre par la suite: & Salomon qui bâtit depuis le Temple de Jérusalem, s'abstint de toutes ces vaines recherches qu'Appion a inventées. Il assure avoir oui dire aux anciens que Moïse étoit d'Héliopolis. Sans doute, parce qu'étant jeune il s'en rapportoit à ces vieillards qui à cause de leur grand âge avoient connu Moïse, & s'étoient trouvés avec lui. Cela est admirable. Quoique homme de lettres, il ne pourroit nous dire avec certitude quelle est la patrie d'Homère ou de Pythagore, qui est presque de nos jours. Et à l'égard de celle de Moïse qui a vécu si longtemps avant eux, il en décide sur ce qu'il en a appris des anciens. Mais il est certain qu'il débite une fausseté. Quant au tems où il dit que Moïse fit sortir de l'Egypte les lépreux, les aveugles & les boiteux, cet exact Grammairien s'accorde très-bien, comme je le pense, avec ceux qui l'ont précédé. Manéthon prétend en effet que les Juifs sortirent d'Egypte sous le regne de Tethmosis, trois cens quatre-vingt-treize ans avant que Danaüs s'enfuit à Argos. Lyfimaque place cet événement sous Bocchoris,

(a) Voyez Remarque I.

(b) Antiq. Juiv. Liv. 15. chap. 5.

dix-sept cens ans auparavant. Molon & quelques autres Ecrivains le mettent suivant leur fantaisie : mais Appion , bien plus croyable qu'eux tous , détermine exactement la sortie d'Egypte , en la fixant à la première année de la septième Olympiade, dans le tems, dit-il, que les Phéniciens fonderent Carthage. Il amène ici cette ville, parce qu'il s'imagine qu'elle lui tiendra lieu de preuve ; & il ne fait point attention qu'il traîne un témoin qui déposera contre lui. Car s'il faut s'en rapporter sur cette colonie aux annales des Phéniciens , nous y verrons que le Roi Hiram vivoit plus de cent cinquante ans (a) avant la fondation de Carthage , & j'ai prouvé plus haut par les Histoires de ce peuple qu'Hiram étoit ami de Salomon qui a bâti le Temple de Jérusalem , & qu'il y avoit beaucoup contribué. Or Salomon éleva ce Temple six cens douze ans (b) après notre sortie d'Egypte. Après avoir à la hâte , de même que Lyfimaque, fait monter à cent dix mille (c) le nombre de ceux qui furent chassés d'Egypte , il rapporte une raison admirable & bien croyable de ce que nous avons donné le nom de Sabbat au septième jour de la semaine. « Les Juifs, dit-il , ayant marché pendant six jours, il leur vint des inflammations aux aînes qui les obligerent de se reposer le septième , » qu'ils se furent rendus dans le pays qu'on appelle aujourd'hui Judée. Ils » donnerent alors le nom de Sabbat à ce jour, pris d'un terme Egyptien : car » Sabbo en cette langue signifie douleur des aînes. « Je ne sçai si l'on doit rire d'une semblable fadaïse , ou être indigné de l'effronterie avec laquelle on la débite. Appion suppose manifestement que ces cent dix mille hommes eurent tous cette incommodité. Mais s'ils étoient aveugles, boiteux , ou affligés de quelque autre mal, comme il le prétend , ils n'auroient jamais pu faire une seule journée. Que s'ils ont pu traverser un grand désert, combattre & vaincre ceux qui s'opposoient à leur marche , ils n'ont point été attaqués tous ensemble , après le sixième jour , d'une inflammation aux aînes : ceux qui vont à pied , n'en sont pas nécessairement attaqués. On voit tous les jours de nombreuses armées faire plusieurs marches sans ressentir cette incommodité ; & il n'est pas croyable que cela soit arrivé par hazard , & comme de soi-même. Mais ce qu'Appion ajoute , est encore plus absurde. Car après avoir fait aller nos ancêtres d'Egypte en Judée en six jours , cet homme admirable nous dit que Moïse monta sur le mont Sina qui est entre l'Egypte & la Judée , qu'il y demeura caché pendant quarante jours , & qu'en étant descendu il nous donna notre loi. Comment peut-on séjourner quarante jours dans un désert sans eau , & cependant le traverser en six jours ? Son étymologie du mot sabbat décele une grande impudence , ou une ignorance étonnante. Il y a une différence sensible entre Sabbo & Sabbat. Sabbat signifie en Hébreu repos , cessation de toute sorte de travail ; au lieu qu'on appelle en Egyptien sabbo , comme le dit Appion , la douleur que cause l'inflammation des aînes.

(a) Il en compte 155. & huit mois.
Contre Appion , Liv. 1. §. 18.

(b) Il n'en met que 592. Liv. 8. des
Antiq. Juiv. chap. 3.

(c) Cela ne se trouve pas dans le fragment qu'il en a cité sur la fin de son premier discours.

III. Telles sont les nouvelles découvertes que l'Egyptien Appion a faites sur Moïse, & notre sortie d'Egypte. Nous aurions tort au reste d'être surpris de ce qu'il fait nos ancêtres Egyptiens contre toute vérité, lui qui n'est pas plus véridique à son égard, mais dans un sens contraire : car né à Oasis en Egypte, & plus Egyptien qu'un autre, si l'on peut s'exprimer ainsi, il renie son pays & sa famille : en se disant faussement d'Alexandrie, il convient de la méchanceté des Egyptiens. Aussi donne-t-il, avec raison, ce nom à ceux qu'il hait & qu'il veut calomnier. S'il n'eût point connu en effet ce peuple pour très-méchant, il n'aurait jamais nié qu'il fût né dans le même pays. Ceux qui, fiers de leur patrie, se font honneur d'en porter le nom, condamnent ceux qui contre toute justice se l'attribuent. De deux choses l'une : ou les Egyptiens prétendent se faire honneur, en disant que nous sommes de leur nation, ou ils veulent nous associer à leur mauvaise réputation. L'illustre Appion veut récompenser ceux d'Alexandrie, & les payer, pour ainsi dire, du droit de bourgeoisie qu'ils lui ont accordé. N'ignorant point la haine qu'ils portent aux Juifs qui demeurent parmi eux, il ne s'est pas seulement proposé de les calomnier, mais encore de rendre odieuse toute la nation, par les faussetés qu'il débite avec impudence contre les uns & les autres.

IV. Mais voyons ces accusations graves & importantes dont il charge les Juifs d'Alexandrie. » Venus, dit-il, de Syrie, ils se sont établis sur » les bords d'une mer (a) qui n'a point de port, & proche d'un endroit » où les flots vont se briser. « Si le lieu où l'on demeure fait un chef d'accusation, ne sent-il pas que celle qu'il forme contre nous, porte sur Alexandrie qu'il appelle sa patrie, quoiqu'elle ne le soit pas ? Car le plus beau quartier de cette ville est, comme personne ne l'ignore, sur le bord de la mer. Si les Juifs s'étoient emparés de force de celui qu'ils occupent sans qu'on eût pu les en chasser, ce seroit une preuve de leur valeur. Mais ce fut Alexandre qui le leur donna, & qui leur accorda les mêmes privilèges qu'aux Macédoniens. Je ne sçai ce qu'aurait dit Appion, si l'on eût fixé la demeure des Juifs dans le quartier de Nécropolis, & non proche le palais ; & si leur tribu ne prenoit point encore à présent le nom de Macédonienne. S'il a lu les lettres d'Alexandre, celles de Ptolomée Lagus, & des Rois d'Egypte ses successeurs : s'il a vu cette colonne qui est à Alexandrie, sur laquelle on a gravé les privilèges que César a accordés aux Juifs : si, dis-je, ayant connoissance de cela, il a la hardiesse d'écrire le contraire, c'est un méchant homme ; s'il

(a) C'est le sens que l'on donne à ἀλμυρος. Mais comment Appion aurait-il pu dire que les Juifs d'Alexandrie s'établirent sur les bords d'une mer qui n'avoit point de port ? Cette ville en avoit un très-grand & très-beau. Ce mot, ce semble, ne peut signifier ici qu'une mer orageuse, grosse & sujette à de grandes tempêtes. Appien dit que la flotte

de Scipion étoit à l'ancre devant Carthage, mais qu'il se passoit peu d'actions à cause que l'on étoit dans une mer ἀλμυρὰ καὶ περικερμύνα. Ce n'est pas défaut de port dans une mer où sont deux flottes ennemies, qui les empêche de se battre, mais les tempêtes & le gros temps. Guer. Puniq. page 123. Idem Guer. Syr. pages 7.

ne l'a point su, c'est un ignorant. C'est par un effet de la même ignorance qu'il s'étonne qu'on appelle Alexandrins les Juifs qui sont de cette ville. Car ceux que l'on a fait venir pour former une colonie, quoique de nations différentes, prennent tous le nom de leur fondateur. Qu'est-il nécessaire de parler des autres? Les Juifs qui demeurent à Antioche, & auxquels Séleucus fondateur de cette ville a donné le droit de bourgeoisie, ne les appelle-t-on pas Antiochiens? A Ephèse & dans toute l'Ionie ne portent-ils pas le même nom que les naturels du pays, les Princes qui ont succédé aux fondateurs le leur ayant donné? La douceur du gouvernement des Romains leur a fait accorder le leur, non-seulement à des particuliers, mais à des nations entières. Car ceux qu'on appelloit autrefois (a) Espagnols, Tyrrhéniens & Sabins, s'appellent aujourd'hui Romains. Si Appion veut détruire cet usage, qu'il ne vienne donc plus se dire Alexandrin (b). Car étant né dans le fond de l'Egypte, comme je l'ai remarqué, à quel titre le feroit-il, si l'on ôtoit ce droit de bourgeoisie à ceux à qui l'on a donné, comme il juge à propos de nous en priver?

Les Egyptiens sont les seuls à qui les Romains, maîtres de la terre, refusent le droit de bourgeoisie en quelque ville que ce soit: & ce galant homme est assez généreux pour attaquer des gens qui ont acquis avec justice un droit qu'il voudroit partager, & dont il se voit exclus. Si le fondateur d'Alexandrie établit quelques-uns des nôtres en cette ville, ce n'est pas qu'il manquât de monde pour la peupler; mais ce fut la récompense de notre courage & de notre fidélité. » Il estimoit, dit Ecatée, notre nation; & ce fut à cause de notre probité & de la fidélité que les Juifs lui avoient témoignée, qu'il ajouta à leur Etat (c) la Samarie exempte

(a) Les Romains ne donnerent pas plus leur nom aux Espagnols après les avoir soumis, qu'ils le donnerent dans la suite aux Gaulois. La faute peut être de Joseph; mais si elle est de ses Copistes, à quel mot ont-ils pu substituer *Isapae*?

(b) . . . Des Sçavans m'ont averti que je devois lui obtenir auparavant le droit de Citoyen d'Alexandrie, ensuite celui de Citoyen Romain; parce qu'il étoit Egyptien: *quoniam esset Ægyptius*. Plin., Epist. 22. Liv. 10. Idore Pelus. Liv. 10. Epitre.

(c) Ecatée ne disoit pas qu'Alexandre avoit donné aux Juifs le pays de Samarie exempt de toutes impositions, si Joseph a cité cet Auteur de bonne foi: car comme cela est contraire à ce qu'il raconte sur la fin du onzième Livre de ses Antiquités Juives, il devoit, ou ne pas citer un témoignage qui, selon lui, n'étoit pas vrai, ou s'il le citoit, remarquer qu'Ecatée se trompoit dans cette

circonstance; mais que son erreur même étoit une preuve de l'opinion publique qu'Alexandre avoit eu beaucoup de bonté pour les Juifs. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas comment concilier ce que dit un sçavant Interprète, » qu'Ecatée cité » par Joseph confirme ce qu'on vient » de dire du pays des Samaritains, dom- » né aux Juifs par Alexandre » avec ce qu'il prétend prouver plus haut par le témoignage de Quinte-Curce, que ce Prince » avoit mis des Macédoniens » dans Samarie pour l'habiter. « C'est aussi le sentiment de M. Prideaux. (*Hist. Juiv. tom. 2. page 445.*) Un alpha mis bien vraisemblablement devant *φοροδ- γων* dans le passage d'Ecatée par la négligence des Copistes, a donné lieu à ces deux Sçavans de croire qu'Alexandre avoit donné le pays de Samarie aux Juifs exempt de tous impôts, & de faire le reproche à Joseph que l'on vient de rapporter. Car Ecatée dira qu'Alexandre avoit donné aux Juifs, à leur temple, les

» de toutes impositions. Ptolomée fils de Lagus eut, comme ce Prince ;
 » les mêmes sentimens pour les Juifs qui demeuroient à Alexandrie. »
 Il leur confia en effet des places fortes en Egypte , persuadé qu'ils les
 lui garderoient avec autant de courage que de fidélité : & lorsqu'il vou-
 lut s'assurer de Cyrène & des autres villes de Lybie , il y envoya les
 Juifs. Ptolomée Philadelphie son successeur rendit , non-seulement la li-
 berté à ceux de notre nation qui étoient esclaves dans ses Etats , mais
 encore il leur fit souvent de grandes libéralités. Ce qu'il y a de plus remar-
 quable, c'est qu'il souhaiça connoître nos loix & lire nos saintes Ecritu-
 res. Il envoya en Judée demander des personnes qui les lui tradussent :
 & pour que l'ouvrage fût parfait , il chargea d'en avoir soin des per-
 sonnes de la première distinction, Démétrius de Phalere, Andrée & Aris-
 tée. Le premier passoit pour l'homme le plus sçavant de son tems ; & ce
 Prince avoit confié la garde de sa personne aux deux autres. Ptolomée
 eut-il souhaité connoître nos loix , & apprendre notre Philosophie , les
 instituts Mosaiques, s'il eût méprisé notre nation ? N'est-ce pas au contraire
 une preuve de la grande estime qu'il faisoit de nous ?

V. Mais Appion ignore sans doute les bontés qu'ont eu pour nous la plu-
 part des Rois d'Egypte qui ont régné après lui. Le troisième Ptolémée sur-
 nommé Evergete , s'étant rendu maître de la Syrie , n'alla point en Egypte
 rendre des actions de grâces aux Dieux pour ses heureux succès ; mais
 étant arrivé à Jérusalem il offrit à Dieu des sacrifices selon nos usages ,
 & il fit à notre Temple des présens qui répondoient à la grandeur des
 victoires qu'il avoit remportées. Ptolémée Philométor & la Reine Cléopatre
 prirent les Juifs pour Ministres de leur Etat , & ils confièrent le com-
 mandement de leurs armées à Onias & Dositée de cette nation. Au lieu de
 faire d'insipides railleries sur le nom de ces deux grands hommes, Appion devoit
 plutôt admirer la sagesse de leur conduite : au lieu de leur dire des injures ,
 il devoit leur témoigner de la reconnoissance pour avoir sauvé Alexan-
 drie dont il veut se faire regarder comme citoyen. En effet ce furent eux qui ,
 lorsque les Alexandrins étoient en guerre avec la Reine Cléopatre, (a) & qu'ils
 étoient dans un danger éminent de périr , ménagerent la paix , & les délivre-
 rent des maux que cause une guerre civile. » Après cela, dit-il , Onias
 » fit avancer quelques troupes contre la ville , pendant que Thermus
 » Ambassadeur des Romains y étoit. « J'en conviens, mais ce fut avec beau-
 coup de raison & de justice. Car après la mort de Ptolémée Philométor ,
 son frere Ptolémée Physcon étoit sorti de Cyrène pour enlever le Royaume
 à Cléopatre , & aux Princes ses enfans. Pour le leur conserver , Onias lui fit
 la guerre en faveur de Cléopatre , & il donna en cette occasion dange-
 reuse des marques éclatantes de sa fidélité pour le Roi & la Reine. Dieu
 voulut bien lui-même rendre témoignage à sa droiture. Physcon (b) se pré-
 parant à le combattre , fit exposer nuds tous les Juifs de la ville , hommes ,

impôts que les Samaritains devoient lui
 payer. Alexandre, selon Joseph , ne sou-
 mit pas le pays de Samarie aux Juifs ; ce
 fut Démétrius Soter qui leur donna les
 Tetrarchies de Galilée , Samarie , &

Perse. (*Antiq. Juiv. Liv. 13.*) Ainsi Ecce-
 tée se sera trompé dans le nom du Prince
 qui leur avoit fait ce présent.

(a) Voyez Remarque II.

(b) III, Machab, chap. 5,

femmes & enfans, afin de les faire écraser par les éléphants : pour les y animer, il les avoit fait enyvrer ; mais il eut le chagrin de voir arriver tout le contraire. Ses éléphants, sans toucher aux Juifs qu'il leur avoit exposés, se jetterent sur les premiers Officiers, & en tuèrent plusieurs. Un spectre effrayant lui étant ensuite apparu, lui défendit de faire aucun mal à ce peuple. Celle de ses concubines qu'il aimoit le plus, les uns l'appellent Ithaque, les autres Irène, lui demanda leur grace ; & il la lui accorda, & se repentit du mal qu'il leur avoit fait, & de celui qu'il vouloit leur faire. Aussi les Juifs d'Alexandrie célèbrent avec beaucoup de raison une fête tous les ans le jour qu'ils méritèrent que Dieu les conservât d'une manière si miraculeuse. Mais Appion qui se fait un devoir de tout condamner, au lieu de les louer d'avoir soutenu la guerre contre Phrycon, leur en fait un crime.

Il nous objecte la conduite de la dernière Cléopâtre ; & son ingratitude envers notre nation est pour lui un sujet de reproche. Il devoit plutôt porter sa censure sur cette Princesse, qui commit toute sorte de méchancetés & d'injustices contre les Princes de sa maison ; contre les maris qu'elle eut, quoiqu'elle en fut aimée ; contre les Romains en général, & contre leurs Généraux ses bienfaiteurs. Ce fut elle qui fit mourir dans un temple sa sœur Arsinoë (a) dont elle n'avoit aucun sujet de se plaindre. Ce fut elle qui tendit à son frere des embûches où il périt, qui dépouilla les Dieux, & profana leurs temples ; qui ayant reçu le Royaume du premier César eut la témérité de se révolter contre son fils & son successeur ; qui séduisant Antoine par ses charmes trompeurs, le rendit ennemi de sa patrie, & infidèle à ses amis ; qui dépouilla les uns des avantages que leur naissance royale leur donnoit, & porta avec fureur les autres à commettre de mauvaises actions. Mais que peut-on dire de plus, lorsqu'on la voit abandonner au milieu du combat son mari & le pere des enfans qu'elle en avoit eus, le mettre dans la nécessité de la suivre, & de perdre sa dignité avec ses troupes ? La fureur & la cruauté qui animoient cette Princesse contre le genre humain, lui fit espérer de se conserver, lorsqu'Auguste se rendit maître d'Alexandrie, si elle pouvoit égorger de ses propres mains tous les Juifs. C'est un sujet de gloire pour ce peuple, que le reproche que lui fait Appion, qu'elle ne voulut point lui faire distribuer du grain dans un tems de famine. Mais tant de crimes furent enfin punis comme ils le méritoient.

C'est Auguste lui-même qui a rendu témoignage à notre fidélité, & au secours que nous lui donnâmes contre les Egyptiens. Les décrets du Sénat & les lettres de cet Empereur font foi que nos services ont été agréables à l'un & à l'autre. Il étoit de votre devoir, Appion, de lire ces lettres, &

(a) César, au rapport de Dion, mena Arsinoë en triomphe à Rome ; mais il la renvoya, selon le même Auteur, par considération pour ses freres. Ainsi Cléopâtre la put faire mourir, comme Joseph l'en accuse. Le portrait qu'Appien fait de cette Princesse, n'est pas moins odieux

que celui qu'en fait ici Joseph. Et entre les meurtres qu'elle engagea Antoine à faire, il rapporte qu'elle le fit ordonner que l'on tuât sa sœur Arsinoë qui s'étoit réfugiée à Milet dans le temple de Diane Leucophryne, page 1078. edit. Tolly. Dio. Cass. Liv. 41. page 223. edit. 1606.

d'examiner les témoignages que nous ont rendus Alexandre, les Ptolémées, le Sénat & les Empereurs Romains. Si Germanicus ne put faire distribuer du grain à tous les habitans d'Alexandrie, cela prouve la grande disette qu'il y en avoit alors, & non un crime qu'on puisse reprocher aux Juifs. Tout le monde sçait en effet que les Empereurs ont toujours fait paroître beaucoup d'affection pour ceux de notre nation qui demeuroient en cette ville. Si on leur ôta l'administration des grains, ils eurent cela de commun avec les autres habitans d'Alexandrie. Mais les Empereurs ont eu la même assurance en leur probité que les Rois d'Egypte, & ils la leur ont témoignée en leur confiant la garde du fleuve & des places fortes.

VI. Mais, ajoute Appion, si vous êtes citoyens d'Alexandrie, pourquoi n'adorez-vous pas les Dieux qu'adorent les autres habitans? Je lui demande à mon tour pourquoi les Egyptiens se battent continuellement pour leur religion, & pourquoi il n'y a jamais de trêve parmi eux à ce sujet-là. Ne croyons-nous pas, malgré cela, que vous soyez Egyptiens? Et ne vous regardons-nous pas comme des hommes de même que nous, quoique vous adoriez des animaux malfaisans que vous nourrissez avec grand soin? S'il y a parmi vous une si grande diversité d'opinions, Appion a vraiment bonne grace de s'étonner qu'un peuple qui est venu s'établir à Alexandrie, soit inviolablement attaché aux loix qu'il a toujours observées. Il nous traite de séditieux: si cela est vrai des Juifs d'Alexandrie, l'union qui régné entre nous, doit le rendre vrai de tous les Juifs. Mais il est facile de faire voir que les auteurs des séditions qui sont arrivées à Alexandrie, étoient des habitans de cette ville semblables à Appion. Tant que les Grecs & les Macédoniens ont été en plus grand nombre dans Alexandrie, ils ont conservé les anciens usages, & jamais il n'y eut de troubles à notre sujet: mais les Egyptiens ne s'y sont pas plutôt multipliés, que tout est tombé en confusion, & que les séditions y ont été fréquentes & violentes. Notre nation n'y a jamais pris aucune part. Elles ont toutes été excitées par un peuple qui n'avoit ni la constance des Macédoniens, ni la prudence des Grecs, qui ne connoissoit d'autres règles que celles que lui suggéroit son mauvais caractère, & qui n'étoit occupé qu'à satisfaire l'ancienne haine qu'il nous porte.

On pourroit avec justice faire retomber sur les Egyptiens le reproche injuste qu'ils nous font de n'être pas citoyens d'Alexandrie. Car il est certain que nous y avons droit de bourgeoisie, & il ne paroît pas qu'aucun Roi, qu'aucun Empereur l'ait jamais accordé aux Egyptiens. Alexandre nous y a établis, les Rois ses successeurs ont augmenté nos privilèges, & les Empereurs ont bien voulu nous les continuer. Mais il plaît à Appion de nous en dépouiller, parce que nous n'érigions point de statues aux Empereurs, comme si ces Princes l'ignoroient, ou qu'ils eussent besoin de ses avis. Il devroit plutôt admirer leur grandeur d'âme & leur modération qui ne leur permettent pas de contraindre leurs sujets d'abandonner les loix de leur pays, qui les portent à se contenter des honneurs qu'on leur rend librement, sans blesser la religion, & qui leur font mépriser ceux auxquels il n'y a que la force & la contrainte qui ayent part. Les Grecs, & quelques au-

tres peuples croient bien faire d'ériger des statues, & ils se font un plaisir de voir le portrait de leurs ancêtres, de leurs femmes & de leurs enfans. Quelques-uns même en conservent de personnes qui ne leur appartiennent en rien, & il y en a qui vont jusqu'à faire peindre un domestique qu'ils aiment. Ainsi il ne faut pas s'étonner s'ils font cet honneur aux Princes & à leurs Maîtres.

Notre Législateur, en nous défendant les images, n'a point eu en vue que nous manquions au respect & à la vénération qui sont dûs à la majesté de l'Empire; & s'il les a défendues, c'a été parce que ne pouvant servir à honorer Dieu, ni être utiles à l'homme, & qu'étant bien au dessous de la nature humaine, elles le sont à plus forte raison de la suprême Majesté de Dieu. Mais Moïse ne nous a point défendu d'honorer après Dieu les gens de bien. Aussi ne manquons-nous point de rendre aux Empereurs toute sorte d'honneurs, & nous ne cessons d'offrir pour eux des sacrifices. Il ne se passe pas de jour (a) que nous n'immolions des victimes pour eux aux dépens du public: honneur que nous ne rendons qu'à eux; car nous ne le faisons pas pour nous-mêmes, ni pour nos femmes, ni pour nos enfans. Ce que je viens de dire, suffit pour réfuter tout ce qu'Appion a écrit contre les Juifs d'Alexandrie.

VII. J'admire *Possidonius* & *Apollonius*. Ce sont eux qui ont fourni la matière aux invectives d'Apion. Ils nous reprochent de ne point adorer les mêmes Dieux que les autres peuples. S'imaginent-ils donc ne faire aucun mal en débitant des mensonges, & en inventant d'horribles calomnies contre notre Temple? Quel que soit le motif qui porte à mentir, rien n'est si honteux; à plus forte raison, quand on le fait pour décrier un Temple si saint, & pour lequel toute la terre a tant de vénération. Car Appion ne rougit pas de dire (b) » que nous avons mis dans ce saint lieu la » tête d'un âne; que nous l'y adorons, & que nous la croyons digne de

(a) Les Juifs ont toujours cru qu'il leur étoit défendu d'offrir des sacrifices à Dieu ailleurs que dans le Temple de Jérusalem; & il étoit détruit dans le tems dont parle ici Joseph: car ce fut sous l'Empire de Domitien qu'il composa ses Antiquités Juives; & sa réfutation des fables & des calomnies que les Payens en débitoient, lui est postérieure. Cependant il dit ici: *Factimus pro eis [Imperatoribus] continua sacrificia; & non solum quotidianis diebus ex impensa communi omnium Judæorum talia celebramus; verum cum nullas alias hostias ex communi, neque pro filiis peragamus, solis Imperatoribus hunc honorem præcipuum pariter exhibemus*. Mais ce n'est pas dans une traduction qu'il dit cela; & comme le Grec s'est perdu, on ne peut y avoir recours pour s'assurer de sa fidélité. C'étoit un fait de notoriété publique que les Juifs n'offrant alors aucun sacri-

fice, ils n'en offroient pas pour les Empereurs; & que quand ils l'auroient fait, comme la ruine de Jérusalem & la destruction de leur Temple ayoient emporté celle de leur état, ils ne l'auroient pu faire aux dépens du public qui n'existoit plus, ni de ceux d'une nation qui ne faisoit plus corps.

La Remarque de M. Giller me paroît très-juste: il avoit traduit en conséquence. J'ai cru cependant devoir rendre la traduction conforme à l'original. Joseph parle toujours de la nation comme existante & faisant corps. Il auroit donc fallu réformer pareillement ces endroits-là, autrement cela auroit fait une bigarrure désagréable.

(b) On peut consulter sur cette calomnie des Payens Theodor. Hæusus de crimine *ουλατρεμιας*, &c. *Hanovia* 1707. *Hist. critiq. Republ. litter.* tome 13. page 446. *Glacomb. Anton. del Monacæ*;

« tous nos respects. Cela se découvrit, dit-il, lorsqu'Antiochus Epiphane » le pillâ. Il y en trouva une d'or, & d'un grand prix. « A cela je réponds, que quand le fait seroit aussi véritable qu'il est faux, un Egyptien auroit mauvaise grace de nous le reprocher. Une tête d'âne ne vaudroit pas bien le furet & le bouc, & autres animaux semblables que ceux de cette nation adorent comme des Dieux »

Mais Appion ne sent pas que l'Histoire confond son mensonge : nous avons toujours observé les mêmes loix, & nous ne nous en sommes jamais écartés. Jérusalem n'a point été exempte des révolutions arrivées aux autres villes. Antiochus Epiphane, Pompée, Licinius Crassus, & tout récemment l'Empereur Tite sont entrés dans notre Temple, & ils n'y ont rien vu de semblable. Ils ont trouvé au contraire que tout y respiroit la sainteté & le respect qu'on doit à Dieu : mais ce sont choses dont je ne dois pas entretenir les étrangers. Antiochus qui par la plus criante injustice pillâ notre Temple, qui par le désordre de ses finances se porta à attaquer des amis & des alliés avec qui il n'étoit point en guerre ; Antiochus, dis-je, n'y trouva rien qui méritât d'être condamné. Plusieurs Ecrivains célèbres, Polybe, Strabon, Nicolas de Damas, Timagene, Castor, le Chronographe, & Apollodore témoignent tous que les finances de ce Prince étant épuisées, il avoit rompu l'alliance avec les Juifs, & avoit pillé leur Temple qui étoit plein d'or & d'argent. Appion auroit dû y faire attention. Car il faut avoir la stupidité de l'animal qu'il dit faire l'objet de notre culte, & l'impudence du chien que les Egyptiens adorent, pour avancer un mensonge si impertinent.

Nous ne rendons aucun honneur aux ânes ; & nous ne leur attribuons aucune vertu, comme les Egyptiens le font aux crocodiles & aux serpens : eux qui, lorsqu'ils sont piqués par les uns, & enlevés par les autres, se croient fort heureux & dignes de l'attention de leurs Dieux. Les ânes sont chez nous ce qu'ils sont chez un peuple sage & raisonnable. Ils y portent la charge qu'on met sur eux : & lorsqu'ils entrent dans l'aire pour y manger le grain, ou qu'ils ne font pas ce qu'on leur commande, on les corrige à coups de bâton ; car on ne s'en sert qu'à porter des fardeaux, & aux choses nécessaires à l'agriculture. Ou Appion n'est pas capable de bien inventer un mensonge, ou il n'a pas l'esprit de lui donner quelque apparence de vérité : tout ce qu'il avance contre nous, tombe de lui-même.

VIII. L'autre fable qu'il débite contre notre Religion, il l'a toute prise des Grecs. Je me contente de lui faire remarquer que ceux qui ont de la piété, n'ignorent point que c'est un moindre crime d'entrer dans un temple, que d'imputer de mauvais sentimens à des Prêtres. Mais les Grecs se sont plus occupés à justifier un Roi sacrilège, qu'à dire de notre Temple des choses justes & véritables. Dans le dessein de faire leur cour à Antiochus, de couvrir la mauvaise foi dont il usa envers notre na-

Naples 1715. Hist. Academ. Inscript. tome 1. page 142. S. Epiphani. advers. hæres. Liv. 1. page 94. a. e. Chevrana, pag. 46.

Une calomnie en produit une autre. C'a voit été, selon les Payens, une troupe

d'ânes sauvages qui avoit fait découvrir à Moïse des sources d'eau dans le désert, lorsque le peuple étoit consumé de soif. *Tacit. Hist. Liv. 5. num. 3.*

tion , & le sacrilège que lui fit commettre son avarice , ils nous ont décriés en nous accusant de faire des choses que selon leur fable même nous avions seulement dessein de faire.

» Antiochus , dit Appion , trouva dans le Temple de Jérusalem un
 » homme couché sur un lit , avec une table devant lui couverte des mets
 » les plus délicats que puisse fournir la terre & la mer. Cet homme sur-
 » pris se jeta aux pieds du Roi , implora son secours , & le conjura de le
 » faire mettre en liberté. Le Roi l'ayant fait relever , lui demanda qui il
 » étoit , pourquoi il demuroit en ce Temple , & ce que signifioient tous les
 » mets qu'il avoit devant lui. Cet homme lui raconta son malheur en
 » pleurant & en gémissant. Je suis Grec de naissance , dit-il : comme je
 » parcourois cette province pour chercher à vivre (a) , je me vis tout à coup
 » enlevé par des étrangers , & je fus amené dans ce Temple où l'on m'y
 » renferma , & l'on ne me permet point d'y voir personne. On me sert à
 » table avec la dernière délicatesse : cette grande chère à laquelle je ne
 » m'attendois pas , me fit d'abord plaisir ; mais étant entré ensuite en quel-
 » que soupçon , la crainte succéda : & enfin m'étant informé des misères
 » très qui me servoient , j'appris que c'étoit par une loi inviolable des
 » Juifs , que j'étois si bien nourri , & qu'ils faisoient cela chaque année
 » dans un certain tems ; qu'ils se faisoient d'un Grec , qu'après l'avoir en-
 » graissé pendant un an , ils le conduisoient dans une forêt où ils l'immo-
 » loient avec les cérémonies en usage parmi eux ; qu'ils mangeoient de
 » ses entrailles , & qu'ils juroient , en sacrifiant ce Grec , qu'ils seroient à
 » jamais les ennemis de cette nation ; & qu'enfin ils jetoient le reste du
 » corps de ce malheureux dans une fosse. Enfin il ajouta qu'il lui restoit
 » peu des jours à vivre , & il supplia le Roi , par le respect qu'il avoit
 » pour les Dieux des Grecs , de le délivrer , & de rendre vaine & sans effet
 » la méchanceté des Juifs en lui donnant la vie. «

Quelque tragique que soit cette fable , & quoique débitée avec la dernière impudence , elle ne justifie pas Antiochus de sacrilège , comme se le sont imaginé ceux qui l'ont inventée. Car quand ce Prince entra dans notre Temple , il ne croyoit point y rencontrer ce prétendu Grec ; & s'il l'y trouva , ce fut sans l'avoir pu prévoir. L'impiété seule le porta à y entrer ; & ce que l'on débite de ce Grec , est une fable avancée à pure perte. Il est aisé de le prouver par le récit même d'Appion. Nos loix ne sont pas seulement différentes de celles des Grecs , elles le sont également de

(a) C'est sans doute dans la coutume barbare de quelques peuples , qu'Appion a pris le fondement de la calomnie qu'il débite contre les Juifs , encore l'envenime-t-il , en leur attribuant de ne faire que par haine contre les Grecs ce que ces peuples pratiquoient pour apaiser la colère de leurs Dieux. » Pour se garantir de la peste , quand ils en étoient attaqués , les Gaulois , sur-tout ceux de Marseille , prenoient un pauvre qui se présentait volontairement , & le

» nourrissoient un an entier très-déli-
 » catement & très-somptueusement aux
 » dépens du trésor public. Après ce terme
 » on le revêtoit d'ornemens sacrés , on
 » l'ornoit de verveines ; & après l'avoir
 » promené par toute la ville , en le char-
 » geant de malédictions , & priant que
 » tous les maux dont ils étoient affli-
 » gés ou menacés , retombassent sur lui ,
 » il étoit précipité du haut d'un rocher. «
La Religion des Gaulois , &c. Paris 1747.

celles des Egyptiens, & de celles des autres peuples. Il vient dans notre pays des personnes de toute sorte de nations. Pourquoi les Grecs seroient-ils seuls l'objet de cette haine que nous ne pouvons contenir qu'en répandant leur sang ? Comment tous les Juifs pourroient-ils se rassembler pour participer à ce sacrifice ? Comment les entrailles d'un seul homme pourroient-elles suffire, comme l'avance Appion, à tant de milliers de personnes ? Pourquoi, après avoir trouvé cet homme, quel qu'il soit, car on ne dit pas son nom, le Roi ne le fit-il pas reconduire avec pompe dans son pays ? Il se feroit fait la réputation d'un Prince pieux & ami des Grecs ; & en rendant les Juifs odieux, il se feroit attaché les autres nations. Mais sans nous arrêter à cela, c'est moins par des raisonnemens que par des faits qu'il faut confondre les insensés.

Tous ceux qui ont vu notre Temple, savent comme il étoit fait, & quelle grande pureté y régnoit. Il étoit entouré de deux portiques (a) & d'un parvis ; & ce qu'on devoit observer à l'égard de chacun étoit réglé. Tout le monde pouvoit entrer dans le premier, les étrangers même ; il n'y avoit que les femmes qui avoient leurs règles, qui en fussent exclues. Tous les Juifs hommes & femmes pouvoient entrer dans le second, pourvu qu'ils ne fussent souillés d'aucune impureté légale, mais dans des appartemens séparés. Il n'y avoit que les Prêtres revêtus des habits de leur saint ministère, à qui il fût permis d'entrer dans la troisième enceinte. A l'égard du Saint des Saints, le seul Grand-Prêtre revêtu des ornemens propres à sa dignité pouvoit y entrer. On avoit une si grande attention pour le service divin, qu'il y avoit des heures marquées auxquelles les Prêtres devoient se rendre dans le Temple. Le matin, en l'ouvrant, on y offroit des sacrifices, de même que le soir lorsqu'on le fermoit. On n'y pouvoit faire entrer aucun vase, & l'on n'y voyoit qu'un autel, une table, un encensoir & un chandelier, toutes choses prescrites par la Loi. Il n'y avoit rien de plus dans ce saint lieu. Il ne s'y passoit rien de mystérieux, & il n'étoit pas permis d'y manger : c'est ce dont toute la nation peut rendre témoignage, & ce que prouve l'ordre qu'on y gardoit. Car quoiqu'il y eût (b) vingt-quatre familles de Prêtres, & que chacune fût composée de plus de mille personnes, ils ne servoient cependant que dans certains jours ; & se succédant les uns aux autres, ils entroient en fonction par offrir des sacrifices. Ils recevoient le soir les clefs du Temple, & les vases sacrés par compte de ceux qui sortoient de charge ; mais on n'y faisoit rien entrer, ni pour manger, ni pour boire : il étoit même défendu de rien offrir de semblable à l'autel, excepté ce qui étoit nécessaire pour les sacrifices.

(a) Le Latin porte *quatuor porticus* : c'est une faute du Traducteur, ou des Copistes. . . . » Dans chacun desquels » (portiques) on faisoit la garde, selon » que la loi l'ordonne. « [*M. d'An-dilly.*] Joseph n'a point dit cela ; mais son Interprète a si mal rendu son original, que je ne me salue pas d'avoir

faisi précisément la pensée : je ne lui en prête pas du moins une qu'il n'ait point pu avoir.

(b) Le Traducteur, ou ses Copistes ne comptent que quatre familles de Prêtres, qui sont chacune plus de cinq mille.

Que faut-il donc penser d'Appion qui nous débite des choses si incroyables, sans prendre la peine de les examiner ? N'est-il point honteux à un Grammairien d'ignorer la vérité des faits qu'il se mêle de raconter ? La sainteté de notre Temple lui étoit connue ; mais il la passe sous silence pour nous entretenir de la fable impertinente d'un Grec dont on se saisit ; des mets délicats qu'on lui servoit , & de l'entrée sacrilège d'Antiochus dans un lieu où il n'étoit pas permis d'entrer aux plus considérables des Juifs, s'ils n'étoient Prêtres. La calomnie est atroce, le mensonge est médité & propre à faire illusion à ceux qui ne veulent pas prendre la peine de discuter les accusations qu'on nous intente, dans l'intention de nous rendre odieux.

IX. Appion prend le ton d'un homme de bien ; mais il y joint la raillerie, & il ajoute de nouvelles impostures aux fables qu'il avoit débitées (a). » Ce Grec, dit-il, raconte que dans le tems que les Juifs étoient » en guerre avec les Iduméens, un Prêtre d'Apollon, nommé Zabide, étoit » venu trouver les Juifs, & leur avoit promis de leur livrer Apollon, le » Dieu de ceux de Dore ; qu'il se rendroit dans leur Temple, si l'on alloit » au devant de lui, & si le peuple l'y conduisoit. Zabide s'étoit fait une » machine de bois qu'il avoit mis autour de lui, il y plaça trois rangs de » lampes. Quand il se mit à marcher, il parut à ceux qui le voyoient de » loin, comme une grande étoile qui se promenoit sur la terre. Les Juifs » surpris d'un phénomène si extraordinaire se contenterent de regarder » de loin, sans oser approcher : cependant Zabide arriva tranquillement » au Temple, en enleva la tête d'or du baudet (c'est ainsi qu'il s'exprime, » voulant faire le plaisant), & s'en retourna promptement à Dore. « Je pourrois dire avec bien plus de raison qu'Appion est un âne chargé de sottises & d'impostures. Il parle de lieux qui n'existent pas, & il transporte par ignorance des villes d'un pays dans un autre. L'Idumée qui est à l'opposite de Gaze, confine à la Judée ; mais elle n'a point de ville qui s'appelle Dore (b). Il y en a une de ce nom dans la Phénicie aux environs du

(a) On ne sçait à quoi rapporter *illum*. M. d'Andilly le rapporte à celui qu'Appion feint avoir été trouvé dans le Temple. C'est aller prendre son substantif un peu loin. D'ailleurs un pauvre malheureux qui étoit allé demander l'aumône en Judée, que l'on saisit & que l'on enferme dans le Temple, n'étoit gueres en état de sçavoir ce qui étoit arrivé aux Juifs pendant qu'ils étoient en guerre avec les Iduméens, sur-tout la prétendue aventure étant de nature à ne devoir pas être divulguée de leur part. Si nous avions le Grec de cet endroit, il leveroit probablement l'équivoque de la traduction. Je ne puis être du sentiment du P. Gillet. M. d'Andilly me paroît avoir raison : *illum* ne peut se rapporter qu'au Grec trouvé dans le Temple. Ceci est

un passage d'Appion, en le rapprochant du précédent, ce pronom ne paroît plus si éloigné du substantif dont il tient lieu. Ce Grec ne devoit point être informé dans la prison de ce qui se passoit en Judée, j'en conviens avec le P. Gillet ; mais cette fable est absurde & ridicule d'un bout à l'autre, & Joseph n'y répond qu'en faisant toucher au doigt jusqu'à quel point elle l'est. *L'Editeur*.

(b) M. Bochart prouve bien (*Hieroz.* 20, page 223.) qu'on trouve en quelques endroits de Joseph une Dore en Idumée ; mais ce n'est pas une preuve qu'il ait ignoré la Géographie, ou qu'il se soit contredit. L'Idumée étoit trop voisine de la Judée, pour qu'il ait pu ignorer s'il y avoit ou s'il n'y avoit pas une ville de ce nom dans cette Province. Quand il

mont Carmel ; mais elle n'a aucun rapport avec le conte impertinent d'Appion, étant à quatre journées de la Judée. Il a bonne grace de nous reprocher que nous ne voulons point des Dieux des autres nations, après nous avoir conté que nos ancêtres crurent bonnement qu'Apollon venoit chez eux, & qu'ils s'imaginèrent le voir marcher sur terre avec des étoiles. Ils n'avoient sans doute jamais vu de lampes, eux qui avoient célébré tant de fêtes pendant lesquelles ils en avoient allumé. De tant de milliers de personnes qui étoient dans le pays, ce Dieu n'en rencontra aucune dans un si long voyage, & il trouva les villes sans garde, quoiqu'on fût en guerre. Mais laissons cela. Les portes des portiques (a) étoient hautes de sept coudées, larges de vingt. Elles étoient revêtues d'or, & toutes, pour ainsi dire, d'or massif. Il falloit, pour les fermer, vingt hommes pour le moins, & il n'étoit pas permis de les laisser ouvertes. Hé bien, ce brave porte-lampes ouvrit les portes (*), comme il s'imagina que cela se pouvoit, & il emporta, selon ce beau conte, la tête d'âne. Mais nous la renvoya-t-il à Appion la prit-il sur ses épaules pour nous la rapporter, afin de la faire trouver à Antiochus, selon son autre imposture.

X. Ce qu'il dit de nos sermens est tout aussi faux. » Nous jurons, dit-il ; » par le Dieu qui a fait le ciel, la terre & la mer, de n'aimer aucun peuple » étranger, & les Grecs principalement. « Puisqu'il vouloit avancer un mensonge, il devoit dire » de n'aimer aucun peuple étranger, mais sur- » tout les Egyptiens. « Cela eût été mieux lié avec les premières faussetés qu'il avoit débitées ; puisque, selon lui, nos ancêtres avoient été châssés par ses frères les Egyptiens, non pour aucun mal qu'ils eussent fait, mais à cause de quelques infirmités qui leur étoient survenues. Nous sommes encore plus éloignés de la Grece que des mœurs de ses habitans ; ainsi nous n'avons aucune raison de les haïr, ou de leur porter envie ; au contraire, plusieurs personnes de cette nation ont embrassé le Judaïsme : les unes y ont persévéré, les autres l'ont abandonné dans la fuite ; mais aucune d'elles n'a jamais dit nous avoir entendu faire un semblable serment.

J'eût ignoré, il faut supposer qu'il avoit la mauvaise foi de nier un fait dont il ne connoissoit pas la fausseté. Il auroit encore fait quelque chose de plus condamnable, selon son sçavant Censeur. Il auroit reconnu en quelques endroits qu'il y avoit en Idumée une ville qui s'appelloit Dore, & il auroit fait un crime à Appion de l'avoir supposé. J'aime mieux croire que l'ignorance ou la mauvaise foi qu'on lui reproche, sont l'effet de la précipitation & du peu d'attention de ses Copistes, qui ont transcrit Dore au lieu d'Adore, dans les endroits où il met cette ville en Idumée. Voyez le 13. Livre des Antiquités Juives, chap. 9. num. 1. Livre 1. de la Guerre des Juifs, chap. 2, num. 6. Le nom n'est pas tout-

à-fait le même en ce dernier endroit, car il l'appelle *Αδορεον* ; mais c'est ou une inattention de Copiste, ou la dernière syllabe du nom de cette ville varioit. Triphon, après avoir fait mourir Jonathas, prit le chemin d'Adore, selon l'Auteur du premier Livre des Machabées, chapitre 13. v. 20. Joseph le fait aller à Dore. C'est une faute dont le manuscrit de l'ancien Traducteur paroît avoir été exempt. *Antiq. Juiv. Liv. 13. chap. 6. num. 4.*

Mais pour juger solidement du reproche que fait Bochart à Joseph, il faudroit avoir un manuscrit exact de l'ouvrage d'Appion & de la réponse de Joseph.

(a) Voyez Remarque III.

* Le texte est corrompu en cet endroit.

Aussi est-il certain qu'il n'y a jamais eu qu'Appion qui l'ait entendu, ou plutôt qui l'ait inventé.

XI. J'admire sa pénétration : mais ce que je vais rapporter , doit nous en donner la plus haute idée. » Une preuve, dit-il , que les Juifs n'ont » pas de bonnes loix , & qu'ils ne rendent pas à Dieu le culte qui lui est dû , » c'est qu'ils n'ont jamais commandé à aucun peuple ; qu'au contraire ils ont » été soumis en différens tems à diverses nations ; que leur ville Capitale a » éprouvé plusieurs révolutions , elle (*) qui autrefois étoit souveraine , & » qui n'étoit point accoutumée à être l'esclave des Romains , quoiqu'il » n'y ait personne qui n'ait éprouvé leur magnanimité. « Il n'y a per- » sonne qui ne sente que ce beau raisonnement d'Appion est fait contre lui-même. Car quel est le peuple qui a pu toujours se conserver le com- » mandement , & que des révolutions n'ont point forcé d'obéir à des étran- » gers ? La plupart des nations ont été soumises à d'autres. Mais sans doute que les Egyptiens sont les seuls qui n'ayent jamais été soumis aux maîtres de l'Europe & de l'Asie , & que c'est une faveur que les Dieux leur ont ac- » cordée en reconnoissance de l'asyle que , suivant la fable , ils trouverent en Egypte sous la forme de différens animaux. Mais qui est-ce qui ignore que les Egyptiens n'ont pas été libres un seul jour , pas même sous les Rois leurs compatriotes ? Je ne veux pas leur reprocher la manière dont les Perses les ont traités , non une fois , mais plusieurs , leurs villes sacca- » gées , leurs temples renversés , les animaux qu'ils regardent comme des Divinités , égorgés. A Dieu ne plaise que je leur en fasse un reproche , & que j'aie imité la sottise d'Appion. Sans doute qu'il n'a pas fait atten- » tion aux révolutions qu'ont éprouvées les Athéniens & les Lacédémoniens , quoique tout le monde convienne que les premiers sont les peuples les plus religieux de la Grèce , & que les seconds en sont les plus braves. Je ne parle point des Rois renommés par leur piété , de Crésus , par exemple , qui est tombé dans les derniers malheurs. Je passe sous silence la citadelle d'Arhènes qui a été brûlée , les temples d'Ephèse , de Delphes , & dix mille autres qui ont été réduits en cendres. Ces malheurs n'ont jamais été un sujet de reproche à ceux qui les ont éprouvés , mais à ceux qui en avoient été les auteurs. Il n'y a qu'Appion notre Censeur qui le puisse faire ; mais il ne devoit pas oublier ceux qui sont arrivés à sa nation. Les exploits de Sésostris (a) dont on a tant parlé , l'ont sans doute ébloui. Ne pourrais-je point aussi parler de nos Rois , de David , de Salomon , qui ont fait plusieurs conquêtes ? Mais passons sous silence. Appion ignore-t-il donc ce que tout le monde sçait , que les Egyptiens ont été soumis , & traités comme

* Ce passage a été sûrement altéré par les Copistes.

(a) . . . » Ce Sésostris qu'il suppose » faussement avoir été Roi d'Egypte. « La traduction de S. Gélenius rend *μυθώμενος* d'une manière peu développée ; mais Joseph n'a dit , ni n'a pu dire qu'Appion » suppose faussement que Sésostris » avoir été Roi d'Egypte. » Il le reconnoît dans le passage qu'il rapporte d'Hérodote

dans le huitième Livre de ses Antiquités , & il prétend que c'est le même Prince que l'Ecriture appelle Sefac , chap. 10. num. 3. Diodore de Sicile dit , en parlant de Sésostris : *Οι τε ιερεις και οι διατριμμενοι αυτον εγκλημαζοντες*. Liv. 1. page 49.

Le Pere Gillet a fort bien rendu cet endroit : *μυθώμενος* signifie dans les meilleurs Auteurs dico , loquor , natio , confabulor.

des esclaves par les Perses & par les Macédoniens qui, après eux, ont eu l'Empire de l'Asie. Non-seulement nous étions libres alors, mais nous exerçons encore la souveraineté sur les villes voisines. Cela dura 120 ans, jusqu'au grand Pompée. Tandis que de tous côtés les Romains soumettoient les Rois à leur Empire, ils nous traitoient en amis & en alliés, à cause de notre attachement & de notre fidélité.

XII. « Nous n'avons point eu, dit-il, parmi nous de grands hommes, de ces hommes qui ont inventé les arts, ou qui se sont distingués par leur sagesse, comme un Socrate, un Zénon, un Cléanthe & plusieurs autres. » Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'Appion se met au nombre de ces grands hommes, & il félicite Alexandrie d'avoir un tel citoyen. Nul autre que lui ne pouvoit lui rendre ce témoignage. On ne le regarde en effet que comme un misérable charlatan, & un homme sans mœurs & sans sentimens. Alexandrie seroit en vérité bien à plaindre, si elle se glorifioit d'un tel citoyen. Ceux qui ont lu nos Histoires, savent que nous n'avons pas eu moins de grands hommes que les autres nations.

XIII. Les autres reproches d'Appion ne méritent pas qu'on y réponde. En nous attaquant, il se fait à lui même son procès & à tous les Egyptiens. Il nous accuse d'immoler des animaux, de ne point manger du cochon (a), & de nous faire circoncire. Si nous sacrifions des animaux domestiques, nous avons cela de commun avec tous les autres hommes; & le reproche qu'il nous fait, est une preuve qu'il est Egyptien d'origine. Un Grec, un Macédonien ne nous en auroit pas fait un crime. Ils sont souvent vœu d'offrir des hécatombes (b) à leurs Dieux, & ils mangent à leur repas la chair des victimes. L'espèce des animaux domestiques ne viendra point pour cela à manquer, comme Appion paroît en avoir peur.

Si tous les peuples se conformoient aux usages des Egyptiens, il y auroit bien plus sujet de craindre l'entière destruction du genre humain. La race des hommes viendroit à manquer, & celle des animaux les plus féroces qu'ils nourrirent avec soin, les regardant comme des Dieux, occuperoit bientôt leur place. Si on lui eût demandé, quels sont ceux d'entre les Egyptiens, qu'il croit les plus sages & les plus religieux, il n'eût pas manqué de répondre que ce sont les Prêtres. Les Rois leur ont, dès le commencement, prescrit deux choses, d'honorer les Dieux, & de pratiquer la sagesse. Ils sont tous circoncis (c), ne mangent point de chair de porc, & ne permettent pas que personne offre avec eux des sacrifices aux Dieux. Il faut que la passion aveugle étrangement Appion. Il se ligue avec les Egyptiens pour nous décrier, mais ses accusations retombent sur eux. Ses compatriotes pratiquent, non-seulement les usages qu'il nous reproche, mais même, selon Hérodote, ils ont appris la circoncision à d'autres peuples. Ainsi je crois avec beaucoup de vraisemblance qu'il a été puni pour avoir décrié les loix de sa nation. Il lui survint un ulcère qui l'obligea à

(a) Les Egyptiens croient que le cochon est un animal immonde: ils en mangeroient cependant, lorsqu'ils en sa-

cristoient à la Lune & à Bacchus. *Herodot.* Liv. 2. page 103.

(b) Sacrifices de cent victimes.

(c) Voyez Remarque IV.

le faire circoncrire ; mais l'opération fut inutile , la pourriture prit le dessus , & il mourut dans de grandes douleurs. Les gens sages doivent rester fermement attachés aux loix de leurs peres , concernant la Religion , sans mépriser celles des autres peuples. Appion abandonna celles de sa nation , & travailla à décrier les nôtres. Telle fut la fin de sa vie , & c'est par où je terminerai la réfutation de ses calomnies.

XIV. Apollonius (a) , Lyfimaque & quelques autres Ecrivains , les uns par ignorance , la plupart par haine , ont composé contre Moysé notre Législateur , & contre les loix qu'il nous a données , des Ouvrages dans lesquels ils blessent la vérité & la justice. Ils le traitent d'enchanteur & d'imposeur , & soutiennent que nos loix , loin de nous exciter à la vertu , nous portent au mal. Dans la nécessité de les réfuter , je vais exposer d'une manière succincte la forme de notre Gouvernement , sans cependant rien oublier , autant que je le pourrai , de ce qui est nécessaire pour le faire connoître. Je me flatte de faire voir que nos loix sont excellentes ; qu'elles nous portent toutes à la piété envers Dieu , à l'union & à la concorde envers nos compatriotes , & à tous les devoirs de l'humanité envers tous les hommes , à la justice , à la patience , à la constance dans les maux , & enfin au mépris de la mort. Mais je prie ceux qui liront ce que je vais dire , de mettre de côté les préjugés qu'inspire la jalousie. Ce n'est point un panégyrique de notre nation , c'est une simple apologie des loix sous lesquelles nous vivons , & une réponse à ceux qui en ont débité mille faussetés.

Apollonius n'a point réuni sous un seul point de vue , comme Appion , le mal qu'il dit de nous : il s'est contenté de le répandre çà & là dans ses Ouvrages. Dans un endroit il nous traite de gens sans Dieux , & d'ennemis du genre humain. Dans un autre il nous reproche d'être des lâches : ailleurs il nous représente comme des téméraires & des désespérés , & enfin comme une nation plus ignorante que les barbares , & qui n'a rien inventé pour les commodités de la vie. Toutes ces accusations disparaîtront , à mon avis , en faisant voir que nos loix nous prescrivent le contraire des choses qu'on nous impute , & que nous sommes d'exactes observateurs de ces mêmes loix. Que si je me vois forcé de parler d'usages contraires établis par les loix des autres peuples , il faut s'en prendre à ceux qui ne comparent nos loix avec les leurs , que pour les mettre fort au

(a) M. Huet (*Demonstrat. Evang. prop. 4. §. 33.*) censure Joseph d'avoir confondu Apollonius Molon avec Apollonius fils de Molon. L'équité de la censure est , ce semble , peu appuyée ; mais comme le fait n'est pas fort important , & que d'ailleurs ce qu'on en trouve dans les anciens , n'est pas assez exprès pour en juger avec quelque certitude , je me contente de renvoyer à Cicéron , Strabon , Suétone , Casaubon , Quintilien , Saumaïse & Grævius. Je ne vois pas quelle raison a pu avoir M. Hayer-

camp de traduire *Ἀπολλώνιος ὁ Μόλων* par Apollonius Molonis : mais c'est peut-être une faute d'impression. Casaub. Edit. de Suétone. Meursius Syntagma de Apollonio , Grævius , Not. in Suetone. Cæsar. num. 4. la note du dernier Editeur de Strabon , page 968. Saumaïse.

Le passage de Strabon auquel renvoie l'illustre Sçavant pour justifier sa censure , parle d'un Apollonius *Μαλαχός* , & d'un Molon ; mais il ne joint à ce dernier aucune épithète qui désigne celui dont il étoit le pere ,

dessous, & pour les avilir. Je ne pense pas, au reste, que personne puisse dire que nos loix ne soient pas telles que je vais les présenter ici en abrégé, ou que nous ne soyons pas le peuple le plus attaché à ses loix.

XV. Pour reprendre les choses d'un peu plus haut, je pense qu'on doit faire grand cas de ceux qui les premiers ont désiré voir régner dans une nation l'ordre & les loix ; & qu'à cause de leur douceur & de leur excellent naturel, on doit les mettre fort au dessus de ceux qui vivoient dans le désordre & la confusion. Aussi voyons-nous que tous les peuples tâchent de faire remonter leurs loix jusqu'aux tems les plus reculés, afin de ne point paroître avoir rien emprunté des autres, & de faire voir au contraire qu'ils leur ont servi de guides, & qu'ils leur ont montré à régler leur conduite. Ainsi le devoir d'un Législateur est de connoître les meilleurs réglemens, & d'en persuader l'excellence à ceux pour qui ils sont faits ; de même que celui des peuples est d'observer inviolablement les loix qu'ils ont reçues, sans jamais y apporter aucun changement, soit dans la prospérité, soit dans l'adversité. J'ajoute que de tous les Législateurs dont on a connoissance, le nôtre est le plus ancien ; car les Lycurgues, les Solons, les Zaleucus de Locre, & tous les autres Législateurs que la Grèce admire, sont bien modernes, & pour ainsi dire, d'aujourd'hui, si on vient à les comparer avec Moïse. Le nom même de loi n'étoit pas connu anciennement chez les Grecs, & la preuve en est qu'Homère ne l'a point employé dans ses poésies. Aussi n'y avoit-il point des loix de son tems (a) : les volontés sages & prudentes des Rois en tenoient lieu aux peuples, & pendant long-tems ils s'en tinrent à des coutumes non écrites, qu'ils changeoient selon les circonstances.

Notre Législateur qui, de l'aveu de ceux même qui ont écrit contre notre nation, est le plus ancien de tous (b), nous a fait voir qu'il sçavoit parfaitement bien gouverner. Il donna à nos ancêtres d'excellentes règles de conduite dans ses loix ; & après les avoir engagés à les recevoir, il les leur fit apprendre, afin qu'elles fussent mieux observées.

XVI. Commençons par la première de ses grandes actions. Quand il plut à nos ancêtres de quitter l'Egypte pour retourner dans le pays de leurs peres, ce fut lui qui, se mettant à la tête de ce peuple innombrable,

(a) *Populus nullis legibus tenebatur : arbitria Principum pro legibus erant.* Justin, Livre 1. au commencement.

(b) Seroit-ce cet endroit qui auroit fait dire au R. P. Touron... (*Traité de la Providence*, discours préliminaire, page 80.) » On ne sçauoit même prouver qu'il y ait eu des Livres écrits avant le Pentateuque. Philon & Joseph ont entrepris de montrer ce fait. L'Anonyme seroit-il en état de détruire leurs raisons ? » Mais soutenir aux Payens que Moïse est le plus ancien Législateur qu'on connoisse ; que ses loix sont plus anciennes que celles de tous les autres peuples, & dire que Philon & Joseph ont

entrepris de prouver qu'il n'y avoit aucuns Livres écrits avant le saint Législateur, sont deux propositions très-différentes. Joseph a pu soutenir la première ; mais je ne trouve pas même qu'il parle de la seconde, (voyez le num. 6. du premier Livre contre Appion,) à moins que de rejeter le témoignage assez unanime des anciens, il faut reconnoître que Taurus ou Thor, que les Grecs appellent Hermès, fut l'inventeur des lettres, & qu'il est antérieur à Moïse. *Natura & scriptura concordia comment. illustrata*, par M. Wäßer, Leipz. 1752. *Journal de Trévoux*, Avril 1753.

l'y conduisit sans accident, au travers de mille dangers. Il leur fallut passer des deserts sans eau, & pleins de sable, remporter des victoires, & prendre soin que dans les combats les femmes, les enfans & le butin fussent en sûreté. Il fit voir dans toutes ces occasions qu'il étoit un grand Général, un homme d'une prudence consommée, & le pere du peuple confié à ses soins. Quoiqu'il eût réussi à s'attacher ce peuple : quoiqu'il lui fût entièrement dévoué, & qu'il pût lui persuader tout ce qu'il vouloit, il n'abusa jamais de sa confiance pour son intérêt particulier. C'est principalement dans ces occasions que ceux qui sont à la tête des affaires se fortifient, & qu'ils établissent leur tyrannie en accoutumant le peuple à vivre sans loix & sans règles. Moïse crut au contraire que dans le haut rang où il étoit élevé, il devoit faire voir sa piété envers Dieu, & sa bienveillance envers son peuple, persuadé que ce seroit le moyen de faire connoître sa vertu, & de procurer de la manière la plus sûre le bien & l'avantage de ceux qui l'avoient choisi pour Chef. Comme ses grandes actions répondoient à de si nobles sentimens, nous crûmes avec raison qu'il avoit Dieu même pour conducteur. S'étant d'abord convaincu qu'il ne devoit penser & agir que selon la volonté de Dieu, il crut devoir persuader la même chose au peuple ; car ceux qui sont convaincus que Dieu a les yeux ouverts sur leur conduite, ne se permettent aucune transgression de sa loi.

Tel étoit notre Législateur (a), & non un enchanteur & un imposteur, comme le disent injustement ceux qui cherchent à le décrier ; mais tel que les Grecs se vantent qu'ont été Minos & les autres Législateurs qui ont vécu après lui. Ils rapportoient leurs loix à Dieu, & Minos disoit tenir les siennes d'Apollon & de l'oracle de Delphes, soit qu'ils s'imaginassent dire la vérité, soit qu'ils crussent persuader plus aisément. Mais pour connoître ceux qui ont établi les meilleures loix, & que l'on peut croire à plus juste titre les avoir reçues de Dieu, il faut examiner ces loix (b), & les comparer les unes avec les autres, & c'est ce que je vais faire.

Quoique les loix & les usages humains diffèrent infiniment entr'eux, si on les considère chacun en particulier, on peut cependant les réduire à de certains chefs. Les uns ont préféré l'état monarchique, d'autres l'oligarchique, & quelques autres le gouvernement populaire ou républicain. Notre Législateur n'a eu égard à aucune de ces formes de gouvernement. Il a voulu que le nôtre fût théocratique, qu'on me pardonne cette expression. Il a rapporté à Dieu tout le commandement & toute la puissance. Il nous a persuadés d'avoir toujours les yeux sur lui, & de le considérer comme l'auteur de tous les biens qui arrivent aux hommes en général, & à chacun en particulier, & de tout ce qu'ils obtiennent par les prières qu'ils lui adressent dans leurs besoins. Enfin il nous a appris que nos actions les plus cachées, nos pensées même les plus secrètes, rien, en un mot, ne peut échapper à sa vue pénétrante. Il nous a enseigné qu'il ne tient son être de personne ; qu'il est éternellement immuable ; qu'il surpasse en

(a) Voyez Remarque V.

(b) Voyez Remarque VI.

beauté tout ce qu'il y a de beau sur terre ; que nous le connoissons par sa puissance , mais que sa nature & son essence nous sont inconnues. Je passe maintenant sous silence que , si les Sages de la Grèce ont eu de cet Etre suprême les mêmes idées , ils les ont empruntées de Moyse. Je me contente de dire qu'ils ont tous reconnu qu'elles sont justes , magnifiques & dignes de la nature & de la grandeur de l'Etre suprême. En effet Pythagore , Anaxagore , Platon , les Stoïciens , & presque tous les Philosophes ont eu ces sentimens de la Divinité. Ils se contentoient d'enseigner ces vérités dans le particulier : mais jamais ils n'ont osé les publier en présence d'un peuple préoccupé de ses opinions. Mais notre Législateur , en réglant sa conduite sur ses loix , a non seulement persuadé ses contemporains de la foi ferme & inébranlable que nous devons avoir en Dieu , mais encore tous leurs descendans. En faisant ses loix , il a eu plus en vuë l'utilité commune , que les autres Législateurs. Il ne nous a point proposé le culte que nous devons rendre à Dieu , comme une partie de la vertu ; au contraire , il a cru & enseigné que les différentes vertus , la justice , la force , la tempérance , & l'union des citoyens entr'eux , n'étoient qu'une partie de ce culte & de la Religion ; car nous devons rapporter à Dieu toutes nos actions , toutes nos entreprises , toutes nos paroles , n'y ayant rien que notre Législateur n'ait réglé & déterminé.

Il y a deux méthodes d'enseigner les sciences , & de former les mœurs. La première emploie la parole & les instructions , la seconde l'exemple & la pratique. Les Législateurs se partagent ici : ils donnent la préférence à une de ces méthodes , & ils abandonnent l'autre. Les Lacédémoniens & les Crétois , par exemple , instruisoient à la vertu par la pratique , & non par des discours. Les Athéniens , & presque tous les autres Grecs , régloient par les loix ce qu'il falloit faire , ou ce qu'on devoit éviter , s'occupant peu d'y former par la pratique.

XVII. Mais notre Législateur a réuni avec grand soin ces deux méthodes. Il a fait usage de la pratique & de l'exercice , sans oublier d'instruire par la loi. Commencant en effet par les alimens & le genre de vie propre à un chacun , il ne laisse rien à la fantaisie des particuliers , & règle tout dans un grand détail , les choses dont on peut manger , celles dont on doit s'abstenir , ceux avec qui on peut faire table commune ; le tems qu'on peut travailler , & celui où l'on doit se reposer. Il a déterminé tout cela , & l'a réglé par la loi ; afin que vivant sous sa conduite , comme sous celle d'un pere , nous ne commissions aucune faute volontairement , ou par ignorance. Car , afin que nous ne puissions prétexter notre ignorance , pour échapper à la punition , il a voulu que la loi nous fût une instruction excellente & nécessaire. Ne croyant pas qu'il suffît d'en écouter de tems en tems la lecture , il nous a commandé de cesser un jour chaque semaine tous nos travaux , & de nous assembler pour l'entendre , & pour l'apprendre exactement. Ce qu'aucun des autres Législateurs ne paroît avoir ordonné.

XVIII. La plupart des hommes sont si éloignés de vivre conformément à leurs loix , qu'ils ne les connoissent presque pas même ; & que , lorsqu'ils les ont transgressées , ils ont besoin , pour le sçavoir , qu'on le leur

apprenne. Ceux qui occupent parmi eux les premières places, avouent leur ignorance, en mettant à la tête des affaires des gens qui font profession d'en avoir une plus grande connoissance. Quelque Juif, au contraire, qu'on interroge sur quelqu'une de nos loix, il répondra plus facilement que si on lui demandoit son nom. Comme nous les apprenons, dès que nous sommes susceptibles de connoissance, nous les avons comme gravées dans notre cœur. Peu les transgressent ; & lorsqu'on le fait, il n'y a point de grace, il faut subir la peine qui y est attachée.

XIX. Telle est la source de cette union admirable qui régne parmi nous. Ce sont les mêmes sentimens sur la Divinité, sur la règle des mœurs, & la conduite qu'il faut tenir, qui établissent l'harmonie parmi les hommes. On n'entend point parmi nous, comme chez les autres peuples, tenir de différens discours de la Divinité : ce n'est pas seulement le vulgaire qui, chez les autres nations, en parle selon sa passion, au moindre accident qui lui arrive ; ce sont les Philosophes dont les uns ont osé nier l'existence de Dieu, & les autres sa providence qui règle tout ce qui regarde le genre humain. On ne voit parmi nous aucune différence dans notre manière de vivre. Nos occupations & nos sentimens sont les mêmes. Sur Dieu nous n'avons qu'un langage, & il est conforme à notre loi. Nous disons tous que sa providence s'étend à tout. Qu'on interroge nos femmes & nos domestiques, on les entendra dire que toutes nos actions & toutes nos vuës doivent avoir la piété pour fin.

XX. C'est ce qui a donné occasion au reproche que l'on nous fait, que nous n'avons eu personne parmi nous, qui ait fait de nouvelles découvertes, ou qui se soit distingué par l'éloquence. Comme les autres peuples font gloire de n'avoir point d'attachement pour les coutumes & les loix de leur pays, ils regardent ceux qui ont le courage de se mettre au dessus, comme des personnes d'un esprit supérieur. Loin d'avoir ces sentimens, nous sommes persuadés qu'il n'y a de sagesse & de vertu qu'à ne rien faire & à ne rien penser de contraire à ce que nos loix ont réglé dès le commencement, & c'est une preuve de leur bonté. En effet l'expérience nous apprend que celles qui n'ont point été portées avec cette prudence & cette sagesse, ont besoin d'être corrigées.

XXI. Convaincus que les nôtres nous ont été données dès le commencement par l'ordre de Dieu, la piété ne nous permet pas de ne les point observer. Qu'y pourroit-on changer ? Que pourroit-on inventer de plus beau ? Que pourroit-on emprunter de mieux des autres loix ? Seroit-ce la forme de notre gouvernement qu'il faudroit changer ? Mais en pourroit-on trouver une plus noble & plus juste que celle qui établit Dieu pour gouverner & régler toutes choses ? qui donne aux ministres de ses autels la première part dans le maniment des affaires publiques, & qui confie au souverain Pontife l'autorité sur les autres Prêtres ? Nous ne les élisons point ces Prêtres, à cause de leurs biens ou à cause de quelques autres avantages qu'une espèce de hazard auroit pu leur donner. Notre Législateur les choisit lui-même dès le commencement pour leur confier cette dignité, & il en honora ceux qui se distinguished par leur tempérance & par le talent de la parole. Etablis pour avoir l'œil sur tous,

pour juger des différends, & infliger des peines aux coupables, ils veilloient avec grand soin à l'observation de la loi & de nos usages religieux.

XXII. Y a-t-il une forme de gouvernement plus sainte que la nôtre ? Y a-t-il un culte plus digne de Dieu, que celui où le peuple est formé d'une manière si particulière à la piété, où l'on confie aux Ministres du Seigneur la principale direction des affaires, où tout enfin se passe dans l'ordre qui s'observe dans les cérémonies d'une fête solennelle ? Les autres nations ne peuvent point garder quelques jours ce qu'elles appellent mystères & cérémonies. Pour nous, nous observons les nôtres avec plaisir depuis les tems les plus reculés, & sans qu'on ait jamais pu nous persuader de les abandonner.

Mais quels sont les réglemens de notre état ? Quelles sont les défenses qu'on nous fait ? Rien de plus simple, rien de plus à la portée de tout le monde. Le premier regarde Dieu, & il porte : « Dieu est un être souverainement parfait, & infiniment heureux. Tout est à lui, il se suffit » à lui-même, & il suffit à tous. Il est le commencement, le milieu & la fin de toutes choses, infiniment puissant dans ses œuvres & dans ses » graces. Quoique sa forme & sa grandeur nous soient inconnues, rien » nous est plus présent que lui. Quelque précieuse que soit en elle-même » la matière, si on s'en sert pour faire son image, elle devient vile. Il » n'y a point d'art qui puisse le représenter. Nous ne voyons rien, nous » ne pouvons même rien imaginer qui lui ressemble. La lumière, le ciel, » la terre, le soleil, la lune, les eaux, les diverses espèces d'animaux, » la production des fruits, ce sont ses œuvres. Il a tout fait sans mains, » sans peine & sans avoir besoin d'être aidé par personne. Il a voulu que » tous ces beaux ouvrages se fissent, & ils ont été faits. Tout le monde » doit lui obéir & l'honorer par la pratique de la vertu. C'est le seul culte » qui soit digne de lui.

XXIII. Comme il n'y a qu'un Dieu, nous n'avons qu'un Temple, parce que cette conformité plaît en tout : ce Temple est commun à tous, parce qu'il est le Dieu de tous. Nos Prêtres lui rendent un culte perpétuel. Ils ont à leur tête un souverain Pontife. C'est sa naissance qui lui donne droit à cette place ; il offre avec eux des sacrifices à Dieu, fait observer les loix, juge les choses contestées, & punit les coupables. Celui qui refuse de lui obéir, est puni comme un impie. Nous offrons des sacrifices, mais ce n'est ni pour satisfaire un appétit vorace, ni pour nous enivrer ; Dieu le désapprouve. Ils ne doivent pas être une occasion d'excès & de profusion. Il faut au contraire qu'ils soient réglés, modérés, & sagement ordonnés, afin que les Sacrificateurs pratiquent la tempérance.

Dans nos sacrifices, nous sommes d'abord obligés de prier pour la conservation de l'Etat, & ensuite pour nous-mêmes. Car nous sommes nés pour notre patrie ; & celui qui la préfère à son avantage particulier, fait une chose agréable à Dieu. Dans nos prières & dans nos vœux, nous ne lui demandons point qu'il nous donne des biens, il en donne de lui-même à tout le monde ; mais que nous méritons de les recevoir & de les conserver après les avoir reçus. La loi nous ordonne des sacrifices pour nous purifier des souillures que nous contractons aux enterremens, au lit dans la

commerce avec nos femmes, & dans plusieurs autres occasions qu'il seroit trop long de rapporter. Tels sont les sentimens que nous avons de Dieu & de son culte ; & c'est ce qui fait notre loi.

XXIV. A l'égard des mariages, la loi nous permet de jouir de nos femmes, comme la nature le prescrit, & pour avoir des enfans ; mais elle déteste le péché contre nature, & elle condamne à la mort quiconque le commet. Elle nous ordonne de nous marier, mais sans avoir égard à la dot : elle condamne les enlèvemens, les fraudes & les séductions, & elle veut que nous demandions celle que nous recherchons, à ceux qui en peuvent disposer ; & que nous ayons égard au degré de parenté. La femme, dit l'Ecriture (a), est en tout inférieure à l'homme (b), elle doit donc lui être soumise, non pour en être outragée, mais pour en être conduite ; car Dieu a donné l'autorité à l'homme.

Un mari ne doit connoître que sa femme, c'est un crime de jouir d'une autre. Ceux qui s'en rendent coupables, sont punis de mort. Ceux qui violent une fille fiancée, ou qui séduisent une femme mariée, subissent la même peine. La femme doit nourrir ses enfans, & il lui est défendu de s'empêcher de devenir grosse ; & celle qu'on découvre l'avoir fait, est regardée comme coupable de la mort d'un enfant, & d'avoir diminué sa race. Ceux donc qui souillent la couche de leur prochain, ou qui se corrompent, sont nécessairement impurs. La loi même ordonne que l'homme & la femme qui ont usé du mariage, se purifient par des ablutions (c). Cette action souille l'ame, en l'envoyant, pour ainsi dire, dans un autre pays ; car elle souffre de son union avec le corps, & elle n'en est délivrée que par la mort. C'est le motif de la loi qui ordonne ces purifications.

XXV. Elle nous défend de donner de grands repas à la naissance de nos enfans, de peur que ce ne soit une occasion de débauche ; & elle ordonne de les accoutumer dès leur plus tendre jeunesse à une vie sobre ; de leur apprendre à lire, de les occuper de nos loix, & de les instruire des actions de nos ancêtres, afin qu'ils imitent celles-ci ; & qu'élevés, pour ainsi dire, avec les autres, ils ne les transgressent pas, & ne puissent pas prétexter qu'ils les ignorent.

(a) Il y a seulement dans le Grec *dit* ; mais il paroît qu'il faut sous-entendre *répond*, qui est plus haut. Le Traducteur Latin a mis *inquit Scriptura*, & je l'ai suivi.

(b) M. d'Andilly se trompe. L'Interprète Latin n'a point attribué à l'homme ce qui est dit de la femme. L'élégant Traducteur n'est point apperçu que ce passage : *Καὶ ἡ κορυφαὶ αὐτῆς ὡς ἡ ἀγαθὸς ποτὶ γυναικὶς* a été mis dans le texte par quelque Copiste ignorant. Cela est si visible, que S. Gelénus a cru ne devoir pas traduire ces cinq ou six mots. L'ancien Interprète ne paroît point les avoir eus dans son exemplaire. Ce passage répond à la fin du 14. du chap. 48.

de l'Ecclésiastique. Quelques Interprètes en ont inferé que Joseph avoit connu ce Livre ; mais ils ne faisoient pas attention qu'il n'est pas de Joseph. » Quoi- » qu'elle soit plus vertueuse que lui » est une addition du Traducteur François, comme les mots qu'on vient de rapporter le sont de quelque Scholiaste.

(c) L'ancien Traducteur ne lisoit pas *καὶ σώματος* dans son manuscrit. J'ai suivi cette leçon, & je ne vois pas quel sens donner à ces deux mots en les conservant. Quelques anciens ont cru que nous recevions l'ame comme le corps, de nos peres & de nos meres ; c'est, ce semble, à quoi fait allusion Joseph lorsqu'il dit : *ὡς πρὸς αὐτὴν χάρις ἐκπορεύεται*.

XXVI. A l'égard du soin qu'on doit prendre des morts, nos loix ne nous permettent pas de faire des dépenses excessives pour leur donner la sépulture, ni que nous leur érigeons de superbes tombeaux. Elles chargent les plus proches parens de les faire enterrer (a) : elles ordonnent à ceux qui passent près de l'endroit où se fait l'enterrement, de l'accompagner, & de prendre part à l'affliction de la famille, & qu'au retour de l'enterrement on purifie la maison & ceux qui y demeurent (b). Le but de cette loi est de faire sentir combien se souillent ceux qui commettent un homicide.

XXVII. Après le respect que nous devons à Dieu, nos loix nous ordonnent d'honorer nos peres & nos meres ; & elles veulent qu'un enfant qui leur manque de reconnoissance, ou qui ne leur rend pas ce qu'il leur doit, soit lapidé. Elles ordonnent aux jeunes gens de respecter les vieillards, parce que Dieu est le premier & le plus ancien de tous les êtres. Elles nous défendent d'avoir rien de caché pour nos amis, parce qu'il n'y a pas de véritable amitié où il y a de la réserve ; & en cas qu'on vienne dans la suite à se brouiller, elles défendent de rien découvrir de ce qu'on a confié à notre discrétion. Elles ordonnent peine de mort contre un Juge qui auroit reçu des présens, & elles déclarent coupable celui qui pouvant secourir quelqu'un qui l'en prie, refuse de le faire. On ne doit pas enlever les dépôts confiés, ni toucher à ce qui ne nous appartient pas, ni prendre intérêt de l'argent qu'on a prêté. Ces réglemens & plusieurs autres semblables entretiennent entre nous l'union & la concorde.

XXVIII. Mais l'attention qu'a eu notre Législateur de nous inspirer de la douceur & de la modération envers les étrangers, mérite que nous la fassions connoître. Car s'il a pris plus de précaution qu'aucun autre Législateur pour que nous observions nos loix & nos usages, il a aussi voulu que nous ne fussions point jaloux de les communiquer aux étrangers qui souhaitent s'y conformer. Il reçoit avec bonté tous ceux qui veulent les pratiquer, persuadé que c'est moins la naissance qui forme la société que le même genre de vie ; mais il nous a défendu d'avoir aucune intimité avec ceux qui n'étoient chez nous que comme en passant.

XXIX. Il a réglé de certaines choses dont on ne peut refuser la communication ; par exemple, qu'on donneroit du feu, de l'eau & du pain à ceux qui en demanderoient ; qu'on montreroit le chemin à ceux qui en prieroient, & qu'on ne passeroit point près d'un corps mort sans lui don-

(a) » Elle ordonne aux domestiques
» de prendre soin des obseques de leurs
» Maîtres. « Saint Gelénus avoit traduit, τοῖς οἰκιστάτοις par *domesticos*. Il peut avoir ce sens en d'autres endroits ; mais il ne peut signifier ici que les plus proches parens. » Chez les Egyptiens, » ceux qui ont soin des obseques, prétentoient aux parens des défunts, τοῖς ἐκείνοις τῶν τελευτησάντων, un état des » dépenses qu'on pouvoit faire aux en-

» terremens ; afin qu'ils marquassent » celles qu'ils vouloient faire. « *Diod. Sicil. Liv. 1. page 81. c. d. Polien Strag. Liv. 7. page 637.*

(b) M. Havercamp a retranché de son édition ce qu'on lit dans les précédentes entre καθαρὸς ἵμας & γυναικὶ τιμῶν. Il a fait ce retranchement sur l'autorité d'Eusebe : j'y joins celle de l'ancien Traducteur.

ner la sépulture. Il nous ordonne de traiter nos ennemis avec modération ; il ne veut pas qu'on mette le feu dans leur pays, & qu'on coupe leurs arbres fruitiers ; & même il va jusqu'à défendre de dépouiller ceux qui sont morts dans un combat, d'outrager les prisonniers, & sur-tout les femmes. Il nous a tellement recommandé la douceur & l'humanité, qu'il a voulu que les animaux l'éprouvassent : il nous en a permis un usage légitime, & nous en a interdit tout autre. Il nous a défendu de tuer les animaux qui se réfugioient dans nos maisons, ceux qui seroient au labourage, quoique sur les terres de nos ennemis, & de prendre la mere avec ses petits. Tant il a eu soin de nous inspirer en toutes choses des sentimens de douceur & d'humanité, soit par les loix qu'il nous a données pour nous en instruire, soit par les peines qu'il a décernées contre ceux qui les violeroient, sans qu'on puisse s'excuser sous aucun prétexte.

XXX. Ces peines vont pour la plupart à la mort : par exemple, lorsqu'on commet un adultère, qu'on viole une fille, qu'on commet ou qu'on souffre le péché contre nature. Ces peines regardent également les esclaves, & il n'y a point de grace à espérer. Nos loix sévissent aussi contre les fraudes qui peuvent se commettre dans les poids, dans les mesures, dans les ventes injustes & frauduleuses, contre ceux qui prennent ce qui ne leur appartient pas, ou enlèvent ce qu'ils n'ont pas déposé. Il y a des peines attachées à toutes ces injustices, & plus grandes parmi nous, que chez aucun autre peuple. A l'égard de nos devoirs envers Dieu & envers nos parens, ceux qui ont seulement le dessein d'y manquer, sont mis à mort sur le champ.

Pour récompenser ceux qui observent religieusement nos loix, Moïse n'a promis ni or, ni argent, ni une couronne d'olivier ou de persil (a), ni aucun de ces honneurs qu'un héraut publie. Le témoignage d'une bonne conscience est la seule récompense qu'il nous promet. La bonté de Dieu fera naître & jouir d'une meilleure vie ceux qui auront observé ses loix, & qui auront donné généreusement leur vie, s'il l'a fallu, plutôt que de les transgresser. Notre Législateur nous l'a annoncé, & Dieu l'a autorisé d'une manière éclatante à le faire. Je n'aurois garde d'avancer cela, s'il n'étoit pas notoire qu'un grand nombre de nos compatriotes a souvent souffert les derniers supplices plutôt que de proférer une seule parole contre nos loix.

XXXI. Si notre nation n'étoit pas aussi connue de toute la terre, si son attachement à ses loix n'étoit pas aussi public ; un Grec qui les ayant transcrites en feroit la lecture à ses compatriotes, ou qui leur diroit qu'il a rencontré dans des terres inconnues un peuple qui a des idées si sublimes de Dieu, & qui pratique depuis plusieurs siècles de si belles loix, je suis persuadé qu'ils en seroient dans l'admiration, sur-tout à cause des changemens continuels qu'ont éprouvé les leurs. On a reproché à ceux qui sur les loix & la forme du gouvernement ont essuyé quelque chose d'approchant, d'avoir des idées extraordinaires, & d'entreprendre des choses impossibles & au dessus des forces humaines.

(a) On a suivi, après M. Havercamp, la manière dont Eusebe a cité cet endroit.

Pour ne point parler des autres Philosophes qui ont voulu tenter quelque chose de semblable, peu s'en faut que Platon, cet homme si admiré des Grecs, & qui l'emporte sur tous les Philosophes par la régularité & la sévérité de ses mœurs, la force de ses raisons & son éloquence persuasive ; peut s'en faut, dis-je, que ce grand homme ne soit l'objet des railleries de ceux qui se piquent de politique. La vérité est que, si l'on examine ses sentimens avec quelque attention, on trouvera qu'ils sont peu solides, & qu'ils approchent beaucoup des opinions populaires. Aussi a-t-il avoué lui-même qu'il étoit dangereux de faire connoître à un peuple insensé ce qu'on doit penser de Dieu ; & il y a des personnes qui regardent ce qu'il a écrit, comme de pures imaginations revêtues & parées des plus beaux ornemens de l'éloquence.

De tous les anciens Législateurs Lycurgue est le plus estimé, & on donne de grandes louanges à Lacédémone d'avoir observé si long-tems ses loix. C'est une vérité reconnue, que l'obéissance aux loix est la première vertu. Mais que ceux qui admirent tant les Lacédémoniens, considèrent que leur gouvernement n'a eu qu'une courte durée, & que le nôtre a subsisté plus de deux mille ans : qu'ils fassent attention que ce peuple n'a cru devoir observer religieusement ses loix, que tant qu'il a joui de la liberté. Lorsque la fortune lui a été contraire, il ne s'en est presque plus souvenu. Quoique les révolutions arrivées en Asie aient quelquefois renversé notre Etat, nous n'avons jamais abandonné nos loix dans les plus grands malheurs ; & si nous les observons constamment, ce n'est point pour vivre dans la paix & à l'aise. Cependant on conviendra, si l'on veut y réfléchir, qu'elles nous imposent des devoirs plus rudes & plus pénibles que la fermeté & la patience si vantées des Lacédémoniens. Sans labourer la terre, & sans exercer aucun métier, libres en un mot de tout embarras, ils ne s'occupoient qu'à des exercices qui, en fortifiant le corps, contribuoient à son agrément. Leurs esclaves étoient chargés des autres soins, & entraient autres de leur apprêter leurs repas. Ils s'appliquoient uniquement à vaincre ceux avec qui ils étoient en guerre. C'étoit le but de leur patience & de leur fermeté, & suivant eux la chose la plus glorieuse & la plus digne de l'homme. Je passe sous silence, qu'en cela même ils n'ont pas eu des succès constans & suivis. Ce n'a point été en effet un seul Lacédémonien qu'on a vu se rendre avec ses armes à l'ennemi ; il s'en est souvent trouvé un grand nombre qui l'a fait au mépris de ses loix.

XXXII. Y a-t-il parmi nous quelque exemple, je ne dis pas qu'un aussi grand nombre de personnes, mais que deux ou trois seulement aient abandonné nos loix par la crainte de la mort ? Je ne parle point de cette mort douce qu'on reçoit dans les combats, mais de celle qui étant accompagnée de tourmens est la plus dure de toutes. Il s'est trouvé des gens, qui s'étant rendus maîtres de nous, nous l'ont fait souffrir, non pas tant, je crois, par haine, que parce qu'ils vouloient s'assurer comme d'une chose extraordinaire, s'il y avoit des hommes au monde qui crussent qu'il n'y avoit point d'autre mal pour eux que de se laisser contraindre de dire ou de faire quelque chose contre leurs loix. On ne doit pas être surpris que pour nos loix nous souffrions la mort plus courageusement que toutes les na-

tions. Elles ne pourroient pas supporter les moindres pratiques de notre genre de vie : je veux parler du travail des mains , de la simplicité de notre nourriture , de nos alimens réglés par la loi , & non par les caprices du hazard , & par la fantaisie d'un chacun , des plaisirs des sens & du luxe dont nous devons nous abstenir , & de la guerre continuelle que nous devons faire à l'oisiveté (a). Ceux qui l'épée à la main combattent de près , & qui mettent en fuite un ennemi qui les attaque , ne pourroient souvent tenir contre l'austérité d'un tel genre de vie. Comme c'est pour obéir à nos loix que nous pratiquons toutes ces choses , il arrive aussi que nous donnons en ces occasions des preuves de notre fermeté.

XXXIII. Que les Lysimaques , les Molons , & autres pareils Ecrivains , misérables sophistes & séducteurs de la jeunesse , viennent maintenant nous traiter comme les plus malheureux des hommes. Je n'ai point dessein d'examiner les loix des autres nations. Nous avons appris de nos ancêtres à observer les nôtres , sans condamner les leurs. Notre Législateur nous a défendu de blasphémer , & même de nous moquer de leurs Dieux , à cause de ce nom respectable. Mais comme nos censeurs s'imaginent triompher de nous , quand ils ont mis leurs sentimens & leurs coutumes en opposition avec les nôtres , cela me force de rompre le silence. On ne peut pas m'objecter que ce sont les Juifs qui avancent ce que je vais dire : plusieurs Ecrivains Grecs & très-estimés l'ont dit avant nous. Car quel est le sage parmi les Grecs , qui n'ait pas condamné les Poètes les plus célèbres & les Législateurs les plus estimés , d'avoir infecté les peuples , dès les commencemens , d'opinions ridicules sur la Divinité ? Ils ont forgé autant de Dieux qu'il leur a plu : ils les ont fait naître les uns des autres , & de mille manières différentes. Il les ont distingués selon les lieux & selon leurs occupations , à-peu-près comme différentes espèces d'animaux. Ils ont mis les uns sous terre , d'autres dans la mer , & ils ont enchaîné les plus anciens dans le tartare. Ils ont mis à la tête de ceux à qui ils ont assigné le ciel , un Dieu qu'ils ont appelé Pere , mais qui dans le fond n'est qu'un Tyran , comme il l'a fait voir par ses actions , qui forcèrent sa femme , son frere & sa fille qu'il avoit engendrée de son cerveau , à lui

(a) » La continence & l'observation du jour du repos. « On ne met assurément pas entre les pratiques qui peuvent faire quelque peine , celles de se reposer de tems en tems. S. Gelénus a suivi l'ancien interprète , & a traduit après lui καὶ πάλιν ἀργαίαι ὑπομῖναι τὰς ἀμειψαμένους , *aut sine nobilitate jacet*. Outre que cela ne fait point de sens , cette traduction ne rend point le Grec. Je conjecture qu'il faut lire πάλιν , au lieu de πάλιν. Il y a si peu de différence entre ces deux mots , que la méprise a été facile. Je prends ce mot dans le sens que lui donne S. Paul , lorsqu'il dit : Ὅτι ἐκ τῆς ἡμῶν πάλιν πρὸς αἷμα καὶ σάρκα. Nous n'avons pas à combattre contre le sang

& la chair. *Ephes. chap. 6. v. 12.* Il est vrai que le saint Apôtre joint à πάλιν la préposition πρὸς , mais Joseph a pu croire que cela n'est pas nécessaire : il n'a pu mettre entre les pratiques auxquelles la Loi obligeoit les Juifs , & que les Payens ne pourroient observer , l'observation du jour de repos , puisqu'il fait gloire , au num. 39. qu'il n'y a aucune ville , soit Grecque , soit barbare , qui n'observe le Sabbar , dans lequel sa nation se repose.

Je ne puis être du sentiment du Pere Giller. Le jour du repos , tel qu'il s'observoit chez les Juifs , auroit paru bien dur à la plupart des autres nations. J'en conclus qu'il n'y a aucun changement à faire au texte. *L'Editeur.*

tendre des embûches , à le tenir dans les fers , & à le traiter comme ~~il~~ ^{il} avait fait son pere.

XXXIV. Les personnes sages & judicieuses se moquent avec raison de fables si ridicules ; ils éclatent de rire , lorsqu'on leur dit qu'il y a des Dieux jeunes & vieux , dont les uns ont de la barbe , & les autres n'en ont point ; que les uns exercent des métiers , s'occupant à forger , à faire de la tapisserie ; que d'autres se mêlent de guerres & de combats , s'amuse à jouer de la guitare , & se plaisent à tirer de l'arc. Joignez à cela les querelles qui s'élèvent parmi eux au sujet des hommes , querelles qui vont jusqu'à se battre entr'eux , les blessures que leur font les hommes , & les plaintes & les gémissemens qu'elles leur arrachent.

Mais ce qu'il y a de plus abominable , ce sont ces amours & ces impudicités scandaleuses , que par une absurdité singulière on attribue à presque tous les Dieux mâles & femelles. Le pere & le plus puissant des Dieux souffre tranquillement que des femmes , qu'il a rendues meres en les trompant , soient renfermées au fond d'un cachot , ou englouties par les flots de la mer. Forcé par le destin , il ne peut sauver la vie à ses enfans , ni supporter leur mort sans pleurer. Voilà qui est admirable ; mais le reste se soutient également. Les Dieux regardent les adultères dans le ciel avec si peu de honte , qu'ils ne rougissent pas d'envier le sort de ceux qu'ils voient liés pour ce crime. Que ne doit-on pas attendre de tels Dieux , tandis que leur Roi ne peut retenir la passion pour sa femme le peu de tems qu'il faut pour entrer dans son appartement ?

En vérité des Dieux qui se mettent aux gages des hommes , dont les uns construisent pour de l'argent les murs d'une ville , d'autres mènent paître les troupeaux ; quelques autres enfin sont , comme des scélérats , renfermés dans des prisons d'airain : de pareils Dieux épuisent la patience des gens sages. Et comment s'empêcher de condamner l'impiété de ceux qui les ont fait tels , & la sottise simplicité de ceux qui les ont reçus ? Quelques-uns ont fait des Dieux de la peur , de la terreur , de la rage , de l'imposture , & des passions les plus pernicieuses. Ils les ont revêtues de la nature divine , & ils ont engagé des villes à sacrifier aux moins malfaisantes de ces Divinités. Par une conséquence naturelle ils ont reconnu des Dieux , dont les uns font du bien , & les autres écartent les malheurs. Ils ont tâché de gagner ceux-ci par des bienfaits & des présens , comme on fait à l'égard des méchans ; persuadés qu'ils feroient du mal , si l'on n'avoit soin de les bien payer.

XXXV. D'où viennent de si grandes absurdités ? Quelle peut être la cause de ces outrages qu'on a faits à Dieu ? On ne doit pas les chercher ailleurs que dans les idées peu justes que les Législateurs se sont formées de la Divinité. Car n'ayant jamais bien épuré ce qu'ils en pouvoient concevoir , ils ne se sont appliqués qu'à régler l'autre partie du gouvernement. Mais comme si ç'eût été quelque chose de peu de conséquence , ils ont permis aux Poètes d'introduire les Dieux qu'ils jugeroient à propos , & qui seroient prêts à tout souffrir ; & aux Orateurs de faire recevoir , par un décret , les Dieux étrangers qu'ils trouveroient convenables. Les Grecs ont donné en cela toute liberté à leurs Peintres & leurs Statuair-

des. Ils ont souffert qu'ils représentassent les Dieux d'après leur imagination ; les uns avec des couleurs, les autres avec de l'argille. Ceux qu'on a le plus admirés, ont fait servir l'or & l'ivoire à tout ce qui leur venoit à l'imagination. Les Dieux qui avoient fait grande figure autrefois, vieillirent dans la suite. Il en parut de nouveaux qui obtinrent les honneurs divins. On a abandonné les anciens temples, on en construisit d'autres, selon la fantaisie des particuliers ; au lieu que les sentimens de Dieu doivent être immuables, & qu'on lui doit rendre un culte constant & sans variation.

XXXVI. Apollonius étoit donc un de ces hommes insensés & enflés d'orgueil. Mais les Grecs judicieux & véritablement Philosophes n'ont pas ignoré ce que je viens de dire, ni les vaines défaites qu'on a cherchées dans des allégories forcées. Ils les ont connues, mais ils les ont judicieusement méprisées, & sont convenus avec nous des sentimens qu'on doit avoir de Dieu, pour en concevoir qui soient dignes de sa majesté. Aussi Platon a-t-il exclus les Poètes de sa République, sans même en excepter Homère, de peur qu'il n'obscurcît par ses fables la véritable connoissance de Dieu ; mais en l'éloignant, il le traite avec honneur, il le parfume & le couronne. Ce Philosophe a imité notre Législateur, en ce qu'il ne recommande rien tant à ses concitoyens que d'apprendre exactement les loix, & de n'admettre aucun étranger parmi eux qu'avec réserve, mais de conserver la forme de leur gouvernement sans mélange, en n'y souffrant que ceux qui en observeroient les loix.

Apollonius n'y pensoit pas, lorsqu'il nous reprochoit de ne vouloir pas recevoir parmi nous ceux qui n'ont pas les mêmes sentimens de Dieu, & de refuser de nous unir à ceux qui n'observent pas le même genre de vic. Ce n'est pas une chose qui nous soit particulière, elle nous est commune avec plusieurs des Grecs, & ceux même d'entre eux qui sont les plus estimés & les plus considérés. Les Lacédémoniens ont toujours exclus de leur ville les étrangers, & n'ont jamais permis à leurs citoyens de voyager, persuadés que l'un & l'autre causeroit la ruine de leurs loix. On pourroit peut-être les accuser avec justice d'avoir un caractère fâcheux. Car ils ne vouloient recevoir aucun étranger dans leur gouvernement, ni souffrir même qu'il en demeurât avec eux. Nous ne croyons pas devoir imiter les usages des autres peuples ; mais nous recevons avec plaisir ceux qui veulent se conformer aux nôtres. C'est une preuve de notre générosité & de notre amour pour tous les hommes.

XXXVII. Mais c'est assez parlé des Lacédémoniens. Les Athéniens croyoient devoir ouvrir leur ville à tout le monde ; mais Apollonius ignoroit-il leur manière d'agir ? Un seul mot prononcé contre les Dieux, au mépris de leurs loix, étoit puni irrémissiblement : & ne fut-ce pas ce qui causa la mort de Socrate ? Il n'avoit ni livré Athènes à ses ennemis, ni pillé ses temples ; mais il se servoit de sermens nouveaux, & il disoit, soit sérieusement, soit en plaisantant, comme quelques-uns l'ont cru, qu'un génie l'instruisoit de tout. Ce fut le motif du décret qui le condamna à boire la cigue. Son délateur l'accusa aussi de corrompre la jeunesse, en lui inspirant du mépris pour la forme du gouvernement & les

loix de l'Etat. Socrate, tout citoyen d'Athènes qu'il étoit, fut condamné à ce genre de mort.

Anaxagore étoit de Clazomène. Les Athéniens regardoient le soleil comme une Divinité. Anaxagore enseignoit que c'étoit une masse de fer enflammée. Il ne s'en fallut que de quelques suffrages qu'il ne fût condamné à mort. (a) Ce même peuple fit publier qu'il donneroit un talent à celui qui tueroit Diagoras de Mélos; parce qu'on l'accusoit de s'être moqué des mystères; & il eut fait mourir Protagoras, s'il ne s'étoit pas enfui, parce qu'on croyoit qu'il avoit écrit quelque chose de contraire aux opinions du peuple sur les Dieux. On ne doit pas être surpris que les Athéniens aient ainsi traité des hommes de mérite, puisqu'ils n'épargnoient pas même les femmes. Ils firent mourir une Prêtresse accusée d'introduire des Dieux étrangers. Cela étoit défendu par la loi, & il y avoit peine de mort pour ceux qui le feroient. Les peuples qui avoient de telles loix, ne regardoient certainement pas les Dieux des autres nations comme des Dieux véritables: autrement ils ne se seroient pas refusé l'avantage qu'ils en auroient pu retirer. La République d'Athènes étoit un Etat parfaitement bien gouverné. Mais voyons les Scythes qui se plaisent dans le carnage, & qui ne diffèrent guères des bêtes. Ils croient pareillement devoir conserver leurs loix, & ils firent mourir Anacharsis, dont les Grecs faisoient tant de cas; parce qu'il leur parut à son retour trop attaché aux usages de ce peuple. On pourroit alléguer plusieurs exemples de personnes que les Perses ont fait mourir par de semblables motifs. Apollonius goûra fort leurs loix; & ce qui lui plaît sans doute chez eux, c'est la conformité de leur religion avec celle des Grecs, & la manière généreuse dont ils les traitèrent. Ils donnerent des marques de l'un en réduisant en cendres les temples de la Grèce, & de l'autre en faisant tout au monde pour les rendre esclaves. Apollonius imitoit les mœurs de cette nation en faisant insulte aux femmes, & en privant les enfans des marques de leur sexe. Celui qui parmi nous feroit pareille chose, même à une bête, seroit condamné à mort.

Ni la crainte de maîtres puissans, ni l'envie d'imiter ce que nous voyons estimé chez les autres peuples, n'ont jamais pu nous porter à abandonner nos loix. Ce n'est point dans des guerres entreprises par ambition, que nous avons exercé notre courage, mais dans l'observation de nos loix. Nous souffrons patiemment tous les autres maux; mais lorsqu'on a voulu nous forcer à les abandonner, nous avons soutenu des guerres au dessus de nos forces; & les plus grands malheurs n'ont pu vaincre notre résistance. Quel motif pourroit nous engager à imiter les loix des autres peuples, nous qui voyons que ceux qui les ont faites, ne les ont pas ob-

(a) Je ne vois pas bien le sens de *παρ' ὀλίγας ψήφους καὶ ὀλίγων*. Ce n'est pas: » Ne condamnerent-ils pas aussi à la mort Anaxagore de Clazomène? » comme a traduit M. d'Andilly.

Le P. Gilles a bien rendu cet endroit;

il est clair, & je ne vois pas ce qui a pu l'arrêter. On trouve dans Démosthène *παρ' ὀλίγας ψήφους κτενωθέν*. Il ne s'en fallut que de quelques suffrages qu'il n'eût été noté, déclaré infâme,

servées ? Pourquoi en effet les Lacédémoniens n'auroient-ils pas condamné leur forme de gouvernement qui excluait tout commerce avec les étrangers, & qui négligeait les mariages ? Pourquoi les Eléens & les Thébains n'auroient-ils pas désapprouvé ces actions contre nature, qu'ils croyoient du moins autrefois honnêtes & utiles ? S'ils ne laissent pas aujourd'hui de les commettre, ils n'osent plus en faire l'aveu. Ils ont abrogé les loix (a) qui les permettoient : loix tellement accréditées autrefois parmi les Grecs, qu'ils attribuoient à leurs Dieux même ces commerces abominables, & qu'ils trouvoient par là l'apologie de leurs mariages incestueux, & de leurs plaisirs illicites & contre nature.

XXXVIII. Je ne veux point entrer dans le détail des peines. Mais combien de moyens la plupart des Législateurs n'ont-ils pas autrefois donnés aux méchans de se dérober au châtiment qu'ils méritoient, en se contentant de punir l'adultère par une amende, ou en faisant épouser une jeune fille à celui qui l'a corrompue ? Combien n'y a-t-il pas de prétextes pour se soustraire au crime d'impiété, quand même on voudrait fonder votre conduite ? La plupart des hommes s'exercent maintenant à violer les loix. C'est tout le contraire parmi nous. Qu'on nous enlève nos biens, qu'on nous chasse de nos villes, qu'on nous prive de toutes les commodités de la vie, la loi est toujours pour nous une règle vivante. Un Juif a beau être éloigné de sa patrie, il a beau être soumis à un maître dur & sévère ; il le craindra moins que la loi. Si c'est son excellence qui nous inspire cet attachement, il faut avouer qu'elle est parfaite : mais si l'on pense que nous y sommes attachés, quoiqu'elle ne vaille rien, quel châtiment ne méritent point ceux qui ne conservent pas les leurs, quoiqu'ils les croient bonnes ? Rien ne fait mieux connoître que le tems ce que sont les choses ; tout le monde en convient. Je puis donc en appeler à son témoignage pour attester le mérite de notre Législateur, & la justesse de l'idée qu'il nous a donnée de Dieu. Car il a devancé tous les autres Législateurs ; & même il y a un tems infini qu'il vivoit, si on le compare aux siècles où ils ont paru.

XXXIX. J'ai fait voir qu'on a tellement estimé nos loix, que tous les hommes ont cherché à les imiter. Les premiers Philosophes chez les Grecs paroissent suivre celles de leur patrie ; mais dans leurs actions, & en discourant sur la sagesse, ils suivoient Moïse, ils avoient de Dieu la même idée, & comme lui ils enseignoient la concorde & la frugalité. Le peuple même a toujours témoigné beaucoup d'envie d'imiter nos rites. Il n'y a point de ville parmi les Grecs & parmi les barbares, il n'y a point même de nation (b), où le septième jour que nous consacrons

(a) » Qui se glorifient de commettre
» des péchés qui font honte à la nature ;
» qui les ont mêlés parmi leurs loix : »
c'est tout le contraire. Le nouvel Editeur a traduit : *Latas eis leges admiscunt*. Cela ne fait point de sens. Je lis *ἀποδέχονται*, ou *ἀποδέχονται*, *ejurant*, 'ou *infringunt suas leges*, à la place d'*ἀποδέχονται* : ils mêlent leurs loix.

(b) Joseph ne développe pas assez sa pensée ; mais ce n'est pas celle qu'on lui prête ordinairement : car il n'est pas vrai » qu'il n'y eût point de villes Grecques... où l'on ne cessât de travailler le septième jour. » Aussi Joseph prétend-il seulement qu'il n'y a point de ville où l'observation du septième jour, dans lequel les Juifs ne travaillent point,

au repos, ne soit observé. Ces peuples pratiquent nos jeûnes, nos illuminations, & ils s'abstiennent de plusieurs alimens que nos loix nous interdisent. Ils tâchent d'imiter l'union qui regne parmi nous, nos largesses, notre application au travail, & notre fermeté au milieu des tourmens que nous endurons pour nos loix. Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que la loi s'est accrue, & s'est fortifiée, quoiqu'elle n'eût rien d'attrayant par elle-même, & qu'elle n'invitât point par l'appas du plaisir, de même que Dieu est répandu dans tout l'univers. Pour croire ce que j'avance, je demande seulement que chacun fasse réflexion sur ce qui se passe dans sa maison & dans son pays. Si tous les hommes préfèrent des loix étrangères & mauvaises à de bonnes loix de leurs pays, il faut donc les accuser d'être volontairement méchans, ou bien il faut cesser ces accusations que l'envie forme contre nous. Nous respectons notre Législateur, & nous croyons tout ce qu'il a enseigné de Dieu. Que faisons-nous en cela qui doive exciter la jalousie des autres peuples? Si nous ne sentions pas par nous-mêmes toute l'excellence de nos loix, l'estime & la considération qu'en font les autres peuples, nous porteroient à en avoir une grande idée.

XL. Comme j'ai traité de ces loix & de notre gouvernement dans mes Antiquités Juives, je n'en parle ici qu'autant que l'exige la nécessité, sans avoir dessein de condamner les loix des autres nations, ni de faire un panégyrique des nôtres. Je me borne à réfuter ceux qui ont écrit injustement contre nous, & qui ont sans pudeur combattu la vérité; & je crois avoir rempli mon objet. Nos accusateurs prétendent que notre nation est récente; j'ai fait voir au contraire qu'elle est très-ancienne. Ils assurent qu'aucun Ecrivain n'a parlé de nous; j'ai rapporté le témoignage d'un grand nombre d'anciens Auteurs qui prouvent le contraire. On prétend que nous descendons des Egyptiens; mais j'ai fait voir que nos ancêtres qui en sont sortis, y étoient entrés d'un autre pays. On avance par un insigne mensonge qu'ils en furent chassés à cause qu'ils étoient lépreux; j'ai prouvé qu'ils en sortirent volontairement, & qu'en retournant dans leur patrie ils donnerent des marques de leur valeur. On a voulu faire passer notre Législateur pour un homme pervers; mais Dieu a rendu lui-même témoignage à sa vertu, & le temps n'a fait que le confirmer.

XLI. Je ne m'étendrai pas davantage sur nos loix. Il suffit de les examiner, pour voir que, loin de porter à l'impiété, elles enseignent le vrai culte qu'on doit rendre à Dieu; qu'elles ne nous inspirent pas la haine

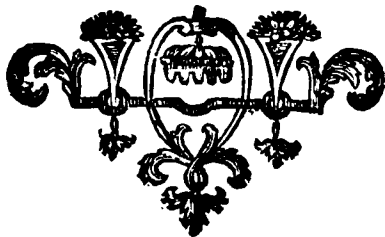
ne fût en usage; non pour n'y point travailler comme les Juifs, mais pour y observer quelques coutumes, ou quelques cérémonies particulières: « & γὰρ οὗτος ἐστὶν ἡ παρατήρησις ἣν ἀναφέρει ὁ Παῦλος ἐν τῇ ἐπιστολῇ πρὸς τὸν Ῥωμ. 7. » Il n'y a aucune ville Grèque, aucune barbare, ni aucune nation où l'usage d'observer le septième jour [dans lequel] nous ne travaillons pas nous au-

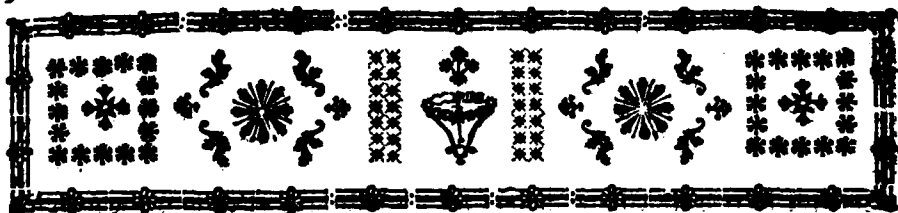
» tres] ne soit reçu. « Ces mots, dans lequel nous ne travaillons pas nous autres, marque quelque chose de particulier aux Juifs que les Payens n'observoient pas, quoiqu'ils observassent ce jour d'une manière plus particulière que les autres de la semaine. *Mém. Acad. Inscript.* tome 4. page 45. Eusebe, *Prépar. Evang.* chap. 13. Liv. 12. Philon, *vit. Mos.* page 657. Dion C. *Liv.* 36. page 37. d.

des

des autres nations, qu'elles nous portent au contraire à aimer tout le monde ; qu'elles sont ennemies de l'injustice , & protègent la justice ; qu'elles proscrivent l'oisiveté & le luxe ; qu'elles ordonnent l'amour du travail , & de se suffire à soi-même ; qu'elles défendent d'entreprendre la guerre par ambition , mais qu'elles nous rendent courageux quand il s'agit d'elles-mêmes ; qu'elles sont inexorables dans les peines qu'elles infligent ; & que ne comptant que sur des actions , elles sont incapables de se laisser surprendre à des discours artificieux. Notre conduite en fait mieux sentir le mérite que tout ce que l'on pourroit dire ; & je puis assurer avec confiance que nous avons été cause d'un grand nombre de loix & de coutumes excellentes chez les autres nations.

Qu'y a-t-il de plus beau qu'une piété constante ? de plus juste que d'obéir aux loix ? de plus avantageux que de vivre en paix les uns avec les autres , sans se diviser dans les malheurs , & sans se partager par les factions dans l'insolence de la prospérité ? Qu'y a-t-il de plus beau que de mépriser la mort dans la guerre , de s'appliquer dans la paix aux arts & à la culture de la terre , & d'être persuadés que Dieu voit tout , & règle tout ? Si d'autres peuples avoient été les premiers auteurs de ces loix , & s'ils les avoient plus constamment observées , nous leur en marquerions la reconnoissance que des disciples doivent à leurs maîtres. Mais s'il est constant que nous les avons pratiquées les premiers , & si c'est à nous qu'on est redevable de leur découverte , les Appions , les Molons , & tous ceux qui à leur exemple se font un plaisir de blesser la vérité , & de calomnier les honnêtes gens , doivent se trouver réfutés. Mais c'est pour vous , illustre Epaphrodite , qui l'aimez cette précieuse vérité , & pour ceux qui à votre exemple souhaitent connoître notre nation , que j'ai composé ces deux Discours.





REPONSE

DE FLAVE-JOSEPH

A APPION,

*Qui avoit écrit contre son Histoire des Juifs,
touchant l'antiquité de leur race.*

LIVRE SECOND.

REMARQUES.

REMARQUE I.

*On tâche d'expliquer ce que
Manethon dit de l'établisse-
ment dont il fait Moyse
auteur.*

CE qu'Appion dit ici de
Moyse est très-obscur, soit
qu'il se soit mal exprimé,
soit que son texte ne soit pas pur. Si

les Sçavans (a) qui l'ont traduit en
Latin ou en François n'ont pas jugé à
propos d'en faire l'aveu, leur tra-
duction le fait pour eux.

I. *Qui patriis institutus mori-
bus,* » pour se conformer à la re-
» ligion dans laquelle il avoit été
» élevé. « Appion ne relève l'éta-
blissement dont Moyse avoit été
l'auteur que pour le condamner, &
on n'est pas condamnable de faire

(a.) S. Gélénus & M. d'Andilly.

des réglemens (a) » pour se conformer à la religion dans laquelle on a été élevé. « Κατηγυμνός est une faute, & je conjecture que ce mot a pris la place de καταγυμνός. » Moïse dégoûté & peu satisfait des usages du pays porta les Ora-toires en pleine campagne. « Je n'ai aucune autorité pour justifier le sens que je donne à ce mot ; mais il est analogue, & Appion a dû dire quelque chose de semblable.

II. » Il introduisit l'usage de faire des prières en plein air, & sur les remparts des villes. « On ne sçache pas que ç'ait été un usage particulier aux Juifs de faire leurs prières sur les remparts des villes ; & Appion n'attribuoit sans doute à Moïse que ce qu'il les voyoit pratiquer en Egypte. Προευχῆ signifie ici, non prières, mais oratoire, lieu où les Juifs faisoient leurs exercices de piété. (b) M. Prideaux, & quelques autres Sçavans ont cru qu'ils n'avoient eu de Synagogues qu'après le retour de la captivité ; & il n'y a pas long-tems qu'un Critique (c) a soutenu qu'il n'y en avoit aucune à Jérusalem du tems de Jesus-Christ. Comme Joseph ne fournit rien qui puisse servir à éclaircir ce double point de littérature, ce seroit un écart que de m'arrêter à l'examiner. Mais comme il parle en trois ou quatre endroits des Proseuques, & que ce terme peut être étranger pour bien des lecteurs, j'ai cru devoir donner quelque connoissance de ce qu'il signifie.

III. Les Proseuques étoient en général des bâtimens, des chapel-

les, des oratoires, que les Juifs avoient consacrés à lire l'Ecriture sainte les jours du Sabbat, & à y faire les prières publiques. Quoique, selon la force de ce mot, elles fussent affectées particulièrement à leurs exercices de piété, & qu'il y ait lieu de croire qu'on n'en faisoit point d'autre usage dans les commencemens ; il paroît par la vie de Joseph (d) qu'on s'en servit dans la suite pour y tenir des assemblées dans lesquelles on traitoit des affaires civiles. Jesus & les députés de Jérusalem ayant conspiré contre la vie de l'Historien Juif, l'accusèrent de plusieurs crimes dans la Proseuque de Tibériade. On s'y étoit assemblé pour faire les exercices de piété. Soit qu'ils fussent finis, soit que Jesus ne se fît pas scrupule de les interrompre, il y déclama vivement contre lui. Mais loin que l'assemblée approuvât son emportement, elle se fut soulevée contre lui, si l'heure à laquelle les Juifs vont dîner les jours de Sabbat, ne fût arrivée.

IV. Le sçavant Anglois que je viens de citer, prétend que trois choses distinguoient les Proseuques des Synagogues. 1°. Dans les dernières les prières se faisoient en commun au nom de toute l'assemblée, au lieu que dans les Proseuques chacun faisoit la sienne en particulier, telle qu'il le jugeoit à propos. 2°. Les Synagogues étoient couvertes, & les Proseuques n'étoient que de simples cours. (e) La troisième différence enfin que le sçavant Critique met entre les Syna-

(a) Histoire Académ. Inscript. tome 3. page 166. de l'édition de 1746.

(b) Hist. Juiv. tome 3. page 214.

(c) L'Auteur des singularités historiques & littéraires, tome 1.

(d) Num. 54. & 55.

(e) Ibid. 242.

gues & les Proseuques, c'est que les premières étoient toujours dans les villes, & les Proseuques dans les faubourgs, & d'ordinaire sur des lieux élevés. Ce peuvent être les différences que le Talmud & les Rabbins mettent entre les Synagogues & les Proseuques: mais de quelle source qu'elles viennent, elles ont été inconnues à Joseph & à Philon qui avoient vu plusieurs fois ces deux sortes de chapelles consacrées aux exercices de leur religion.

V. En général on lisoit, on étudioit l'Ecriture, & l'on faisoit des prières dans les Synagogues & dans les Proseuques des Juifs. Cela est certain par Philon & par Joseph: mais je ne trouve rien dans l'un ni dans l'autre de ces Auteurs, qui donne lieu de penser que la manière dont se faisoit la prière dans les Proseuques, fût différente de celle dont on la faisoit dans les Synagogues; & M. Prideaux ne cite aucune autorité pour le prouver. Car le verset douzième du sixième chapitre de S. Luc qu'il allègue, & qu'il prétend que l'on doit traduire, (a) Et il passa la nuit dans l'oratoire de Dieu, n'y a aucun trait.

Les Ecrivains Juifs disent bien le Temple de Dieu; mais j'ai peine à croire que l'on puisse citer aucun exemple qu'ils ayent dit la Proseuque de Dieu. Il est parlé plusieurs fois des Synagogues dans le nouveau Testament, sans qu'une seule soit appelée Synagogue de Dieu. Et dans le verset 23. du ch. 14. de S. Matthieu, qui est parallèle à celui de S. Luc, il n'y a rien qui indique que Jésus-Christ ait prié

dans une Proseuque. 2°. Ce Sçavant soutient que les Proseuques étoient bâties d'ordinaire sur des lieux élevés. Quoique l'on n'en trouve aucune ni dans Philon, ni dans Joseph bâtie sur une montagne, ce n'est pas une raison de le nier. Mais il y en avoit certainement dans les villes, il y en avoit même dans les plaines. Les Samaritains en avoient une du tems de S. Epiphane (b) dans une plaine à deux mille de Naplouse, *iv τῇ πεδιάδι*. Les Juifs préféroient de les mettre en pleine campagne sur le bord de la mer ou le long des fleuves, pour avoir la commodité de l'eau pour leurs purifications. Joseph rapporte un décret de ceux d'Halycarnasse, (c) » qui » leur permet de se bâtir des Pro- » seuques sur le bord de la mer se- » lon l'usage de leur nation. « L'Auteur des Prédications de S. Pierre raconte que ce Saint étant arrivé à Tripolis, les fidèles le prièrent de manger; qu'il le fit, mais qu'il alla auparavant se purifier à la mer. Quelque douteux que soit le fait, & quelque peu de créance que mérite l'Auteur qui le rapporte, c'est toujours une preuve que l'Auteur voyoit que les Juifs convertis au Christianisme alloient se baigner à la mer. Sans cela il ne lui fut pas venu dans la pensée de dire que le saint Apôtre avoit voulu s'aller purifier à la mer avant que de manger.

VI. Quoique les Juifs préférassent en général les lieux qui étoient sur le bord de la mer ou le long des fleuves pour y placer leurs Proseuques, il est certain qu'ils en

(a) *Καὶ ἐν ὁρατορείῳ τοῦ Θεοῦ*. Luc, chap. 6. §. 12.

(b) S. Epiph. advers. hæres. Massalien. page 1068.

(c) Antiq. Juiv. Liv. 14. chap. 10. num. 23.

avoient aussi quelques-unes dans les villes. Les ennemis de Joseph ayant voulu se jeter sur lui à Tibériade, il fut obligé de sortir de la Proseuque dans laquelle on étoit assemblé, & de se sauver pour conserver sa vie. Mais dans la crainte de rencontrer Jean de Giscala, qui venoit avec des gens armés pour prêter main-forte à ses ennemis, il se détourna pour prendre une rue détournée qui le conduisit au lac. Dans la persécution que les Juifs souffrirent à Alexandrie, la fureur dont étoient animés leurs persécuteurs, les aveugloit au point de ne pas appercevoir qu'en mettant le feu à leurs Proseuques ils le mettoient aux maisons voisines. (a)

Δενδρομίον dont Philon (b) se sert pour marquer une des manières dont ces furieux se servirent pour détruire les Proseuques des Juifs, peut avoir donné lieu au sçavant Anglois de croire qu'elles avoient quelquefois autour d'elles des bois sacrés. Mais quoique ce mot signifie, selon la force de son étymologie, couper un arbre, il ne peut marquer ici qu'abattre en général, & détruire. (c) « Ils abbatirent les unes, ils détruisirent les autres » jusqu'aux fondemens, & il y en eut auxuelles ils mirent le feu. « *Δενδρομίον* gouverne le même substantif que *κατασκάπτω* & *ἔμπρημι*; & il s'y rapporte également. Les Pro-

seuques sont certainement le substantif de ces deux derniers mots. C'est donc d'elles, & non des bois sacrés que Philon dit : *τάς μὲν ἰδενδρομίον*. Le Traducteur Latin avoit vu en cet endroit le même sens que M. Prideaux y a vu dans la suite. Mais outre ce que l'on vient de remarquer, les Prophètes s'étoient élevés avec tant de zèle contre les bois sacrés, & la loi (d) défendoit en termes si précis de planter aucune sorte de bois autour de l'autel du Seigneur, qu'il n'est pas croyable que les Juifs aient voulu en planter autour de leurs Proseuques, sur-tout dans un tems où leur éloignement pour l'idolâtrie leur donnoit une juste prévention contre tous les usages des Payens qui pouvoient y avoir quelque rapport.

VII. S. Epiphane ne (e) dit point, comme l'a cru un Sçavant (f), « que » les Proseuques étoient comme les » places Romaines, qu'on appelloit *forum*, qui n'étoit autre » chose qu'un enclos découvert. » C'est de celles d'une espèce de secte de Payens qui n'étoient ni Juifs, ni Samaritains, encore moins Chrétiens, mais qui avoit quelques usages particuliers, entre autres d'avoir de grands bâtimens comme des places publiques, *φορὸν δίκην*, qu'ils appelloient Proseuques. Il rapporte à la vérité que celle que les Samaritains avoient à deux mille de

(a) *Διὰ συνωπῶν ὅ τινος ἐπὶ τὴν πόλιν στείλει.* Vie de Joseph, n. 50.

Voyez 2. Appion, num. 2.

(b) Legat. ad Caium, page 1011. Πολλὰ ὅ ἴσιν καθ' ἕκαστον τμήμα τῆς πόλεως. Il y en a beaucoup dans chaque quartier de la ville.

(c) *Τὰς μὲν ἰδενδρομίον, τὰς δὲ αὐτοῖς θεμέλιοις κατασκάψαν, ἵστας δὲ καὶ πῦρ ἱμβάδοντες ἔπρησαν.*

(d) Vous ne planterez aucune sorte d'arbres devant l'Autel du Seigneur. *Deuter. chap. 16. v. 21.*

(e) Advers. hæres. tome 2. page 1067.

(f) M. Prideaux, ibid. page 243.

Sichem, ressembloit à un théâtre. *Θιατροῦ ὡδὲς*, ὅπως ἰγάρη καὶ αἰθρίῳ τόπῳ ἴσιν, que le sçavant Pere Pétau traduit : *Theatri instar sine lecto ac nudo celo subjectum*. C'est un grand préjugé que c'est la pensée de S. Epiphane. Il semble cependant qu'*αἰθρίῳ τόπῳ* signifie seulement, dans un endroit à l'air; & que si ce Saint eût voulu dire qu'elles n'étoient pas couvertes, il eût dit *ἐν ὅπῃ αἰθρίῳ τόπῳ*. Joseph (a) s'exprime ainsi, quand il veut marquer que quelques-unes des pièces du Temple étoient à découvert. On voyoit dans ces péristyles qui n'étoient pas couverts, une agréable verdure. Appion reprochoit aux Juifs que Moïse, qu'il dit faussement avoir été Prêtre d'Héliopolis, avoit transporté *αἰθρίῳ Προσφυγᾶς*, ἵς ὃς ἔστι δὲ τὸ πᾶν περιβόλως. Ceux qui ont traduit cet endroit, soit en François. soit en Latin, ont cru que ce Grammairien disoit que les Proseuques des Juifs étoient à découvert. Mais nous avons remarqué plus haut, que Philon rapporte que les habitans d'Alexandrie brûlerent sous le gouvernement de Flaccus les Proseuques que les Juifs avoient dans cette ville; & à moins qu'on ne les suppose de bois, le feu n'eût pas pu les endommager beaucoup, si elles n'avoient pas eu de toit.

Θιατροῦ ὡδὲς signifie, qui ressemble

à un théâtre; mais une chose peut lui ressembler, sans que la ressemblance tombe sur ce qu'elle est comme lui sans toit. (b) La Proseuque des Samaritains pouvoit ressembler aux théâtres par sa figure, sa forme, sa position; & S. Epiphane la leur comparer sous quelqu'un de ces rapports. Et quand elle eût été sans toit, c'est moins une conséquence que celles des Juifs étoient découvertes, qu'une présomption qu'elles ne l'étoient pas. D'ailleurs comme elles étoient en plus grand nombre, & plus connues que celle de Naplouse, il semble que S. Epiphane eût dû la leur comparer plutôt qu'à des théâtres. Car la comparaison en auroit moins fait connoître le rapport, qu'elle ne l'auroit laissé à deviner. Nous n'osons cependant rien assurer, & nous avons moins dessein de prouver notre sentiment que de faire l'aveu de notre peu de connoissances.

VIII. Un autre établissement qu'Appion attribuoit à Moïse, étoit d'avoir fait faire des colonnes, (c) » dont le pied étoit dans une espèce d'esquif ou de bassin. « Ce sens revient à celui que M. d'Andilly avoit donné à cet endroit. » On » fit des colonnes au dessus de certaines formes de bassins. « C'est tout le contraire : cette espèce d'esquif étoit placée sur le sommet de ces

(a) Τὰ γε μὴν τέττον ὕψαι θραπαιταχὺ χλοερῶ. Guer. Juiv. Liv. 5. chap. 4. n. 4. Antiq. Juiv. Liv. 8. chap. 3. num. 9.

Artemidore soutient, contre Timée dans Strabon, que le temple de Diane à Ephèse n'avoit point été rebâti des débris que les Perses y avoient; car s'ils y en eussent eu, ils y eussent été consumés; & ils ne furent pas assez simples pour y en mettre après qu'il fut incendié. Car qui voudroit confier un dépôt dans un lieu qui ne seroit pas couvert? *ἔν ὕψαι θρῶ τῇ σπηρῇ, τίνα ἂν ἱερίσσαι παρα καταβύκη καί μιν ἴχουσιν.* Liv. 14. page 949.

(b) Selon Strabon, la plaine de Jérico avoit quelque ressemblance à un théâtre : καὶ περὶ τὴν θεατροειδῆς, Liv. 16. page 1106. Et Joseph dit que Jérusalem étoit comme un théâtre devant le Temple . . . ὅπῃ αἰθρίῳ βαμὸν. Diod. Sicil. Liv. 1. page 45. c. d.

(c) Hist. Acad. ibid,

colonnes. Je ne crois pas que l'on ait jamais mis pour piédestal d'une colonne un style qu'on destine par son ombre à marquer les différentes heures du jour. La préposition *ὕπ* signifie à la vérité, dessous; mais il est clair que c'est une faute de Copistes, qui ont écrit un upsilon au lieu d'un epsilon; *ὕπ' ὅκ*, au lieu d'*ἐπ' ὅκ*. Martianus Capella dit que ce qu'on appelle *scaphia*, sont des *rotunda ex are vasa, quæ horarum duæ styli in medio fundo sui proceritate discriminant*. Il y a quelque chose dans ce que dit cet Ancien qui fait peine. On peut voir ce qu'en dit Saumaïse (a) dans ses Exercitations sur Plin. Je ne m'y arrêterai pas, plutôt parce que je n'espère rien dire de satisfaisant, que parce que la digression ne seroit pas à sa place.

IX. On lit dans les Editions de Joseph, qui ont précédé celle de M. Havercamp, *ἐν τῷ ἀνδρὶ*, &c. La faute est si grossière, que si S. Gelenius & M. d'Andilly n'ont pas jugé à propos de s'arrêter à la corriger, ils n'ont en quelque sorte osé la traduire. M. Huet a cru y remédier dans sa Démonstration Evangélique, en effaçant *ἀνδρὶ* pour mettre à sa place *αὐτῷ ἀνδρὶ*. La correction a tellement plu au nouvel Editeur de Joseph, qu'il a cru devoir la mettre dans le texte de son Auteur. « Le Sçavant (b) qui traduisoit, Il y avoit au haut une figure ou tête d'homme, dont l'ombre fournissoit le même cours que le soleil, » n'avoit pas consulté la Démonstration Evangélique.

REMARQUE II.

On conjecture qu'il y a une lacune entre pugnare præsumeret & Appion autem omnium, &c. & que ce qui est entre deux, est une scholie qui a passé de la marge dans le texte.

CE qui est raconté ici de la persécution que les Juifs souffrirent à Alexandrie, ne se concilie pas avec ce qu'on en lit dans le troisième Livre des Machabées. On prétend que M. Peirese avoit un Joseph Grec dans lequel étoit ce dont nous n'avons qu'une traduction, & que Charles Labbé Jurisconsulte marquoit dans une lettre à M. Bigot, que Scaliger avoit ce fragment en Grec, & qu'il l'avoit vu entre ses mains. Mais on ne sçait ce que sont devenus l'un & l'autre. Ce seroit rendre un grand service à la République des Lettres que de les publier, s'ils existent encore. Car je me persuade que si nous avions le Grec de ce que nous n'avons qu'en Latin, il leveroit tout ce qui nous y fait difficulté. Il est clair, par exemple, que c'est une faute de Copiste ou du Traducteur de dire que Ptolémée Phiscon étoit fils de Philométor; car le Grec le fait son frere, *ἀποθανόντος αὐτῷ τοῦ ἀδελφοῦ Πτολεμαίου τοῦ Φιλομήτορος*. Et Joseph parlant dans ses Antiquités Juives (c) de la mort de Ptolémée Philopator, dit qu'il laissa deux

(a) Page 448. colon. 2. *Trajecti ad Rhen*, 1689. in-fol.

(b) Ibid. Acad. des Inscrip.

(c) Liv. 12. chap. 4. num. 17.

Princes , Ptolémée Philométor & Ptolémée Physcon.

Je soupçonne qu'il y a une lacune en cet endroit entre *pugnare præsumeret & omnes verò Judæos*, & que ce qui est entre *pugnare præsumeret & Appion autem omnium*, est une scholie qui a passé de la marge dans le texte. L'injure des tems nous a privés de ce que Joseph disoit pour la justification d'Onias, & l'inattention des Copistes nous a fait présent du récit d'un événement qu'il ne faisoit pas. La supposition paroît nécessaire pour réunir des pièces si mal assorties, & ne pas faire dire à l'Historien Juif ce dont il ne paroît pas avoir parlé. Après avoir dit que Dieu rendit témoignage à la droiture d'Onias, on ne s'attend pas à lui voir ajouter ; « Car Ptolémée Physcon présumant de combattre les troupes d'Onias, il renferma dans la ville tous les Juifs, hommes, femmes & enfans, les présenta tous nus à ses éléphans, pour qu'ils les foulassent aux pieds. » Cette cruauté de Physcon n'a aucun rapport avec le dessein d'attaquer Onias. Que Dieu ait fait un miracle éclatant pour empêcher ce Prince de commettre une si grande cruauté, cela n'a aucun trait à la conduite d'Onias, ni au dessein que Physcon avoit de lui faire la guerre. Ce qui termine le récit du vrai ou du prétendu miracle que Dieu fit pour conserver la vie aux Juifs que le Roi d'Egypte vouloit faire écraser par ses éléphans, ne paroît pas moins déplacé. » Mais « Appion, » calomniateur du genre humain, qui eut dû louer les Juifs de la guerre qu'ils soutinrent contre Physcon, » a la hardiesse de leur en faire un crime. « C'est Dieu

qu'on doit louer, lorsqu'il fait un miracle en faveur de quelque peuple ; mais ce peuple qui en est l'objet, ne mérite aucune louange. Je conjecture que c'est par ce reproche que Joseph fait à Appion de condamner ce qu'il auroit dû louer, qu'il terminoit ce qu'il disoit pour justifier la conduite d'Onias & des autres Juifs qui avoient pris le parti de Cléopâtre ; mais que l'injure des tems nous l'ayant fait perdre, les Copistes y ont joint mal-à-propos ce qui nous en reste, sans faire attention au contre-sens que cette union produisoit.

Si l'injure des tems nous a fait perdre quelque chose de ce que Joseph disoit ici, l'inattention des Copistes nous a donné le récit d'un événement qu'il ne paroît pas avoir fait. S'il avoit connu le miracle que l'on prétend que Dieu fit pour soustraire les Juifs d'Alexandrie à la fureur du Roi, il en eût assurément parlé dans les Antiquités Juives. Le fait étoit trop glorieux à sa nation ; & il a toujours été trop attentif à ce qui pouvoit lui faire honneur, pour ne pas raconter un événement qui lui en eût tant fait. Il raconte l'avantage que les Juifs remportèrent à la Cour d'Egypte sur les Samaritains qui prétendoient que leur temple sur le mont Garizim devoit être préféré à celui de Jérusalem. Le miracle que rapporte l'Auteur du troisième Livre des Machabées, n'eût été ni moins intéressant, ni moins digne d'entrer dans l'Histoire de sa nation ; & il n'eût pas manqué de l'en orner, s'il en eût eu connoissance, ou s'il l'eût cru appuyé sur des preuves solides.

Si Joseph n'a point connu le troisième Livre des Machabées, c'est assez

assez vraisemblablement que les miracles qu'il y rapporte, ne paroissent pas assez autorisés pour que l'on se souciât beaucoup de se procurer l'Ouvrage qui les contenoit. Car dans le dessein de composer l'Histoire de sa nation, il ne put se dispenser de rechercher tout ce qui pouvoit le mettre en état de le faire d'une manière qui pût lui faire honneur en contentant le public.

Bochart (a) qui paroît avoir examiné cet endroit, ne s'est pas aperçu qu'il y eût aucune altération. Il le croyoit intègre; mais il vouloit, que la prétendue persécution de Ptolémée Physcon avoit été inventée sur le modèle de celle de Ptolémée Philopator. Mais il suffit de comparer ce qui s'en trouve ici, avec ce que l'Auteur du troisième Livre des Machabées en raconte, pour être convaincu que c'est la même histoire à quelques légères différences près, & telles qu'il s'en voit dans des récits d'un même fait entrepris par différens Auteurs.

REMARQUE III.

Ce que Joseph dit de la hauteur des ouvertures du portique d'Israël, & du nombre de personnes nécessaires pour en ouvrir & fermer les portes.

LA hauteur que Joseph donne ici aux ouvertures du portique d'Israël, est visiblement une erreur de chiffre; outre qu'une porte

qui n'auroit que sept coudées de hauteur sur vingt de largeur, seroit du dernier difforme. Il donne trente coudées de hauteur à ces ouvertures dans l'Histoire de la guerre des Juifs. Il en donne même cinquante sur quarante de largeur à la porte Corinthienne. Le P. Lami soupçonne qu'il peut y avoir un peu d'exagération dans ces mesures, & le soupçon peut être juste; mais dès que l'on convient qu'il y a erreur dans quelques-uns des chiffres de Joseph, on convient que l'on n'a rien de certain par rapport aux mesures & aux proportions des différentes pièces du Temple. Car dans l'impossibilité de distinguer les chiffres sur lesquels l'erreur est tombée, on ne peut y toucher, de peur de corriger ce qui ne le doit pas être, & de rejeter ce qui doit être conservé.

Si la négligence des Copistes a diminué la hauteur des ouvertures du portique d'Israël, elle a extrêmement augmenté le nombre de personnes qui étoit nécessaire pour en ouvrir & fermer les portes. Joseph ne le fait monter dans l'Histoire de la guerre des Juifs qu'à vingt, & il en compte ici jusqu'à deux cents. C'est une faute de Copiste qui a transcrit un 6 pour un x, & mis deux cents au lieu de vingt.

L'Auteur (b) de la courte, mais judicieuse, description du Temple, qui est à la fin du grand Ouvrage du P. Lami, ne rend pas justice à Joseph, lorsqu'il en parle, comme s'il avoit dit avec quelques Rabbins qu'à peine deux cents person-

(a) Hierozo. page 265. Ingd. Bat. 1712. in-fol.

(b) ... Ut si Rabbini & ipsi Josepho credimus, vix ea homines ducenti aperire poterant aut claudere; & eorum stridor, non solum extra Jerosolymorum pomeria, sed & usque Hiericuntem audiebatur.

nes pouvoient ouvrir & fermer les battans du portique d'Israël, & qu'ils faisoient tant de bruit lorsqu'on les fermoit, ou qu'on les ouvroit, qu'on l'entendoit de Jérico. Joseph ne dit absolument rien du bruit que ces portes faisoient ou ne faisoient pas, lorsqu'on les ouvroit, ou qu'on les fermoit ; & ce Scavant auroit pu facilement corriger ce nombre excessif de personnes qu'il dit ici avoir été nécessaire pour faire l'un & l'autre, par ce qu'il en dit dans l'endroit que l'on vient d'indiquer.

REMARQUE IV.

On tâche d'éclaircir ce que Joseph dit dans le num. 13.

CE que Joseph dit dans le num. 13. est très-obscur. Son texte ne présente aucun sens raisonnable ; & pour le faire parler avec justesse, il me semble qu'on doit admettre les corrections que je propose ; mais comme elles peuvent souffrir quelque difficulté, je ne m'y suis arrêté qu'en attendant qu'il se présentât une conjecture plus heureuse.

Je pense qu'il y avoit dans Joseph ἀνθρώπων au lieu de Ἀγγυπτίων, & que ἱσπεῖς a pris la place de αἱ θύραι. Il conclut de la demande

qu'il fait à Appion, & de la réponse qu'il suppose qu'il lui donneroit, qu'en voulant décrier les Juifs, il fait le procès aux Egyptiens ; & la raison qu'il en apporte, est qu'ils se sont tous circonscis. Car s'il n'y avoit eu que leurs Prêtres de circonscis, le reproche qu'il en fait aux Juifs n'eût tombé que sur eux. Il allégué l'autorité d'Hérodote pour prouver que les Egyptiens avoient communiqué à quelques autres peuples (a) la coutume de se faire circoncire. Son témoignage prouve que la circoncision n'étoit pas une observation particulière aux Prêtres d'Egypte, mais qu'elle étoit commune à toute la nation. Car Hérodote eut dû dire que les peuples qui pratiquoient la circoncision, tenoient cet usage des Prêtres d'Egypte, & non pas des Egyptiens.

Ce que Joseph dit, quelques lignes plus bas, qu'Appion περιτέμνει paroît contraire à la conjecture qu'on propose : car MM. d'Andilly & de Tillemont ont cru qu'il vouloit dire qu'Appion s'étoit fait circoncire. Il ne l'étoit donc pas ; & par une conséquence nécessaire, la circoncision n'étoit donc pas une observance commune à tous les Egyptiens. Mais il semble que Joseph se joue sur le sens de περιτέμνει, & que ce n'est qu'une raillerie qu'il fait d'Appion, de ce qu'après s'être moqué des usages de son pays par le reproche qu'il faisoit

(a) Une marque, dit Diodore de Sicile, que les habitans de la Colchide sont originaires d'Egypte, c'est qu'ils se font circoncire comme les Egyptiens. . . Τὸ περιτέμνεσθαι τῶν ἀνθρώπων. Diodore ne dit pas, τῶν ἱσπεῖς, Liv. 1. page 50. c. » Les autres peuples » laissent les parties naturelles, comme il les ont reçues de la nature, excepté ceux » qu'ils ont instruits ; mais les Egyptiens les circoncissent. « Ἀγγυπτίαι δὲ περιτέμνουσι. Hérodote, Liv. 2. page. 103. » Les Egyptiens se circoncissent pour la pureté ; » mais les Prêtres se rasent tout le corps. « Ibid. Cette comparaison de ce que faisoit le peuple chez les Egyptiens avec les Prêtres, prouve que la circoncision étoit commune aux uns & autres. Idem, ibid. page 104.

aux Juifs de se faire circoncire, il avoir été contraint par les débauches auxquelles il s'étoit livré, de souffrir une opération en quelque sorte semblable à la circoncision. Appion, en se faisant recevoir citoyen d'Alexandrie, changea sans doute de Religion, pour embrasser celle des Grecs, comme Joseph le lui reproche. En jugeant de ce que faisoient alors ceux qui abandonnoient celle de leur pays, par ce que nous voyons arriver de nos jours, on peut assurer qu'Appion ne manqua pas de se moquer des observances de celle qu'il venoit de quitter, & en particulier de la circoncision, pour avoir en quelque sorte droit de se moquer des Juifs qui la recevoient.

M. d'Andilly (a) traduit : » Et nuls » autres des Egyptiens ne sacrifient avec eux. « C'est tout ce que l'élégant Traducteur pouvoit tirer de cet endroit dans l'état où il est ; mais cela ne fait point de sens, & il me semble qu'il y a quelque chose de dérangé. Après avoir dit que tous recevoient la circoncision, & qu'ils ne mangioient point du cochon, on ne voit pas à quoi revient d'ajouter (b) : » Et nuls autres des » Egyptiens ne sacrifient aux Dieux » avec eux. « Je ne me souviens pas d'avoir lu dans aucun Auteur, que les Prêtres d'un peuple ne souffroient

pas que ceux qui ne l'étoient pas, sacrifiaient avec eux. Si ceux d'Egypte ne le souffroient pas, ils ne portoient pas cette intolérance, si je puis m'exprimer ainsi, jusqu'au trône : car, selon Diodore de Sicile (c), le Grand-Prêtre accompagnoit le Roi, lorsqu'il sacrifioit.

REMARQUE V.

Explication de ce que dit Joseph des anciens Législateurs de la Grèce & de Moïse.

LE nouvel Editeur a bien senti qu'il manquoit quelque chose dans ce qui suit depuis *ἄλλας νομοδίκτας* jusqu'à *ὁ δὲ γερμίνος*, &c. On peut voir dans la note g la manière dont il le rétablit ; mais il est, à ce qu'il me semble, plus aisé de le faire en changeant seulement *αὐτῶν* en *ἀπὸ Θεῶν*, sans rien ajouter au texte. . . . » Tels que les Grecs se » vantent qu'ont été Minos & les » autres Législateurs ; car ils prétendent que leurs loix viennent » des Dieux. « Le sens est très-bon, & j'ai peine à croire que ce ne soit pas, en général, ce que Joseph a voulu dire. La restitution ôte le prétexte dont quelques Sçavans (d) qui se sont fait un devoir de

(a) Οὐ μὲν ἢ τῶν ἄλλων Ἀγυπτιῶν ἢ εἰς συνθεῖν τοῖς Θεοῖς.

(b) Dans tout ce qu'Hérodote dit des sacrifices des Egyptiens, du choix des victimes, de la manière de les offrir, rien ne donne lieu de croire que le peuple n'y ait point de part.

(c) Liv. I. page 64. a. b.

(d) L'Auteur d'une Brochure en Anglois, que la Bibliothèque raisonnée soupçonne être du Docteur Middleton, accuse Joseph de n'avoir considéré Moïse que comme Minos & les autres anciens Législateurs, qui pour donner plus d'autorité à leurs loix, les attribuoient à leurs Dieux. Si l'on se donne la peine de consulter la Bibliothèque Britannique, on sera surpris de voir avec quelle infidélité l'accusateur de Joseph traduit dans sa Lettre au Docteur Waterland ce qu'il dit ici de Moïse,

Bibliothèque raisonnée 1732. tome 8. page 228,

Bibliothèque Britannique 1734. page 256.

charger cet Ecrivain de plusieurs fautes dont il est innocent, se sont servis pour lui reprocher d'avoir mis Moïse au niveau des Législateurs payens.

Mais, indépendamment de la conjecture, le reproche est sans fondement. Si ces Sçavans s'étoient donné la peine d'étudier le caractère de l'Ecrivain qu'ils vouloient censurer, ils auroient facilement reconnu que c'est celui d'un homme dont la grande attention est de se couvrir, mais de conserver en général ce qu'il doit à sa Religion; de ménager les Payens par une lâche & honteuse timidité, sans cependant leur rien accorder contre l'honneur & la sainteté de sa Religion. C'étoit une opinion reçue chez les Payens (a), que Jupiter étoit l'auteur des loix que Minos avoit données aux Crétois; Apollon, de celles de Lycurgue; & Mercure, de celles que Mnéès avoit laissées aux Egyptiens. Dans la créance d'un vrai Dieu dont l'Historien Juif ne s'est jamais écarté, il n'avoit garde de croire que ces Législateurs eussent reçu leurs loix d'un Jupiter, d'un Apollon, ou d'un Mercure. Mais le fait étoit étranger à son dessein; &, en le niant, il brusquoit sans nécessité l'opinion avantageuse que les Payens en avoient, & se privoit d'un moyen aussi naturel qu'efficace, qu'elle lui donnoit de faire voir qu'ils avoient tort de se moquer de ce que les Juifs croyoient

de leur Législateur ce qu'ils croyoient des leurs. Car la comparaison qu'on prétend qu'il fait de Moïse avec Minos, Lycurgue & Solon, ne tombe, ni sur leur personne, ni sur la source dont ils prétendoient que leurs loix venoient, mais sur l'opinion qu'ils en avoient. Les Payens se réunissoient avec les Juifs dans la créance que leurs loix venoient de Dieu. Joseph se saisit avec avantage de ce point de réunion, pour rendre sensible l'injustice des railleries qu'ils faisoient d'une opinion qui leur étoit commune avec ceux dont ils se moquoient. Il ne dit pas que Moïse avoit été tel que Minos, Lycurgue & Solon, mais tel que les Payens se vantoient qu'ils avoient été. Ainsi la comparaison de l'Historien Juif ne tombe, comme on vient de le remarquer, que sur l'opinion que l'un & l'autre peuple avoit de ses Législateurs. Elle ne porte pas plus loin; &, renfermée dans ses justes bornes, elle ne mérite aucune censure.

Quand la manière dont Joseph s'exprime ici, donneroit quelque lieu de le soupçonner d'avoir été assez impie pour mettre Moïse au niveau de Minos, de Lycurgue & de Solon; comme il en parle en d'autres endroits aussi respectueusement qu'en ont parlé les Prophètes, l'équité veut qu'on explique ce qu'il peut y avoir ici de peu exact & d'équivoque, par ce qu'il en dit

(a) Minos, selon Platon, avoit consulté Jupiter pendant neuf ans; c'est en conférant avec lui qu'il avoit puisé les loix dont il avoit fait part à ses peuples. De même Lycurgue avoit reçu de la Pythonisse celles qu'il donna aux Lacédémoniens. Strabon, Liv. 16. page 1105. Polien. Stratag. Liv. 8. Numa. Mnéès qui donna le premier des loix aux Egyptiens, feignoit de les avoir reçues de Mercure, comme l'on dit qu'ont fait en Crète Minos, & Lycurgue à Lacédémone; le premier assurant avoir reçu ses loix de Jupiter, le second d'Apollon. . . . & chez les Juifs Moïse rapportant les siennes à Dieu. *Diod. Sicil.* Liv. 1. page 85. *Plutarque, Vie de Lycurgue*, page 86. *édit. H. Steph. Xenophon, Lacéd. Instit.*, page 328. *édit.* 1581.

ailleurs de clair & de précis. Je ne rapporterai point tous les endroits où il parle de ce Législateur avec le plus grand respect & la plus profonde vénération, où il dit que ses loix sont divines, & que c'est Dieu même qui les lui a données. Cette Remarque n'est déjà que trop longue : ainsi je me contente de les indiquer au bas de la page (a).

REMARQUE VI.

Explication d'un endroit de Joseph.

» **E**H ! qui sont ceux de ces Législateurs, qui ont eu une » connoissance plus particulière de » Dieu ? « Si ce n'est pas la pensée de Joseph, du moins le sens est bon en général ; au lieu que de la manière dont S. Gélénus & M. Havercamp ont rendu καὶ τῆς ὁ δμαότατα πυρίτης τῷ Θεῷ πίστεως ἐπιτυχόν, c'est moins un sens, que des mots qu'ils présentent.

Joseph venoit de dire que Moïse avoit été tel que les Payens se vantoient que leurs Législateurs avoient été. De quoi se vantoient les Grecs ? Que ceux qui leur avoient donné leurs loix, les avoient reçues des Dieux. Joseph ajoute : » Mais il est » facile de juger par la comparaison » de ces loix, lesquelles sont les » plus saintes, & qui sont ceux de » ces Législateurs qui ont eu une » connoissance plus particulière de

» Dieu. « Ce n'est pas de quoi il s'agit. Ce n'est pas de sçavoir si Moïse a eu une connoissance plus particulière de Dieu que Minos, Lycurgue & Solon ; mais si la créance des Juifs qui prétendoient que Dieu lui avoit donné leur loi, étoit mieux fondée que l'opinion des Payens qui faisoient le même honneur à leurs Législateurs. C'est, ajoute Joseph, en comparant ces loix, qu'on peut décider ceux qui en ont donné de meilleures, & qui méritent davantage qu'on croye qu'ils les ont reçues de Dieu. Le sens qu'ont donné ces Sçavans à cet endroit, demande premièrement que Joseph eût mis les idées que les Législateurs Payens avoient données de Dieu dans leurs loix, en comparaison avec la connoissance que Moïse en avoit donnée dans les siennes ; & c'est ce qu'il ne fait pas. Je doute, en second lieu, que M. d'Andilly eût pu citer quelque Auteur qui se soit servi de πίστις pour signifier connoissance particulière. Je ne me souviens pas du moins de l'avoir vu pris en ce sens.

Τυγχάνω gouverne le génitif par lui-même ; & je suis obligé de faire le même aveu que je viens de faire, par rapport à πίστις ; je veux dire que ma mémoire ne me rappelle point d'avoir vu ce verbe joint avec la préposition ἐν pour gouverner ce cas. Ainsi je soupçonne que cette préposition est transposée, & qu'elle doit être entre τῆς & Θεῷ. La manière dont Eusèbe (b) lisoit ce passage dans

(a) Antiq. Juiv. Liv. 3. chap. 5. num. 3. num. 6. ἔχον αὐτὸν ἐν ἰσχυρί τοῦ Θεοῦ κομίζον. Chap. 7. num. 7. chap. 8. page 169. contr. Appion. Liv. 2. num. 21.

(b) Préparat. Evang. Liv. 8. chap. 8. page 361.

... Καὶ τῆς δικαιοσύνης περὶ τῷ Θεῷ πίστεως ἐπιτυχόν δικαιοῖς ἢ ἐμὴ κατ'ἁλκίαν τε μὴ ἀποκρίνωμαι τὰ δοκῶντα βελτίονα. Il est juste qu'à l'âge que j'ai, je ne dissimule rien de ce que je crois utile & avantageux. Arrien, expédit. Alexand. page 231.

son exemplaire de Joseph, justifie mon soupçon. Elle autorise même, en quelque sorte, le sens que je lui donne; car si on lisoit *δικαιοτάτος*, au lieu de *δικαιοτάτης*, le sens seroit bien naturel, & Joseph diroit: *Quis. . . . justus maximè obtinuisse opinionem, à Deo accepisse leges.* C'est parler Grec en Latin; mais c'est pour faire sentir le tour de son expression, & la pensée en même

tems. C'est ainsi que s'exprime à peu près Coré, dans le quatrième livre des Antiquités Juives (a). *Εγώ ταύτην δικαιότερος τυγχάνω, οὐ τυγχάνω.* » Une preuve décisive, dit Philon (b), » que Moïse a été un Législateur » infiniment plus sage que tous ceux » des Grecs & des Barbares, ce » sont les excellentes loix & tout » divines qu'il nous a données. » (c)

(a) Chap. 2. num. 2. sur la fin.

(b) Voyez note u.

Vit. Mos. Liv. 2. page 657. a. b. *ὅτι δ' αὐτοὶ τε νομοῦνται ἄριστοι τῶν παλαιῶν πόλιν ὅσοι παρ' ἑλλήσιν βάρβαροι ὄνουντο, καὶ οἱ νόμοι κάλλιστοί τε, καὶ ἀληθῶς Θεοὶ. . . . ἡ παρ' ἡμῶν πρὸς τὸν Θεόν. . . ἡμῶν δ' τοῖς παιδῶσιν ἐξ ἀρχῆς τεθῆναι τὸν νόμον κατὰ Θεοῦ βέβαιον, ὃ ἵσχυται τὴν ἡμετέραν μετὰ πολλῆς εὐχῆς.* » Mais pour nous qui sommes persuadés, que c'est par la » volonté de Dieu que la Loi nous a été d'abord donnée, rien n'est plus religieux que » de l'observer. « Num. 21.

(c) Il me semble que le P. Gillet se trompe. Ce passage me paroît entier, & Joseph raisonne juste.

Les Grecs & les Juifs prétendoient également que leurs Législateurs tenoient leurs loix de Dieu. Pour décider qui des deux peuples avoit raison, en comparant, dit Joseph, les loix de Minos avec celles de Moïse, on verra aisément qui a fait les meilleures, & qui a rencontré plus juste sur la croyance en Dieu, & qui a eu des notions, des idées plus justes de Dieu.

Je ne sçai pas ce que veut dire le P. Gillet avec l'observation qu'il fait sur le verbe *ἡ τυγχάνω*; elle est déplacée & peu juste. Elle est déplacée, parce qu'on ne voit dans cette phrase qu'un seul génitif, & encore y est-il régi par *περί*. *Περὶ τῆς τῷ Θεῷ πίστεως. Δικαιοτάτα* se prend adverbiallement, ou plutôt c'est un accusatif neutre gouverné par *κατὰ* sous-entendu, aussi bien que *πράγματα* son substantif.

1°. Son observation sur *τυγχάνω* & *ἡ τυγχάνω* est peu juste. *Τυγχάνω*, & même aucun verbe ne régit par soi-même le génitif, mais toujours en vertu d'une préposition exprimée ou sous-entendue. 2°. *ἡ τυγχάνω* gouverne le génitif, le datif, &c. parce que la préposition *ἡ* se joint à ces cas. Il y en a mille exemples dans les Auteurs anciens, & je ne sçai comment ils auront pu échapper à la mémoire du P. Gillet. Saint Paul, Epître aux Hébreux, chap. 6. v. 15. *ἡ τῶν ἁγίων τῆς ἐπαγγελίας*. Plutarque. 1. vol. page 148. édit. de Londres, *τῆ δὲ περὶ ἡμετέρας*, où il faut sous-entendre *πίστιν*.

